

**8^e CONGRÈS
MONDIAL**
CONTRE LA
PEINE DE MORT



Visitez la version digitale des Actes sur:

www.ecpm.org



LES CAHIERS DE L'ABOLITION

- #1 4^e Congrès mondial contre la peine de mort • Genève 2010 • Actes (2011)
- #2 Iran: la peine de mort en question (2014)
- #3 5^e Congrès mondial contre la peine de mort • Madrid 2013 • Actes (2014)
- #4 6^e Congrès mondial contre la peine de mort • Oslo 2016 • Actes (2017)
- #5 7^e Congrès mondial contre la peine de mort • Bruxelles 2019 • Actes (2020)
- #6 8^e Congrès mondial contre la peine de mort • Berlin 2022 • Actes (2023)

Directeur de la publication: **Raphaël Chenuil-Hazan**

Coordonatrice et autrice: **Ariane Jacoberger**

Responsables éditoriaux: **Raphaël Chenuil-Hazan, Ariane Jacoberger, Bertin Leblanc, Émilie Fournier**

Direction artistique: **Bertin Leblanc, Émilie Fournier**

Illustrations: **Élise Desmars**

Photos: **Christophe Meireis, Rajiv Raman**

Correction orthotypographique: **Olivier Pradel**

Traduction: **KA-Lex Traduction**

Maquette: **Olivier Dechaud**

Impression: **Imprim Ad'Hoc**



ECPM
62 bis, avenue Parmentier
75011 Paris
+33 1 80 87 70 24
www.ecpm.org

© ECPM 2023
ISBN 978-2-491354-26-8
Dépôt légal novembre 2023

CAHIERS DE L'ABOLITION #6

8^e CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

ACTES

www.ecpm.org

Remerciements

Ensemble contre la peine de mort (ECPM) tient à remercier les États parrains, partenaires financiers et politiques, partenaires associatifs, témoins, membre du *Core Group*, intervenants, membres du Comité académique, bénévoles et participants du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort.

États parrains: **Allemagne, France, Suisse, Union européenne**

États membres du *Core Group*: **Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Espagne, France, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Rwanda, Suisse, Union européenne**

Partenaires financiers et politiques: **Agence française de développement, Barreau de Paris, Belgique, Conseil de l'Europe, Espagne, Fondation de France, Luxembourg, Monaco, Norvège**

Nous remercions la **Coalition mondiale** et ses membres pour leur appui dans le cadre de l'élaboration du programme académique.

Partenaires associatifs: **Freie Universität, Humboldt Universität, Human Rights Film Festival Berlin, Babylon cinema, France 24, MCD, RFI, France Médias Monde, Le 1 hebdo, Fondation Hironnelle, Ville de Berlin, Visit Berlin, Pierre Boulez Saal, German Coalition to Abolish the Death Penalty, Réseau international d'éducation à l'abolition (RIEA)**

Partenaires du Village de l'abolition: **ACAT, ADPAN, AJEM (Liban), Arabisch-Deutsches Center für Dialog e.V., Association mauritanienne des droits de l'homme, Capital Punishment Justice Project, Coalition marocaine contre la peine de mort, Coalition tunisienne contre la peine de mort, Collectif Mumia, CONICOPEM Niger, Conseil national des droits de l'homme (Maroc), Culture pour la paix et la justice, Droits et paix, Euro-Med Youth Federation e.V., FIACAT, Impact Iran, Iran Human Rights (IHR), Justice For Keith Lamar, KontraS, Lebanese Association for Civil Rights (LACR), Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, Observatoire marocain des prisons, REPECAP, REPRODEVH+, Réseau des parlementaires contre la peine de mort au Maroc, Réseau des avocats contre la peine de mort au Maroc, Réseau des enseignants contre la peine de mort au Maroc, Sant'Egidio, Shams, Taïwan Alliance to End the Death Penalty, The Association of Human Rights in Kurdistan – Geneva (KMMK-G), The Death Penalty Project, Wasla e.V.**

Membres du comité académique: **Sandrine Ageorges-Skinner, Amina Bouayach, Drewery Dyke, Liévin Ngondji, Celia Ouellette, Nicolas Perron, Aurélie Plaçais, Camikara Yuwono**

Sommaire

Préface Le jeune espoir de l'abolition de la peine de mort par Camikara Yuwono	15
Introduction Congrès mondial contre la peine de mort : un levier politique exceptionnel par Aminata Niakate et Raphaël Chenuil-Hazan	19
Le Congrès de Berlin en chiffres	22
Les Congrès mondiaux et régionaux	24
Progrès de l'abolition de la peine de mort entre le 7 ^e Congrès mondial de Bruxelles et le 8 ^e Congrès de Berlin	26

LA MOBILISATION POLITIQUE ET OFFICIELLE AUTOUR DU CONGRÈS 29

Une mobilisation politique historique !	30
· La Zambie annonce l'abolition de la peine de mort au Congrès de Berlin	32
La cérémonie d'ouverture	35
« <i>Chaque exécution est un échec pour nous mais chaque pays qui s'engage est aussi un succès.</i> » par Christiane Taubira	36
La cérémonie de clôture	41
Les lauréat·es	43
· Le Grand Prix du public « Robert Badinter »	43
· Le Prix de la défense	44
· Le Prix de la recherche	46
· Le Prix de l'innovation	46
· Le Prix du plaidoyer	49
« <i>Ce prix est la reconnaissance internationale de notre combat pour l'abolition au Cameroun.</i> » par Nestor Toko Monkam, lauréat du Prix de la défense	50
Hommages	54
Le programme du 8 ^e Congrès mondial contre la peine de mort	56
Le Comité académique du 8 ^e Congrès mondial contre la peine de mort	58
· Membres	58
· Coordination	59

LA NOUVELLE GÉNÉRATION ABOLITIONNISTE : TRANSMISSION ET INNOVATION 61

Abolition Now Tour : lancer la jeunesse abolitionniste.....	62
« Les jeunes donnent un nouveau souffle au combat abolitionniste. » par Margaux Richet.....	64
Plénière Échanges intergénérationnels et transmission au Congrès.....	69
« La mobilisation des jeunes a été fantastique. » par Sylvia Morwabe.....	72

L'INSTRUMENTALISATION DE LA PEINE DE MORT À DES FINS POLITIQUES 77

Plénière Historique, témoignages et perspectives sur l'utilisation politique de la peine capitale.....	79
« En Iran, la peine de mort est un instrument d'intimidation. » par Mahmood Amiry-Moghaddam.....	84
Table ronde Le manque de transparence comme corollaire de l'utilisation politique de la peine de mort.....	89

LES ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT 103

Table ronde Comment rendre l'abolition de la peine de mort irréversible ?.....	105
Atelier Faire de l'abolition de la peine de mort une norme de droit international coutumier.....	108
Atelier Une nouvelle approche : l'exemple de l'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'OCI.....	110
Table ronde Les violences sexuelles et la peine de mort : réaffirmer l'universalité des droits humains.....	112
Atelier Soutenir la société civile au Moyen-Orient en préparation du Congrès régional contre la peine de mort.....	116
Atelier Les handicaps intellectuels et psychosociaux.....	118
Atelier Les minorités sexuelles, les discriminations fondées sur le genre et la peine de mort.....	120
Expositions en marge du Congrès de Berlin.....	124
• « Final Moments on Death Row » Marc Asnin et Scott Langley.....	124
• « Les visages de l'abolition » Christophe Meireis et Marie Bardiaux-Vaïente.....	125

LES VISAGES DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT 127

Les anciens condamnés à mort, grands témoins de la peine de mort.....	129
Le condamné à mort et son avocat : une intimité singulière.....	134
Atelier Identifier le phénomène du couloir de la mort.....	136
Texte exclusif de Hank Skinner pour le 8 ^e Congrès mondial contre la peine de mort (septembre 2022).....	138
Hank s'en est allé... par Sandrine Ageorges-Skinner.....	141

LES ACTEURS INDISPENSABLES DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT 145

Table ronde Même lutte, mêmes risques : les avocats et les journalistes comme acteurs de l'abolition.....	146
Table ronde Le rôle des juges vis-à-vis de la peine de mort.....	150
Atelier Institutions nationales des droits de l'homme, société civile et lutte pour l'abolition de la peine de mort.....	153
Atelier Comment mobiliser les entreprises et les acteurs non conventionnels dans la lutte contre la peine de mort.....	155
Soirée cinéma <i>L'État du Texas contre Melissa</i>	157

LES RÉUNIONS PARALLÈLES 159

Réunions ouvertes et privées.....	160
Les réunions ouvertes.....	162
• Réseau South Asia and Middle East (SAME) contre la peine de mort : bilan et voie(s) d'avenir.....	162
• Politique, droits humains et peine de mort aux États-Unis.....	162
• Écrire avec des prisonniers dans le couloir de la mort.....	162
• Atelier de transition de l'Abolition Now Tour : quelle suite ? Construire un engagement durable.....	163
• Comment les États abolissent la peine de mort : études de cas.....	163
• L'Afrique subsaharienne à l'avant-garde de l'abolition : développements récents et jurisprudence.....	163
• Défense efficace dans les affaires de peine de mort en Asie.....	164
• Défier l'État : le rôle de la communauté internationale dans la protection des défenseurs des droits humains exposés en première ligne.....	164
• Cartographie du couloir de la mort : ressortissants étrangers condamnés à mort en Asie et au Moyen-Orient.....	164
• Feuille de route pour l'abolition : quel rôle pour les associations d'avocats et les barreaux ?.....	165
• La peine de mort dans l'espace francophone.....	165

Les réunions privées	166
· Le rôle des INDH dans les processus d'abolition de la peine de mort.....	166
· Le rôle des parlementaires dans les processus d'abolition de la peine de mort.....	166
· Comité de pilotage de la Coalition mondiale contre la peine de mort.....	167
· Assemblée générale de la Coalition d'Afrique francophone contre la peine de mort.....	167
· Peine de mort en Iran : stratégies de plaidoyer.....	167
· Résolution moratoire : stratégies de plaidoyer.....	167
 CONCLUSION	 169
Postface L'abolition : un combat pour la dignité et la liberté par Amina Bouayach.....	170
L'allocution de Robert Badinter.....	173
 ANNEXES	 179
Liste des intervenantes et intervenants.....	181
À propos d'ECPM.....	199
· L'équipe du Congrès mondial de Berlin.....	199
· L'équipe permanente.....	199
· Le conseil d'administration.....	199
L'histoire d'ECPM.....	200
Les partenaires et soutiens financiers.....	202
· En partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort.....	202
· Les parrains du Congrès.....	202
· Avec le soutien financier de.....	202
· Les organisations qui nous ont soutenus.....	202
Résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort.....	204
Carte du vote de la résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort à l'ONU en 2022.....	206
Carte de synthèse de la participation aux traités interdisant la peine de mort.....	208





Index des sigles utilisés

ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACS – American Constitution Society
ADPAN – Anti-Death Penalty Asian Network (Réseau asiatique contre la peine de mort)
AGNU – Assemblée générale des Nations unies
AJEM – Association justice et miséricorde
AJS – Association des juristes sénégalaises
ALRC – Asian Legal Resource Centre
BIRD – Bahrain Institute for Rights and Democracy
CADHP – Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CDPH – Convention relative aux droits des personnes handicapées
CONICOPEM – Coalition nigérienne contre la peine de mort
CPJ – Culture pour la paix et la justice
DPIC – Death Penalty Information Center
ECPM – Ensemble contre la peine de mort
ESOHR – European Saudi Organisation for Human Rights
FIACAT – Fédération internationale des ACAT
FIDH – Fédération internationale pour les droits humains
HAQCRC – HAQ Centre for Child Rights
HRW – Human Rights Watch
IASSIDD – Association internationale pour l'étude scientifique des handicaps intellectuels et développementaux
IBAHRI – International Bar Association's Human Rights Institute
ICCPR – International Covenant on Civil and Political Rights
ICDP – International Commission against the Death Penalty (Commission internationale contre la peine de mort)
IHR – Iran Human Rights
ILGA – International Lesbian and Gay Association
INDH – Institution nationale des droits de l'homme
JPP – Justice Project Pakistan
KMMK-G – Kurdistan Human Rights Association – Genève
LACR – Lebanese Association for Civil Rights
LDDHI – Ligue de défense des droits de l'Homme en Iran
LEGAM – Mouvement iranien « étape par étape vers l'abolition »

LGBTI+ / LGBTIQ / LGBTIQ+ / LGBTQIA+ – Lesbien, gay, bisexuel, transgenre, queer et intersexe
LHRC – Legal and Human Rights Center
MCD – Monte Carlo Doualiya
MONA – Middle East and North Africa (Moyen-Orient et Afrique du Nord)
NAACP – National Association for the Advancement of Colored People
OCI – Organisation de la coopération islamique
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
OIF – Organisation internationale de la Francophonie
ONG – Organisation non gouvernementale
ONU – Organisation des Nations unies
OP2 – Deuxième protocole facultatif au PIDCP
OSC – Organisation de la société civile
REPECAP – Réseau académique international pour l'abolition de la peine de mort
REPRODEHV – Réseau progrès et développement humanitaire
RFI – Radio France internationale
PIDCP – Pacte international relatif aux droits civils et politiques
RIEA – Réseau international d'éducation à l'abolition
RACOPEM – Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort
RBIJ – Responsible Business Initiative for Justice
RCA – République centrafricaine
RDC – République démocratique du Congo
RRC – Rights Realization Centre
Salam DHR – Salam Democracy for Human Rights
SAME – Réseau South Asia and Middle East
SPG+ – Système de préférences généralisées Plus
UNODC – United Nations Office on Drugs and Crime (Office des Nations unies contre le crime et le trafic de drogue)
WCADP – World Coalition against the Death Penalty (Coalition mondiale contre la peine de mort)



Annalena Baerbock, ministre fédérale allemande des Affaires étrangères prend la parole durant la cérémonie d'ouverture du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort à la Pierre Boulez Saal de Berlin

15-18 NOVEMBER 2022
BERLIN, GERMANY

8th WORLD CONGRESS AGAINST THE DEATH PENALTY



Tubal, jeune rappeur camerounais,
chante avec tout le public
« Non à la peine de mort »

Préface



Camikara Yuwono

Membre de la délégation indonésienne de l'Abolition Now Tour
Membre du Comité académique du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort

Le jeune espoir de l'abolition de la peine de mort

Bienvenue dans les Actes du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort. Tous les trois ans, cet événement mondial donne l'occasion aux personnes partageant les mêmes préoccupations concernant la peine de mort, qu'il s'agisse d'experts ou d'abolitionnistes passionnés, de partager leurs connaissances et leurs expériences, de s'unir et de marcher vers un même objectif: l'abolition de la peine de mort.

Les jeunes abolitionnistes sont essentiels à la pérennité du mouvement et à l'avenir de la lutte contre la peine de mort. Les valeurs, les idées et les mentalités changent en même temps que les générations. Les jeunes générations jouent un rôle crucial dans le succès du mouvement car elles apportent des perspectives uniques sur le monde et un désir profond de voir une société plus juste et plus équitable. Le mouvement abolitionniste s'est développé et a pris de l'ampleur ces dernières années et nous sommes fiers d'en faire partie.

Avant de participer à ce Congrès, je n'étais qu'un jeune professionnel travaillant dans le domaine des droits humains en Indonésie. Je connaissais peu de choses

L'abolition de la peine de mort n'est pas une tâche facile, mais elle est nécessaire.

sur la peine de mort mais, plus j'en apprenais, plus j'étais intrigué. L'Asie du Sud-Est est un point névralgique de la peine de mort dans le monde, avec des condamnations et des exécutions chaque année. La peine de mort est une question complexe qui touche non seulement les personnes condamnées à mort, mais aussi leurs familles et leurs communautés. Il s'agit d'un châtement irréversible et le risque

d'exécuter un innocent est toujours présent.

L'idée qui sous-tend de plus en plus l'application de la peine de mort est qu'elle dissuaderait les criminels d'agir. Cependant, les recherches ont montré que la peine de mort n'a pas d'effets significatifs sur la baisse du taux de criminalité. Au contraire, elle perpétue un cycle de violence et de déshumanisation. Je crois en l'universalisme. Je crois que chaque personne dans ce monde a le droit à la vie et à l'absence de torture. La question se pose donc de savoir pourquoi, au XXI^e siècle, nous privons encore des gens de leurs droits, pour appliquer la peine de mort.

Le projet Abolition Now Tour m'a aidé à comprendre ces questions en me permettant de faire la connaissance, dans mon pays, l'Indonésie, de sept autres personnes remarquables venant d'horizons différents. Nous étions différents à tous égards, mais nous avons une conviction commune: la peine de mort n'est pas une option qui devrait exister dans notre monde. Grâce à nos recherches et à nos échanges, nous avons compris que la perception commune de la peine de mort dans notre pays est due au fait que les circonstances entourant une condamnation à mort ou une exécution ont souvent été délibérément brouillées, plus ou moins glorifiées, par les médias grand public.

À partir de ce postulat, nous avons trouvé des moyens de justifier les objectifs de l'abolition de la peine de mort de manière plus rationnelle et plus acceptable par l'esprit de nos concitoyens. Nous avons réfléchi, élaboré des stratégies et lancé une campagne qui nous était personnelle et qui pouvait être relayée par les jeunes de tout le pays. L'atelier de deux jours auquel nous avons tous participé m'a appris que nous devons trouver d'autres moyens que les arguments habituels. Nous devons nous référer à des concepts différents, applicables à notre culture et à nos normes.

Puis, le moment est venu pour nous de nous envoler vers Berlin et de présenter notre idée lors du Congrès mondial, pour finalement prendre conscience que notre petit groupe abolitionniste n'était pas le seul à se battre. En tant que membre du comité académique qui a élaboré le programme du Congrès, j'ai eu l'occasion de me familiariser avec ses grands thèmes et j'ai fait en sorte que les jeunes soient représentés dans toutes les discussions et tous les groupes de discussion. C'est ainsi que de jeunes abolitionnistes du monde entier, partageant les mêmes préoccupations, le même espoir et avançant vers le même objectif,

ont pu activement participer au Congrès. Compte tenu de la jeunesse, de l'espoir et de la motivation de chacun d'entre nous, un fort sentiment d'unité s'est développé et des liens se sont tissés.

Bien que nous vivions dans une société où l'espace civique se réduit et est déstabilisé, nous ne nous arrêtons pas. Les jeunes sont et seront toujours là pour soutenir la cause. Notre petit feu d'allumettes s'allumera aussi fort que les flammes d'une torche, si nous nous unissons. Nous sommes prêts à poursuivre le combat.

L'abolition de la peine de mort n'est pas une tâche facile, mais elle est nécessaire. Elle exige que nous dépassions nos zones de confort et que nous travaillions à un avenir où chaque vie humaine est appréciée et respectée. Nous devons continuer à plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort, tant au niveau local que mondial. Nous devons montrer à nos élus, aux autorités, aux juges et à la société en général que la peine de mort n'est pas la solution et qu'il existe d'autres moyens de promouvoir la justice et la responsabilisation.

J'espère que ces Actes vous donneront un aperçu de mon histoire, de votre histoire, de notre histoire et de l'histoire de toutes celles et ceux qui s'efforcent toujours d'avancer vers un monde où la peine de mort est abolie. Unissons-nous et marchons vers un monde où chaque vie humaine est appréciée et respectée. Ensemble, nous pouvons faire la différence.

Vers l'abolition de la peine de mort, maintenant!



Camikara Yuwono



Aminata Niakate et Raphaël Chenuil-Hazan, respectivement présidente et directeur général d'ECPM, lors de la cérémonie d'ouverture du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort de Berlin

Introduction



Aminata Niakate
Présidente d'ECPM



Raphaël Chenuil-Hazan
Directeur général d'ECPM

Congrès mondial contre la peine de mort : un levier politique exceptionnel

Le 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, qui s'est tenu à Berlin en novembre 2022, a rassemblé des dirigeants mondiaux, des diplomates et parlementaires, des militants, des avocats et magistrats, des universitaires et des membres de la société civile engagés en faveur de l'abolition de la peine capitale. Depuis plus de vingt ans, ECPM organise tous les trois ans ce rendez-vous international clé du calendrier abolitionniste. Plus qu'un rassemblement militant, le Congrès mondial a su devenir, au gré de ses éditions, une campagne mondiale pour l'abolition universelle et un levier politique exceptionnel.

Pour la première fois dans l'histoire du Congrès, des pays sont venus officiellement annoncer l'abolition de la peine de mort dans leur pays. Pour la première fois, des avancées concrètes ont pris corps à travers la campagne de mobilisation sans précédent menée par ECPM, ses partenaires, les parrains du Congrès (l'Allemagne, l'Union européenne, la Suisse et la France) mais aussi tous les autres acteurs du groupe diplomatique de soutien au Congrès mondial. ECPM a ainsi eu le plaisir d'accueillir plus de vingt-cinq ministres et secrétaires d'État, sans compter les nombreux autres pays, souvent réticents au débat sur

la peine capitale, qui ont approché les organisateurs pour participer à cette édition. Nous avons pu aussi compter sur la présence de représentants américains et notamment des gouverneurs, sénateurs, membres du Congrès ou parlementaires d'États comme l'Ohio.

« **Nous demandons que le président Biden honore ses engagements en abolissant la peine de mort au niveau fédéral et en commuant toutes les condamnations à mort fédérales aux États-Unis.** »

Raphaël Chenuil-Hazan,

directeur général d'ECPM, lors de la cérémonie d'ouverture

Le Congrès mondial a été l'occasion de faire le point sur le chemin parcouru et de travailler ensemble sur les stratégies de demain, car c'est en faisant collaborer l'ensemble des acteurs œuvrant à leur manière pour l'abolition que le combat avance. Les représentants politiques changent les lois, les diplomates font évoluer les normes internationales, les avocats défendent, les magistrats jugent, les journalistes rapportent les débats de société et de justice, les ONG de droits humains, qu'elles soient internationales, régionales ou locales, assurent le lien entre tous ces acteurs.

Nous avons pu aussi porter les questions fondamentales du rôle politique que jouent la peine de mort aux mains des gouvernements et la fondamentale question de la transparence.

« **Les dictatures et États totalitaires du monde entier sont les plus fervents défenseurs de la peine capitale. Celle-ci se pratique à l'ombre de l'échafaud dans la honte et l'opprobre. Il est loin le temps de la fierté du bourreau qui exécutait en public, tel un message à la foule, à l'opinion publique. Nous demandons une transparence absolue et nécessaire sur les condamnations, les exécutions et les conditions de détentions.** »

Raphaël Chenuil-Hazan

En examinant le rôle des nouvelles générations et des jeunes dans la lutte contre la peine de mort, le Congrès a mis en lumière l'importance du dialogue et de la collaboration entre les générations. En effet, l'échange d'expériences, de connaissances et de stratégies entre des militants chevronnés et de jeunes défenseurs des droits humains offre un potentiel considérable pour le renforcement du mouvement abolitionniste mondial. Il permet de tirer les leçons du passé, de s'adapter à l'évolution des dynamiques sociétales et de favoriser des progrès durables vers un monde sans peine de mort. Le Congrès a reconnu que l'implication des jeunes est essentielle pour parvenir à un changement durable et faire progresser les droits humains. Avec leur énergie, leur passion et leurs nouvelles perspectives,

les nouvelles générations sont devenues des agents clés de la transformation des sociétés dans le monde entier. L'engagement des jeunes dans la lutte contre la peine de mort témoigne d'un mouvement mondial croissant en faveur de la protection de la dignité humaine, de l'abolition des peines cruelles et inhumaines et de la recherche de la justice et de la réconciliation.

Enfin, comme les éditions précédentes, le Congrès de Berlin a également laissé la parole à de nombreux grands témoins de la peine de mort, anciens condamnés à mort, femmes et hommes ayant expérimenté les horreurs de la machine infernale et du système de la peine capitale.

C'est tout cela que vous retrouverez dans les pages de ces Actes, à travers la retranscription des débats entre les intervenants, des innovations thématiques et des nouvelles tendances et perspectives abolitionnistes. Les grands idéaux ne se recommandent pas par testament, mais par la permanence de l'effort, la transmission et leur appropriation par les nouvelles générations. C'est dans cet esprit que le Congrès de Berlin a rassemblé les membres toujours plus nombreux de la grande famille abolitionniste pour maintenir la flamme, plus forte que jamais, de notre combat.

Le Congrès a mis en lumière l'importance du dialogue et de la collaboration entre les générations

Le Congrès de Berlin en chiffres

2 promesses d'abolition
Zambie et Libéria

7 témoins (ancien·nes condamné·es à mort)

22 organisations représentées au village de l'abolition

Au moins 47 pays représentés au niveau officiel
dont 18 avaient encore des étapes à franchir en faveur de l'abolition

20 ministres, 2 secrétaires d'État,
ainsi que des haut·es-représentant·es d'organisations
intergouvernementales étaient présent·es

1200 participant·es

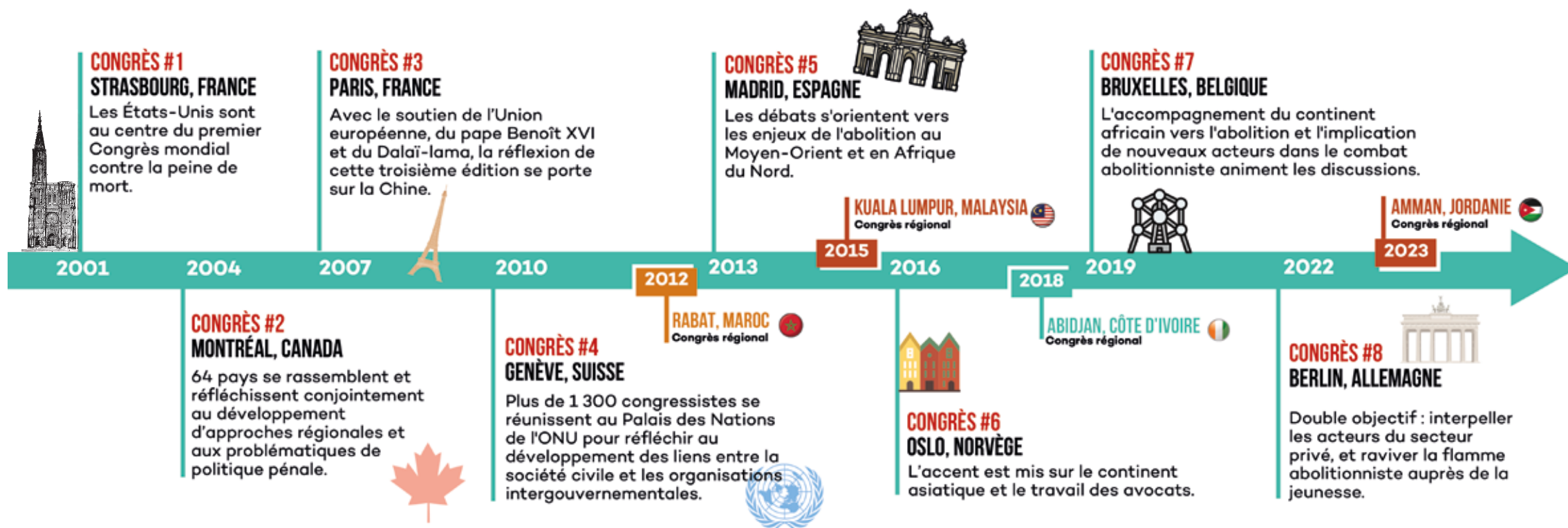
56 organisations de la société civile
mobilisées sur l'ensemble de l'événement

Panélistes: 52% de femmes

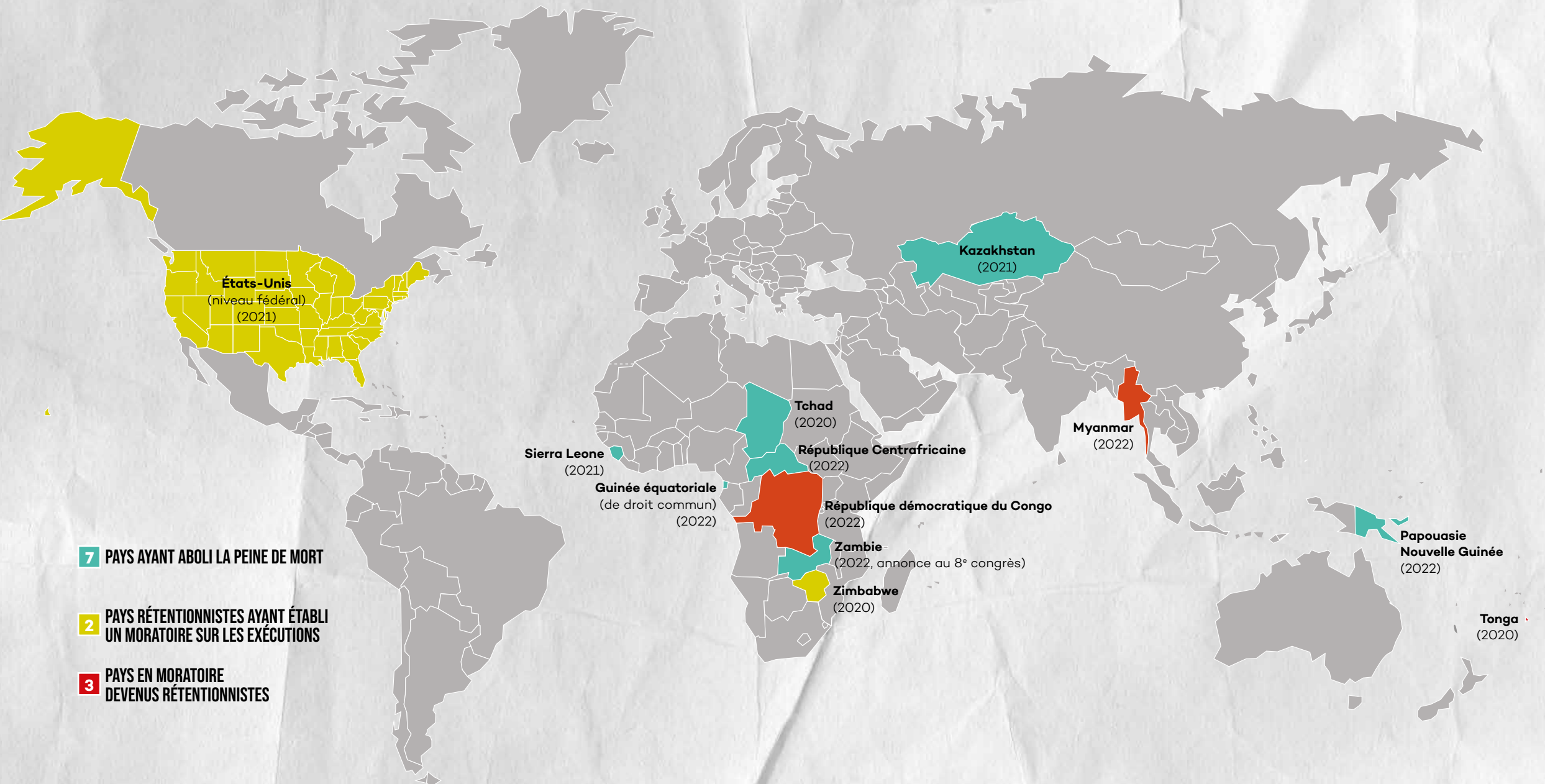
46 jeunes de l'Abolition Now Tour
dont 28 femmes et 18 hommes

115 retombées presse à travers le monde

Les Congrès mondiaux et régionaux



Progrès de l'abolition de la peine de mort entre le 7^e Congrès mondial de Bruxelles et le 8^e Congrès de Berlin



7 PAYS AYANT ABOLI LA PEINE DE MORT

2 PAYS RÉENTIONNISTES AYANT ÉTABLI UN MORATOIRE SUR LES EXECUTIONS

3 PAYS EN MORATOIRE DEVENUS RÉENTIONNISTES

LA MOBILISATION POLITIQUE ET OFFICIELLE AUTOUR DU CONGRÈS

Rencontre de l'ensemble
des délégations ministérielles
présentes à Berlin pour
le 8^e Congrès mondial
contre la peine de mort



Une mobilisation politique historique !

Depuis sa première édition en 2001, l'une des priorités du Congrès mondial contre la peine de mort aura été de rassembler et de fédérer des acteurs politiques du monde entier pour faire avancer la cause de l'abolition universelle de la peine de mort. La 8^e édition du Congrès a été, sans aucun doute, l'une des plus réussies en ce qu'elle a donné lieu à une mobilisation politique sans précédent.

▶ **« Quand la jeunesse iranienne se révolte, quand la guerre fait rage en Ukraine, quand les injustices perdurent en Afghanistan, au Bélarus et ailleurs, quand la Chine verrouille le système jusqu'à un manque de transparence ultime, il est plus qu'urgent de se rassembler. »**

▶ Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'ECPM

Pendant plusieurs mois, Ensemble contre la peine de mort (ECPM) a élaboré une stratégie de mobilisation politique avec l'appui du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et du Core Group, le groupe d'États¹ qui se sont engagés à soutenir les efforts d'ECPM dans l'organisation des Congrès, à les valoriser publiquement et à mobiliser leur réseau diplomatique pour promouvoir la plus grande participation possible au Congrès. ECPM a organisé plusieurs missions de plaidoyer sur le terrain ainsi que des interventions devant le Parlement européen, les ambassadeurs en poste à Berlin, les parlementaires allemands et au cours d'événements parallèles de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Cette stratégie a permis d'avoir plus de 47 pays représentés au niveau exécutif et diplomatique au Congrès dont 18 qui ont encore des étapes à franchir en faveur de l'abolition de la peine de mort.

▶ **« La peine capitale va à l'encontre de la croyance même en la raison et la dignité humaine sur lesquelles nos sociétés sont construites, que nous soyons originaires d'Europe, d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine. »**

▶ Annalena Baerbock, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne

Au cours de la cérémonie d'ouverture, le principal segment politique du Congrès, plus de 20 personnalités politiques de haut niveau, incluant des ministres, des

¹ Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bénin, Espagne, France, Mexique, Monaco, Mongolie, Norvège, Rwanda, Suisse, et l'Union européenne en tant que membre observateur.

secrétaires d'État, des hauts représentants d'organisations intergouvernementales, ainsi que de nombreux ambassadeurs et délégations diplomatiques, étaient présents.

▶ **« Rien n'est plus politique que la peine de mort ! Elle est l'expression ultime de la volonté tyrannique du pouvoir du droit de vie et de mort sur ses propres sujets. Mais c'est justement cela qui en fait une occasion. Car l'abolition est entre les mains d'hommes et de femmes politiques, elle découle du courage de certains. Aujourd'hui, au-delà des discours, ce sont des avancées significatives que nous attendons tous. »**

▶ Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'ECPM

Les interventions officielles et les discussions en table ronde se sont succédé dans ce cadre prestigieux, un lieu choisi, dans les termes de la ministre des Affaires étrangères allemande, « à dessein, parce que cette maison et sa musique reflètent ce pour quoi nous sommes ici aujourd'hui : célébrer la vie ». La cérémonie a également été marquée par de nombreuses annonces importantes et encourageantes. La Zambie (voir encadré), le Libéria et la Sierra Leone ont annoncé avoir pris les mesures nécessaires pour ancrer l'abolition de la peine de mort dans la loi. Le ministre de la Justice du Malawi a également démontré sa volonté d'avancer vers l'abolition de la peine de mort en soulignant de récentes commutations de peines et en annonçant la rédaction future d'un projet de loi sur l'abolition de la peine de mort.

▶ **« Nous nous efforçons de faire la différence, d'apporter de l'espoir au continent, d'être un phare en ce qui concerne les questions liées à l'État de droit en général et à la peine de mort en particulier. »**

▶ Mulambo Haimbe, ministre de la Justice de la Zambie

La cérémonie a été ponctuée par des interludes musicaux réalisés par les élèves de la Saïd-Barenboïm Akademie ainsi que des interventions des jeunes membres du programme Abolition Now Tour, faisant ainsi le lien avec le thème principal du 8^e Congrès mondial : la nouvelle génération abolitionniste. Un temps a également été consacré aux personnes actuellement dans le couloir de la mort avec, en particulier, une émouvante intervention de Debra Milke, ancienne condamnée à mort, rappelant l'engagement de la société civile dans la lutte contre la peine de mort. La cérémonie s'est terminée par la diffusion du vidéoclip² d'une interprétation originale de 66 artistes du monde entier de « Here's to you » de Joan Baez, chant abolitionniste et hymne officiel de ce 8^e Congrès mondial, coordonné par Valentin Vander.

² <https://www.ecpm.org/heres-to-you-lhymne-de-la-mobilisation-de-la-communaute-abolitionniste>

Des représentants politiques sont également intervenus à d'autres moments du Congrès, notamment lors de sessions du programme académique ou même au cœur du village de l'abolition pour dialoguer avec les ONG abolitionnistes. Le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, par exemple, est intervenu en introduction de la plénière « L'instrumentalisation de la peine de mort à des fins politiques » et le ministre de la Justice de la République du Congo est intervenu en introduction de la table ronde « Comment rendre l'abolition de la peine de mort irréversible? ».

La Zambie annonce l'abolition de la peine de mort au Congrès de Berlin

Le 23 décembre 2022, quelques semaines à peine après que le ministre de la Justice a annoncé au cours de la cérémonie d'ouverture du Congrès de Berlin avoir déposé, devant l'Assemblée nationale, les projets de loi d'amendement du Code pénal et du Code de procédure pénale afin d'abolir la peine de mort, la Zambie est devenue le 25^e pays d'Afrique à abolir la peine de capitale.

« Nous avons promis de modifier les lois qui entravent la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et les libertés fondamentales. Promesses tenues », a tweeté le président Hakainde Hichilema, après avoir également invalidé une loi qui interdisait aux citoyens de diffamer leur chef d'État³. En février 2023, le Président a commué les condamnations à mort de 390 prisonniers dont 11 femmes en réclusion à perpétuité. Selon le ministre de l'Intérieur, il n'y a donc plus de personne condamnée à mort en Zambie⁴.



Mulambo Haimbe
Ministre de la Justice de la Zambie

3 RFI, « Zambie: abolition de la peine de mort et le crime d'offense au chef de l'État », 25 décembre 2022.

4 Peinedemort.org, « Commutation de toutes les peines de mort en Zambie », 8 février 2023.



La Barenboim-Said Akademie jouant Mozart dans la prestigieuse Pierre Boulez Saal lors de la cérémonie d'ouverture du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort de Berlin



La cérémonie d'ouverture

Discours inaugural

Annalena Baerbock, ministre des Affaires étrangères – Allemagne

Introduction au 8^e Congrès mondial contre la peine de mort

Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'Ensemble contre la peine de mort – France
Aminata Niakate, présidente d'Ensemble contre la peine de mort – France

Première table ronde: « Vers l'abolition de la peine de mort »

Éric Dupond-Moretti, ministre de la Justice, garde des Sceaux – France
Mulambo Haimbe, ministre de la Justice – République de Zambie
Mohamed Lamin Tarawalley, procureur général et ministre de la Justice – Sierra Leone
Dee-Maxwell Saah Kemayah, ministre des Affaires étrangères – République du Libéria

La « voix » de la peine de mort

Debra Milke, ancienne condamnée à mort – Allemagne et États-Unis

Deuxième table ronde: « Construire des alliances pour l'abolition »

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur et des Institutions culturelles fédérales – Royaume de Belgique
Titus Mvalo, ministre de la Justice – République du Malawi
Muzaffar Ashuriyon, ministre de la Justice – République du Tadjikistan
Eamon Gilmore, représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme

Remarques du ministre de la Justice allemand

Marco Buschmann, ministre fédéral de la Justice – Allemagne

Troisième table ronde: « Renforcer le mouvement abolitionniste »

Amina Bouayach, présidente de la Commission nationale des droits de l'homme – Maroc
Simon Geissbühler, secrétaire d'État adjoint au Département des affaires étrangères – Confédération suisse
Albert Fabrice Puela, ministre des Droits de l'homme – République démocratique du Congo (RDC)
Marija Pejčinović Burić, secrétaire générale du Conseil de l'Europe

Modérateur

Tomi Oladipo, journaliste, analyste géopolitique et modérateur de conférence – Allemagne

Vous pouvez visionner l'intégralité de la cérémonie d'ouverture:



« Chaque exécution
est un échec pour nous
mais chaque pays qui s'engage
est aussi un succès. »



Christiane Taubira

Ancienne garde des Sceaux de la France

À l'occasion du Congrès mondial de Berlin, Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux française, membre d'ECPM et fervente abolitionniste, a répondu aux questions de la journaliste Élisabeth Allain pour la télévision France 24⁵.

Élisabeth Allain: Merci de nous accorder quelques instants pour revenir sur ce rendez-vous, ce temps fort. Il se trouve qu'on vient d'apprendre à l'instant qu'un troisième contestataire, un « émeutier », selon les termes du régime iranien, vient d'être condamné à mort par la justice iranienne. J'aimerais une réaction, la vôtre.

Christiane Taubira: L'Iran est un des pays qui s'obstine à prononcer des condamnations à mort. Nous avons affaire à un régime, des autorités théocratiques, et, manifestement, dans ce pays de grande tradition culturelle, littéraire, dans ce pays qui a une civilisation millénaire magnifique, souvent, l'institution judiciaire fonctionne comme le bras armé d'un pouvoir théocratique qui a l'obsession

⁵ France 24 est une chaîne de télévision française d'information internationale en continu et diffuse en français, anglais, arabe et en espagnol. Disponible dans plus de 180 pays, France 24 est regardée chaque semaine par 55 millions de téléspectateurs et son site web est visité par plus de 18 millions d'internautes en moyenne, chaque mois.

de contrôler la population, de l'intimider, qui n'arrête pas d'emprisonner, de condamner à la peine capitale, [...] et qui évidemment ne supporte pas cette protestation magnifique autour de ce slogan qui nous touche et qui nous percuté toutes et tous dans le monde: « Femme, vie, liberté » depuis la mort entre les mains de la police des mœurs de Jina Mahsa Amini.

Nous savons que malheureusement nous avons des défaillances au niveau de la solidarité internationale et que [même si nos sociétés civiles ont essayé, ont tenté des mobilisations de solidarité], au niveau des institutions, c'est-à-dire de nos chefs d'État, des institutions multilatérales, nous constatons notre impuissance, nous n'arrivons pas à neutraliser les exactions de ce pouvoir théocratique et, d'une certaine façon, nous portons notre part dans ces condamnations. [...]

É. A.: Quels sont justement les leviers possibles? Vous venez d'évoquer la difficulté pour les États à se faire entendre auprès de régimes comme le régime iranien. Le chef de l'État français a, ce matin, dénoncé l'agressivité croissante de l'Iran, à l'égard de la France notamment. Il a lancé un appel au retour au calme, situation extrêmement délicate pour lui puisque sept Français sont actuellement détenus par le régime iranien. C'est là toute la difficulté.

C. T.: Oui, c'est incontestablement une difficulté. Mais, évidemment, la difficulté est croissante lorsqu'on est dans une situation de tension maximale. Nous avons un réseau diplomatique qui couvre pratiquement toute la planète et qui est très actif et très déterminé, qui a le sens de la diplomatie, le sens de la détermination aussi et de la constance. Mais il est certain qu'avec certains gouvernements, il est impossible et parfois dérisoire d'entreprendre le dialogue. Le dialogue, c'est néanmoins l'arme majeure, l'arme essentielle de la diplomatie. Évidemment, la présence de nos compatriotes rend la situation délicate et conduit nos représentantes et représentants à des efforts et à beaucoup d'attention.

Mais nous ne pouvons pas relâcher [nos efforts] et nous sommes soucieuses et soucieux de la situation des Françaises et des Français détenu-es ou menacé-es en Iran. Nous sommes soucieuses et soucieux de la situation des Iraniennes et Iraniens qui protestent, qui sont attaché-es à la démocratie, qui sont attaché-es à ce que représente l'Iran dans l'imaginaire international, aussi en tant que grande puissance littéraire, démocratique, civilisationnelle. Nous sommes attachés à tout cela et il faut déployer des trésors de diplomatie et de capacité de pression, de façon à arriver à quand même faire infléchir un certain nombre de pratiques insupportables et intenable. Alors nous, au niveau de nos engagements contre la peine de mort, l'Iran fait partie des grandes cibles, bien entendu.

É. A.: Il y a 51 États, au moment où l'on se parle, qui appliquent toujours la peine capitale. On est en train de parler de l'Iran [...] mais il y a d'autres États. On pense forcément à la Chine, un champion en la matière. Il y a aussi le Soudan qui a récemment condamné une jeune femme de 20 ans à la peine capitale. Cela faisait dix ans que le Soudan n'avait pas condamné une femme à la lapidation, de cette façon. Cela reste un sujet central et

La France doit user de son prestige international, de l'imaginaire international sur ce qu'elle est, sur son attachement aux droits humains

la France reste motrice dans ce dossier. Vous participez à ce rendez-vous à Berlin aujourd'hui. C'est une association française, ECPM, Ensemble contre la peine de mort, qui organise le rendez-vous. Quel est le rôle de la France? Quel rôle pour vous en tant qu'ancienne garde des Sceaux, sur un sujet comme celui-ci?

C. T.: Vous avez parfaitement raison. Il y a aussi l'Arabie saoudite. Il y a d'autres pays qui appliquent encore la peine de mort. On constate que certains pays sont un peu en recul, malgré la signature du moratoire d'application et la signature des proto-

coles. Mais il est vrai que nous progressons. Nous progressons et nous nous donnons du courage en constatant ces progrès. Cette année encore, trois nouveaux pays ont introduit l'abolition de la peine de mort, ou en tout cas ont supprimé la peine capitale de leur Code pénal.

Il n'empêche que chaque jour est une défaite pour nous. Chaque exécution est une défaite pour nous. Et c'est vrai que la France a toujours porté très fortement cette campagne, ce combat. Alors c'est très visiblement par Ensemble contre la peine de mort mais nos gouvernements sont, de façon, c'est vrai, un peu inconstante, moteur dans cette campagne pour l'abolition universelle. [...] Et oui, ce 8^e Congrès mondial qui se tient à Berlin rassemble des délégations de tous les continents. Nous progressons au niveau de l'Afrique. C'est difficile au niveau de l'Asie, mais il y a des pays, des chefs d'État et des membres de la Commission internationale pour l'abolition de la peine de mort qui sont très actifs. [...]

Je le répète, chaque exécution est un échec pour nous mais chaque pays qui s'engage est aussi un succès. Nous nous battons avec lucidité, nous nous battons en consolidant nos forces. La France doit user de son prestige international, de l'imaginaire international sur ce qu'elle est, sur son attachement aux droits humains, sur son attachement aux grandes valeurs, sur le sens même de cette peine capitale qui est anticivilisationnelle. Et la France doit continuer à intégrer ce devoir qui est ce que fait Ensemble contre la peine de mort en tenant régulièrement ces congrès triennaux.

É. A.: [...] C'est le combat que vous portez aujourd'hui en tant que femme politique de gauche?

C. T.: C'est une vieille fidélité puisque j'étais aux côtés d'Ensemble contre la peine de mort au temps de sa création, en 2000. C'est une association, une ONG, auprès de laquelle j'ai cheminé, avec évidemment des moments d'absence, des années où j'étais occupée ailleurs. Mais c'est une vieille fidélité. J'étais préadolescente lorsque j'ai lu Victor Hugo, Olympe de Gouges, Albert Camus, et évidemment, des discours comme ceux de Gambetta, Clemenceau, de Jean Jaurès, d'Aristide Briand, de ces écrivains et *leaders* français. J'ai été solidaire dans la campagne

internationale de soutien à Angela Davis, par exemple, puis vingt ans après, pour Mumia Abu-Jamal.

J'ai donc été très fortement sensibilisée mais la culture m'a aidée aussi. Un film comme *Deux hommes dans la ville* m'a permis de comprendre, quand j'étais étudiante et que je soutenais la campagne internationale pour arracher Angela Davis à la peine de mort aux États-Unis, que la peine de mort était encore dans le Code pénal français et que des exécutions étaient encore pratiquées en France. Et depuis, évidemment, il y a de nombreux films qui m'ont sensibilisé. Je pense à *Douze hommes en colère* de Sidney Lumet, à des films iraniens notamment comme *Les Nuits de Mashhad* d'Ali Abbasi ou encore *La Loi de Téhéran* de Saeed Roustaei. Il y a également un documentaire sur une cause à laquelle j'ai participé, *L'État du Texas contre Melissa Lucio*, documentaire de Sabrina Van Tassel.

Il y a donc cette sensibilisation chez moi [...]. J'ai participé à des campagnes internationales avant de comprendre que j'étais concernée dans le pays dont j'avais la nationalité. Et évidemment, c'est cette bataille qui se livre à l'échelle planétaire qui me préoccupe. Je l'ai prise en charge à la mesure où c'était possible en tant que garde des Sceaux. Aujourd'hui, j'y mets toute l'ardeur, toute l'énergie et toute la force, tout le savoir, toute la capacité pour contribuer à la visibilité, à la sensibilisation et aboutir à l'abolition universelle de la peine de mort. Et nous comptons beaucoup sur les nouvelles générations qui y sont très sensibles.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'interview du 16 novembre 2022 sur le site web de France 24 :



Cérémonie de clôture
du 8^e Congrès mondial contre
la peine de mort au Rotes
Rathaus, l'hôtel de ville de Berlin



La cérémonie de clôture

Intervenants

Luise Amtsberg, commissaire du gouvernement fédéral pour la politique des droits de l'homme et l'aide humanitaire – Allemagne

Raphaël Chenuil-Hazan, directeur d'Ensemble contre la peine de mort – France

Marie Doucet, membre du conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort – France

Laurent Duarte, membre du conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort – France

Dr Lena Kreck, sénatrice Justice, Diversité et Antidiscrimination de Berlin – Allemagne

Hsinyi Lin, directeur exécutif de l'Alliance taïwanaise pour mettre fin à la peine de mort – Taïwan

Georges Nakseu Nguetfang, représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations unies à Genève – Suisse

Pete Ouko, ancien détenu dans le couloir de la mort et défenseur de l'abolition – États-Unis

Christiane Taubira, ancienne ministre de la Justice – France

Nicolas Perron, directeur des programmes d'Ensemble contre la peine de mort – France

Vidéos

Robert Badinter, président d'honneur d'Ensemble contre la peine de mort, ancien ministre de la Justice – France

Volter Türk, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme

Musique

Keith LaMar, condamné à mort en Ohio – États-Unis

Albert Marquès, musicien – Espagne

Modérateurs

Matthew Goldberg, président de la Coalition mondiale contre la peine de mort – Royaume-Uni


Ariane Grésillon, directrice adjointe d'Ensemble contre la peine de mort – France

La cérémonie de clôture qui s'est tenue à la Rotes Rathaus, l'historique hôtel de ville de Berlin, a permis de mettre à l'honneur les personnes dont l'engagement, le travail et le dévouement font chaque jour avancer la cause abolitionniste. Des discours, un hommage et une remise de prix se sont succédé dans l'émotion et la solidarité, accompagnés des mélodies au piano d'Albert Marquès et des mots de Keith LaMar qui s'est joint à la cérémonie de clôture par téléphone, en direct du couloir de la mort aux États-Unis, dans un moment exceptionnel de communion avec les participants du Congrès. La présence de nombreux anciens condamnés à mort dans la salle, tels que Hsieh Chih-Hung qui assistait pour la première fois au Congrès mondial alors qu'un appel avait été lancé pour sa libération au 7^e Congrès de Bruxelles et qui a récemment été acquitté, a fait de cette cérémonie un moment d'union et d'espoir sans précédent pour la communauté abolitionniste.

Vous pouvez visionner l'intégralité de la cérémonie de clôture:








 Mahmoud Amiry-Moghaddam, directeur d'Iran Human Rights, recevant des mains de Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux française, le Grand Prix « Robert Badinter » au nom de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh très engagée dans le combat abolitionniste dans son pays

8th WORLD CONGRESS AGAINST THE DEATH PENALTY

Les lauréat·es

Pour la première fois dans l'histoire du Congrès, une remise de prix a été organisée pour célébrer les acteurs et actrices de la société civile engagé·es dans la lutte contre la peine de mort. Ensemble contre la peine de mort, la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) et leurs partenaires, ont remis avec beaucoup d'émotion les prix aux lauréats de catégories correspondant aux différentes sphères du combat abolitionniste : la défense, la recherche, l'innovation et le plaidoyer. La lauréate du Grand Prix du public « Robert Badinter » a été choisie par les participants au Congrès sur l'application dédiée à l'événement. La cérémonie s'est conclue par une manifestation devant l'Hôtel de ville pour chanter notre but : abolir la peine de mort dans le monde entier.


 « La cheville ouvrière [du combat abolitionniste], ce sont ces personnes insignifiantes que nous sommes, ces personnes dans l'ombre qui œuvrent chaque jour. »


 Sandrine Daega, avocate et membre du RACOPEM

Le Grand Prix du public « Robert Badinter »

Maître Nasrin Sotoudeh

L'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh est militante de longue date pour les droits humains en Iran et a plaidé dans de nombreuses affaires capitales, réussissant à empêcher plusieurs exécutions, y compris de mineurs. Nasrin s'est impliquée, aux côtés de plusieurs éminents défenseurs et défenseuses iraniennes des droits humains dans le LEGAM (« Campaign for step by step abolition of the death penalty »). En mars 2019, Nasrin a été condamnée à trente-huit ans d'emprisonnement et 148 coups de fouet pour sept chefs d'accusation, dont « participation et discours lors d'un rassemblement illégal » en raison de son activité au sein de LEGAM. Retenue en Iran, toujours sous la menace du régime, c'est le directeur d'Iran Human Rights (IHR), Mahmood Amiry-Moghaddam qui a reçu son prix. Dans une lettre adressée aux participants du Congrès mondial⁶, elle a demandé aux abolitionnistes d'être « les yeux et les oreilles des Iraniens en ces jours difficiles ».

⁶ <https://www.ecpm.org/app/uploads/2022/11/Lettre-Nasrin-Sodouteh-Prix-Robert-Badinter.pdf>

Le Prix de la défense

Le Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort (RACOPEM)

Fondé en 2015 par maître Nestor Toko, le RACOPEM regroupe les avocats camerounais qui plaident contre la peine capitale dans des affaires difficiles et controversées, notamment pour défendre des clients accusés dans le cadre de la loi antiterrorisme adoptée en 2014 en réponse aux attaques de Boko Haram. Dans un pays sujet à la répression d'État, ces activités peuvent s'avérer dangereuses et les avocats du réseau sont souvent victimes de fortes pressions directes des forces de sécurité visant à faire obstacle à leurs enquêtes. Grâce à leur travail, le thème de la peine de mort, d'abord tabou, est devenu un objet de débat public et des décideurs politiques et juridiques participent désormais aux activités du réseau. Leur engagement et persévérance ont produit des résultats inespérés: le nombre de condamnés est passé de 330 en 2018 à 120. En huit ans, les avocats du RACOPEM ont réussi à sauver plusieurs personnes du couloir de la mort, dont des personnes mineures.

Justice Project Pakistan (JPP)

JPP, une ONG pakistanaise créée en 2009, assure la représentation des condamnés à mort les plus vulnérables en suivant une stratégie claire: assurer la représentation des personnes passibles de la peine de mort et obtenir des décisions faisant jurisprudence, permettant d'engendrer des réformes de grande ampleur au sein du système de justice pénale pakistanais. Cette approche s'est révélée particulièrement efficace. À titre d'exemple, en 2020, la peine de Muhammad Iqbal, mineur au moment de son crime, a été commuée en emprisonnement à perpétuité par une décision historique. Depuis, la pratique judiciaire relative à l'application de la peine de mort aux mineurs a beaucoup évolué. En outre, en 2021, JPP est parvenu à obtenir une décision similaire dans une affaire concernant deux condamnés souffrant de handicap intellectuel. Ce jugement fait désormais office de référence au Pakistan et au niveau international. JPP s'engage également dans la défense des prisonniers pakistanais à l'étranger et est parvenu à obtenir le rapatriement de centaines de détenus. Grâce à JPP, aucune exécution n'a eu lieu au Pakistan depuis 2019, pourtant un des pays rétentionnistes les plus actifs ces dernières années.



L'équipe du Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort (RACOPEM) recevant le Prix de la défense



Zainab Mahboob représente Justice Project Pakistan et reçoit le prix de la Justice remis par Pete Ouko, ancien condamné à mort au Kenya

Le Prix de la recherche

Project 39A

Project 39A est un programme de justice pénale rattaché à l'Université de droit de Delhi. Par ses recherches sur le système de justice pénale, Project 39A alimente le débat et la réflexion sur des sujets tels que la torture, la santé mentale des prisonniers ou la peine de mort. Ses membres cherchent à fournir des éléments empiriques permettant de préparer le terrain pour l'évolution de la législation indienne. Tous les ans, Project 39A publie un rapport qui fournit une vue d'ensemble sur la population du couloir de la mort en Inde. D'autres publications de l'organisation, telles que *Deathworthy: A Mental Health Perspective of the Death Penalty*, ont directement influencé des décisions de la Cour suprême, notamment dans le domaine de la santé mentale et des circonstances atténuantes dans des affaires de peine capitale. En dépit d'une absence de soutien de la part du gouvernement ou de l'opinion publique, Project 39A parvient donc à agir comme un moteur de la réforme du système judiciaire.

Le Prix de l'innovation

Justice for Keith Lamar

Keith Lamar a été condamné à mort en 1993 à la suite d'une insurrection au sein de la prison dans laquelle il est détenu et qui a fait plusieurs morts. Désigné par d'autres prisonniers comme l'instigateur de la rébellion, malgré de nombreux témoignages contradictoires, il a été condamné à mort et n'a depuis jamais quitté le couloir de la mort. Au cours de ses années de détention, Keith devient un fervent lecteur, écrit régulièrement, et publie en 2014 l'ouvrage *Condemned: The Whole Story*. Depuis une dizaine d'années, l'association Justice for Keith Lamar⁷ s'efforce de l'aider à raconter son histoire.

Le pianiste catalan Albert Marqués entend parler de Keith pour la première fois en 2020. Au cours des mois suivants, les deux hommes se lient d'amitié autour de leur passion commune pour le jazz et organisent un concert de soutien avec des chansons choisies par Keith, qui prendra aussi la parole entre les performances, grâce à des vidéos préenregistrées. À la suite du succès du concert, Keith et Albert ont prolongé l'expérience en enregistrant un premier album commun, *Freedom First*, en 2022. En accompagnant les paroles de Keith de rythmes jazz, Albert lui offre une plateforme pour exprimer les émotions et réflexions mûries par trente ans passés dans le couloir de la mort, ainsi que par les talents d'écriture développés durant cette période. Le travail d'Albert et de Keith témoigne de la capacité qu'ont la créativité et l'espoir à perdurer malgré l'emprisonnement, et offre un parfait exemple de symbiose entre une œuvre musicale et un message politique, où les aspects subversifs et artistiques se complètent à merveille.

⁷ <https://www.keithlamar.org>



Projet 39A du programme de justice pénale de l'Université de Delhi récipiendaire du Prix de la recherche



Albert Marqués et Kazemde George du collectif Justice for Keith Lamar, Prix de l'innovation, interprète un morceau lors de la cérémonie de clôture



L'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) de la République centrafricaine célébrant son Prix du plaidoyer

Le Prix du plaidoyer

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) de République centrafricaine (RCA)

Créée en 1991 et reconnue en 1992, l'ACAT-RCA est l'un des vingt-huit membres de la Fédération internationale des ACAT (FIACAT). Ses principaux objectifs sont l'abolition de la peine de mort, la prévention de la torture et des traitements dégradants, ainsi que le respect des droits humains des personnes détenues. En collaboration avec ECPM et la FIACAT, l'organisation a mené une activité de plaidoyer intense qui a abouti, le 27 mai 2022, à l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi abolissant la peine de mort. En faisant l'effort de fédérer de nombreux acteurs autour de l'opposition à la peine de mort, tels que des *leaders* d'opinion issus de l'Église, des universitaires ou des parlementaires, l'ACAT-RCA a démontré l'importance de la collaboration dans le combat abolitionniste et a permis de faire de l'abolition une revendication politique à l'échelle de la République centrafricaine, finalement entendue par les pouvoirs publics. L'organisation a joué un rôle essentiel dans cet accomplissement historique qui a fait de la RCA le 110^e pays abolitionniste et le 24^e en Afrique.

« Ce prix est la reconnaissance internationale de notre combat pour l'abolition au Cameroun. »



Nestor Toko Monkam

Avocat camerounais, lauréat du Prix de la défense

Nestor Toko Monkam est avocat au Barreau du Cameroun et président du RACOPEM qui a reçu le Prix de la défense au cours de la cérémonie de clôture du Congrès. Il est également le fondateur de Droits et paix, qui œuvre à la réalisation d'une société respectueuse des droits humains, plus juste et pacifique à travers le plaidoyer, la sensibilisation du public, l'action juridique et l'assistance aux victimes.

► Pourriez-vous nous décrire la réflexion et les événements qui ont mené à la création du Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort ?

Nestor Toko Monkam: Le RACOPEM voit le jour en 2015 dans un contexte marqué par le peu d'engagement des avocats camerounais contre la peine de mort. Paradoxalement, à cette époque, le Cameroun est l'un des pays de l'Afrique francophone où le taux de condamnation à la peine de mort est le plus élevé. Notre rêve était alors de former une génération d'avocats spécialisés dans la défense des personnes passibles de la peine de mort et capables de défendre l'abolition dans l'espace public. Dans cette perspective, et malgré la réticence de notre ordre professionnel, un ancien bâtonnier a accepté de nous accompagner.

Dans un premier temps, nous avons sensibilisé quelques avocats intéressés à la cause abolitionniste et avons organisé des visites dans plusieurs prisons du pays dans le cadre d'une étude sur les conditions de détention des personnes passibles de la peine de mort. À l'issue de ces visites, nous nous sommes rendu

compte que les condamnés à mort étaient confrontés à de nombreux défis en prison et que leurs condamnations à mort n'étaient souvent pas fondées sur des preuves irréfutables. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'apporter une assistance juridique aux condamnés à mort qui avaient exercé des voies de recours.

Dans notre combat contre la peine de mort, nous avons jugé utile et stratégique de renforcer les capacités des acteurs judiciaires (avocats, juges et administration pénitentiaire) sur les normes internationales concernant la peine de mort. Avec l'appui d'ECPM, des formations de renforcement des capacités spécifiques aux avocats ont été organisées. Ces efforts ont produit des résultats inespérés: le nombre de condamnations à mort a considérablement baissé, passant de 330 en 2018 à 120 en 2020, selon le chiffre officiel du gouvernement.

► Quelle est l'importance du Congrès mondial pour votre pratique d'avocat et pour le RACOPEM ?

N. T. M.: Le Congrès mondial contre la peine de mort est l'une des rares occasions permettant de réunir les acteurs abolitionnistes, y compris les professionnels du droit qui, aux niveaux locaux, régionaux et internationaux, œuvrent quotidiennement à faire disparaître la peine de mort des arsenaux judiciaires et législatifs. Ce grand rassemblement triennal nous a offert l'occasion de rencontrer des praticiens du droit de tous les continents et de partager avec eux les défis auxquels nous sommes tous les jours confrontés dans la défense des personnes passibles de la peine de mort ainsi que des stratégies pour les surmonter.

Partant des relations tissées au Congrès mondial, nous collaborons avec plusieurs organisations et barreaux d'avocats qui offrent des services d'assistance juridique aux condamnés à mort. Nous avons ainsi pu bénéficier de l'expertise juridique du cabinet d'avocats Debevoise à New York et du Cornell Center on the Death Penalty Worldwide aux États-Unis dans la défense de plusieurs affaires concernant les condamnés à mort au Cameroun. Grâce à leurs conseils stratégiques, nous avons eu gain de cause dans toutes les affaires de peine de mort que nous avons représentées en justice.

Par ailleurs, lors de ce grand rendez-vous des abolitionnistes, nous avons également développé des collaborations qui sont essentielles dans la saisine des organes de traités pour soumettre les cas individuels de nos clients condamnés à mort.

► Quelles sont les conséquences du prix que vous avez reçu pendant le Congrès mondial pour le travail du RACOPEM ?

N. T. M.: Nous avons accueilli ce prix comme étant une reconnaissance internationale de notre contribution à l'abolition de la peine de mort dans notre pays qui est toujours en situation de moratoire de fait. Partant de là, notre engagement

Ce grand rassemblement triennal nous a offert l'occasion de rencontrer des praticiens du droit de tous les continents et de partager avec eux les défis auxquels nous sommes tous les jours confrontés

à lutter contre la peine de mort est sans limites malgré les défis auxquels nous avons fait face par le passé. Motivés par notre reconnaissance, plusieurs avocats ont rejoint le RACOPEM et partagent désormais notre combat contre la peine de mort au Cameroun.

Le prix nous a également conféré une légitimité pour aborder la question de l'abolition de la peine de mort dans notre pays. Bien que nos autorités politiques soient peu engagées sur la question, nous nous

réjouissons du fait que, sous notre impulsion, la Commission des droits de l'homme du Cameroun, l'Assemblée nationale et l'Ordre des avocats au Barreau du Cameroun aient pu intégrer l'abolition de la peine de mort dans leurs agendas de travail.

Maître Nestor Toko Monkam lors de l'acquiescement de Fati, mère de deux enfants, condamnée à mort par un tribunal militaire du nord du Cameroun, frontalier avec le Nigéria



Nestor Toko Monkam Avocat camerounais, lauréat du Prix de la défense

Hommages

Cette cérémonie, célébrant l'engagement et les succès de la communauté abolitionniste, a également été l'occasion d'honorer et de se souvenir des personnes, amis et collègues, engagés dans la lutte contre la peine de mort qui sont décédés depuis le premier Congrès mondial de 2001:

Mohamed Ahdaf, Maroc
Nancy Anderson, Jamaïque
Martine Anstett, France
Kamran Arif, Pakistan
Justice Ruth Bader Ginsburg, États-Unis
Simin Behbehani, Iran
Abderrahim Berrada, Maroc
Cheikh Saad Bouh Kamara, Mauritanie
Clarence Brandley, États-Unis
John Brosnan, Australie
Wiley Bridgeman, États-Unis
Tamara Chikunova, Ouzbékistan – Italie
Nils Christie, Norvège
Martina Davis-Correia, États-Unis
Jacques Derrida, France
Justice Edmond, Sierra Leone
AbdelKader Guerroudj, Algérie
Jerry Givens, États-Unis
Gloria Goodwin-Killian, États-Unis
Père Hadi Al Aya, Liban
Aundre Herron, États-Unis
Christoph Heyns, Afrique du Sud
Étienne Jaudel, France
Lawyer Johnson, États-Unis
Dave Keaton, États-Unis
Freddie Lee Pitts, États-Unis
Philippe Le Maire, France
Paul Lombard, France

Patrick Lwanga Zizinga, Ouganda
Sabeen Mahmood, Pakistan
Mohammad Maleki, Iran
Martin alias Marty McClain, États-Unis
Sakae Menda, Japon
M. H. Mubbashar, Pakistan
Alice Nungu, Malawi
Kumamoto Norimichi, Japon
John Nyoka, Tanzanie
Ahmed Othmani, Tunisie
Phil Opas, Australie
Jean-Louis Pelletier, France
Carroll Pickett, États-Unis
Brian Roberts, États-Unis
Karl Rodenberg, Allemagne
Nigel Rodley, Royaume-Uni
Tommy Anthony Sando Sr, Libéria
Marie-Françoise Santarelli, France
Natman Schaye, États-Unis
Peter Schmer, États-Unis
Henry Schwarzschild, États-Unis
Justice Shakil Ur Rehman, Pakistan
Damon Thibodeaux, États-Unis
John Thompson, États-Unis
Delbert Tibbs, États-Unis
Greg Wilhoit, États-Unis
Harold Wilson, États-Unis

Un hommage particulier, en raison de leur rôle dans la Coalition mondiale contre la peine de mort et le Congrès mondial, a été rendu à :



Bill Pelke, de « Journey of Hope... From Violence to Healing », une organisation composée de familles de victimes de meurtres et de familles de personnes condamnées à mort aux États-Unis, qui croyait que par l'amour et la compassion, chacun et chacune pouvait rendre ce monde meilleur.



Roger Hood qui, en plus d'être un chercheur d'une renommée internationale au Centre de criminologie d'Oxford, était également un mentor et un ami de confiance pour de nombreuses organisations abolitionnistes.



Renny Cushing qui a apporté sa profonde humanité, son esprit brillant, son grand cœur et son espièglerie pour faire entendre la voix des familles de victimes de meurtre opposées à la peine de mort au sein du mouvement abolitionniste et qui, en tant que membre du corps législatif du New Hampshire, aux États-Unis, a fait en sorte que l'abolition de la peine de mort devienne réalité dans son État en 2021.



Edgardo Román Espada, ancien président de l'Association du Barreau de Porto Rico et de la Coalition portoricaine contre la peine de mort, qui a joué un rôle essentiel lorsque des condamnations à mort fédérales ont été prononcées à Porto Rico, pourtant abolitionniste, et qui a été une figure amicale et joyeuse du mouvement.

Le programme du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort

	MARDI 15 NOVEMBRE DIFFUSION DIRECTE	MERCREDI 16 NOVEMBRE DIFFUSION DIRECTE	JEUDI 17 NOVEMBRE	VENDREDI 18 NOVEMBRE	
MATIN	PIERRE BOULEZ SAAL 10:00 → 13:00 Cérémonie officielle d'ouverture	HALLE 10:00 → 12:00 La nouvelle génération abolitionniste: transmission et innovation	HALLE / 9:30 → 11:00 Comment rendre l'abolition de la peine de mort irréversible? HALLE / 11:30 → 13:00 Le rôle des juges vis-à-vis de la peine de mort	STUDIO B / 9:30 → 11:00 Institutions nationales des droits de l'homme, société civile et lutte pour l'abolition de la peine de mort STUDIO B / 11:30 → 13:00 Faire de la prohibition de la peine de mort une norme de droit international coutumier	HÔTEL DE VILLE (ROTES RATHAUS) 10:00 → 12:00 Cérémonie de clôture: remise de prix aux acteurs-rices de la société civile ALEXANDERPLATZ / RATHAUS 12:00 → 13:00 HAPPENING FINAL
APRÈS-MIDI	HALLE / 15:30 → 17:30 L'instrumentalisation de la peine de mort à des fins politiques HALLE / 18:00 → 19:30 Même lutte, mêmes risques: les avocats et les journalistes comme acteurs de l'abolition	HALLE / 14:30 → 16:00 Les violences sexuelles et la peine de mort: réaffirmer l'universalité des droits humains HALLE / 16:30 → 18:00 La peine de mort et la transparence: un impact transversal sur les droits humains	STUDIO B / 14:30 → 16:00 Identifier le phénomène du couloir de la mort STUDIO B / 16:30 → 18:00 Les handicaps intellectuels et psychosociaux	STUDIO C / 14:30 → 16:00 Comment mobiliser les entreprises et les autres acteurs non conventionnels dans la lutte contre la peine de mort? STUDIO C / 16:30 → 18:00 Les minorités sexuelles, les discriminations fondées sur le genre et la peine de mort	
SOIRÉE	HOUSE OF WEEKEND 20:00 → 23:00 Soirée networking	BABYLON CINEMA 19:30 → 22:00 Ciné-débat <i>L'État du Texas contre Melissa</i> , de Sabrina Van Tassel (Film Fr/Ang - Débat Ang)	RADIALSYSTEM-V (HALLE / STUDIO B / STUDIO C / ATELIER A / KUBE) 13:00 → 18:30 Réunions ouvertes et privées des organisations de la société civile internationale	HALLE 18:30 → 20:00 Soirée témoins « Le/la condamnée à mort et son avocat-e, une intimité singulière »	

- CÉRÉMONIES
 - PLÉNIÈRES
 - TABLES RONDES
 - ATELIERS
 - ÉVÉNEMENTS SOCIAUX ET CULTURELS
 - RÉUNIONS DE LA SCI
- Interprétation simultanée ANGLAIS & FRANÇAIS

Le Comité académique du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort

Composé d'experts des droits de l'homme et de l'abolition de la peine de mort, le rôle du Comité académique était de définir les priorités stratégiques et les principaux thèmes du programme académique qui ont ensuite été mis en œuvre dans chaque session de débat (les plénières, les tables rondes et les ateliers) par les organisations membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort, d'autres organisations de défense des droits humains et les parties prenantes intéressées. Le Comité académique a finalisé le programme académique et a validé la liste des intervenants pour les débats.

Membres



Sandrine Ageorges-Skinner

Membre d'ECPM (Ensemble contre la peine de mort) et femme de Hank Skinner, condamné à mort au Texas – États-Unis
France



Drewery Dyke

Point de contact pour partenariats internationaux de Salam DHR
Chercheur pour le Foreign Policy Center
Royaume-Uni et Canada



Amina Bouayach

Présidente du Conseil national des droits de l'homme
Maroc



Liévin Ngondji

Cofondateur et président de l'organisation Culture pour la paix et la justice
RDC



Nicolas Perron

Directeur des programmes d'ECPM
France



Celia Ouellette

Coprésidente directrice générale de la Responsible Business Initiative for Justice
États-Unis



Aurélie Plaçais

Directrice exécutive de la Coalition mondiale contre la peine de mort
France



Camikara Yuwono

Chargé de communication et des médias au Forum Asia
Indonésie

Coordination



Raphaël Chenuil-Hazan

Directeur général d'ECPM
France



Ariane Jacobberger

Responsable du programme académique d'ECPM
France

LA NOUVELLE GÉNÉRATION ABOLITIONNISTE : TRANSMISSION ET INNOVATION

Délégation libanaise
de l'Abolition Now Tour



Abolition Now Tour : lancer la jeunesse abolitionniste

En préparation au Congrès mondial de Berlin, ECPM a lancé un projet international innovant et collaboratif à destination des jeunes générations, la campagne #AbolitionNowTour⁸: une expérience portant sur la consultation de jeunes citoyens de six pays non abolitionnistes qui souhaitent apporter leur contribution à l'abolition de la peine de mort dans leur pays.

Ce projet, en collaboration avec les partenaires locaux d'ECPM, a été lancé au Maroc en octobre 2021, puis décliné en République démocratique du Congo, au Kenya, en Indonésie, au Liban et aux États-Unis (Texas).



⁸ <https://www.ecpm.org/abolitionnowtour-la-jeunesse-mondiale-se-mobilise-pour-labolition/>

Le projet s'est déroulé en trois étapes :

- 1 La participation d'un groupe de huit jeunes à un atelier collaboratif de deux jours dans leur pays pour décider collectivement d'une action stratégique visant à faire progresser la cause de l'abolition dans leur pays. Les jeunes sont encouragés à décider d'une deuxième action à mener après le Congrès.
- 2 La mise en œuvre de l'une de ces actions par le groupe (l'action prioritaire), dans un délai de six mois après l'atelier.
- 3 L'invitation des membres des six délégations⁹ au Congrès en novembre 2022 pour présenter leur action à l'ensemble de la communauté abolitionniste, réaffirmer leur engagement à agir pour l'abolition de la peine de mort, donner l'impulsion nécessaire pour consolider leur mobilisation et définir les prochaines étapes de leur initiative.

Le projet dans son ensemble a constitué une occasion unique de donner la parole à ces jeunes et de les placer au premier plan de la discussion pour la lutte abolitionniste. En effet, l'objectif d'ECPM n'était pas seulement de développer et d'affirmer la présence du projet localement dans les six pays cibles, mais aussi d'assurer la durabilité de l'engagement de ces jeunes dans leur nation respective. Cela a été rendu possible grâce à la collaboration et au soutien indispensables des partenaires locaux de l'organisation. L'implication des jeunes étant cruciale pour façonner l'avenir du mouvement abolitionniste, le projet visait également à inspirer des initiatives similaires dans d'autres pays.

Vous trouverez plus d'informations et des vidéos sur le projet de l'Abolition Now Tour et les actions des délégations ici:



⁹ Malheureusement, les membres de la délégation de RDC de l'Abolition Now Tour n'ont pas pu obtenir de visa pour se rendre au Congrès.

« Les jeunes donnent un nouveau souffle au combat abolitionniste. »



Margaux Richet

Formatrice de l'Abolition Now Tour

Margaux Richet est formatrice interculturelle et formatrice en éducation non formelle. Elle est passionnée par les langues, la façon dont les histoires et notre histoire influencent notre vision du monde et notre perception des autres, les autres méthodes d'apprentissage et la dynamique de groupe dans différents contextes. Elle a participé à la création du projet de l'Abolition Now Tour, facilité les ateliers dans les six pays cibles et accompagné les jeunes membres des délégations avant, pendant et après le Congrès de Berlin.

► Quelle a été votre réflexion pour construire et mener le projet de l'Abolition Now Tour ?

Margaux Richet : Je me suis toujours orientée autour des notions suivantes :

La transmission – mutuelle – entre générations : les ateliers devaient encourager un dialogue enrichissant entre les jeunes et les personnes engagées depuis longtemps dans des organisations luttant contre la peine de mort. L'objectif était de comprendre le chemin parcouru dans ce domaine et de se soutenir mutuellement.

La durabilité du projet : les ateliers avaient pour but de transmettre des méthodes que chaque membre de chaque délégation puisse s'approprier et réutiliser pour ses propres projets ou actions. Chaque participant était considéré comme un « multiplicateur » capable d'amplifier les effets de ces ateliers. Un grand soin a donc été apporté pour transmettre des méthodes de sensibilisation « indirectes », fondées sur des techniques créatives puisant aussi dans des traditions locales, comme le théâtre d'ombres en Indonésie. Ces techniques ont en commun d'être

visuelles, simples, sans matériel spécifique ou coûteux et à la portée de tout le monde, enfant ou adulte, lettré-e ou non. Ces méthodes « indirectes » pour parler de sujets sensibles comme la peine de mort ont aussi été choisies pour « protéger » ces jeunes, pour ne pas directement les exposer.

L'internationalité du projet : un soin particulier a été apporté à créer des ponts entre les ateliers et à relier les membres de chaque délégation afin qu'ils développent une « conscience internationale » de leur participation commune à ce projet. Cela leur a également permis de ne pas se sentir isolés dans leurs actions mais d'avancer collectivement dans différents pays et de s'inspirer les uns des autres.

► Qu'avez-vous ressenti au moment du Congrès lorsque vous avez retrouvé les délégations à Berlin ?

M. R. : J'ai à la fois ressenti une grande joie de voir la plupart des délégations présentes mais aussi une grande tristesse et une frustration liée à l'absence de participants, notamment de la délégation de la RDC qui n'a pas pu recevoir de visa pour participer au Congrès. C'est un exercice difficile de motiver en deux jours un groupe de personnes qui ne se connaissent pas à former une équipe et à travailler ensemble sur un sujet aussi complexe et délicat que l'abolition de la peine de mort et encore plus dans un pays où des conflits sévissent depuis plusieurs années. La participation au Congrès était l'une des « promesses » du projet et donc un moteur puissant pour encourager ces groupes à mener des actions de plaidoyer pour l'abolition. Le fait de ne pas être autorisés à venir à Berlin a eu des effets très forts sur les jeunes de la RDC. J'ai travaillé pendant le Congrès et après pour faire revenir leur motivation et valoriser leur engagement, avec le soutien du partenaire local d'ECPM.

Cela dit, j'étais évidemment très heureuse pour les personnes présentes au Congrès. J'étais ravie de les voir intervenir à différents niveaux pour participer activement au programme, *via* l'équipe du Congrès pour la réalisation du programme, *via* la modération de la plénière jeunesse, en animant certains moments par la musique ou la danse ou en échangeant avec le public pour la restitution et l'évolution de leurs actions.

► Quelle est, selon vous, l'importance de ce type de projet pour d'autres mouvements des droits humains ?

M. R. : La durabilité d'un combat pour les droits humains passe forcément par une transmission intergénérationnelle.

Dans de nombreuses sociétés, la perception de la jeunesse ou des jeunes adultes par les générations plus âgées est souvent teintée de stéréotypes plutôt négatifs lorsqu'il s'agit de leur contribution concrète à des sujets sociaux ou politiques sérieux. Ces stéréotypes peuvent aller dans différentes directions mais, de manière générale, le résultat est que le potentiel de ces jeunes est sous-estimé.

Simultanément, le Congrès a également eu un fort effet sur ces jeunes et les a motivés à continuer à agir en dehors du projet pour faire abolir la peine de mort

De nombreux jeunes souffrent de discriminations liées à leur âge ou à une superposition de différentes formes de discrimination, dite discrimination multiple ou intersectionnelle (âge, genre, handicap ou autres critères sociaux ou culturels).

Cette perception « négative » les réduit à un rôle plutôt passif ou, au mieux, d'exécution des décisions prises par des aînés à tous les niveaux de la société : leurs compétences ne sont pas prises au sérieux, leurs énergies ou idées ne sont pas valorisées, leurs voix ne sont pas écoutées, ils ne sont pas inclus ou consultés lors de la prise de décisions importantes, « on » ne leur fait pas confiance.

Ce type de projet permet de confronter ces stéréotypes, de les remettre en question et d'ouvrir les yeux sur les ressources extraordinaires que ces jeunes portent en eux. Lorsqu'elles sont valorisées, ces ressources étonnent toujours ! N'importe quelle organisation œuvrant pour la dignité humaine et le respect des droits humains peut s'inspirer de ce type de projets où ce sont les jeunes qui mènent le cours des échanges ; ce sont eux qui expriment leurs envies, leurs besoins et leurs réticences. Leur propre expérience de vie est valorisée et ils sont encouragés à faire confiance à leur savoir et leur compréhension d'un sujet et de leur environnement pour proposer leurs idées et faire avancer une cause. C'est dans un cadre où l'intelligence collective du groupe est mise en valeur que des idées ingénieuses et créatives peuvent voir le jour.

Les effets « *peer to peer* » (entre pairs) ne doivent pas non plus être négligés. La jeunesse attire la jeunesse ! Les jeunes apportent leurs réseaux « analogues et virtuels ». Ils peuvent atteindre beaucoup plus de personnes en même temps. Et, à l'ère numérique, ils maîtrisent des compétences digitales pour naviguer virtuellement, s'exprimer et transmettre des messages de manière multiples. Ils sont de formidables alliés pour les ONG.

► **Quels ont été les résultats, selon vous, du projet de l'Abolition Now Tour dans la communauté abolitionniste ?**

M. R. : Localement, lors des ateliers, de nombreuses personnes engagées dans les différentes organisations partenaires du projet et membres de la communauté abolitionniste (avocats, anciens condamnés à mort, etc.) ont mentionné qu'elles reprenaient espoir, qu'elles étaient épatées par la créativité, l'intelligence, l'engagement et l'énergie contagieuse de ces jeunes. Ils ont redonné un souffle nouveau aux actions de plaidoyer au cœur des organisations qui les ont accueillis. Comme me le confiait l'un des référents du projet : « *Ils m'ont montré que l'on peut aborder ce sujet de manière plus créative.* » C'est inspirant !

Internationalement, lors du Congrès de Berlin, la présence des délégations d'Indonésie, des États-Unis, du Kenya, du Liban et du Maroc a fortement dynamisé l'événement, notamment en influençant ou illustrant les sujets traités lors des différentes sessions, en contribuant de manière créative à différents niveaux, en partageant leurs expériences du projet, ou encore en allant à la rencontre des autres participants.

Simultanément, le Congrès a également eu un fort effet sur ces jeunes et les a motivés à continuer à agir en dehors du projet pour faire abolir la peine de mort. La plupart des délégations souhaitent poursuivre leur travail d'équipe. Voici quelques exemples de résultats concrets qui ont découlé du projet et du Congrès :

- La délégation indonésienne souhaite contribuer à augmenter la présence de la communauté abolitionniste d'Asie aux prochains congrès et continue à s'engager activement en Indonésie.
- En RDC, en mars 2023, les jeunes ont réalisé une vidéo où ils se présentent, expriment leur motivation pour agir pour l'abolition et invitent d'autres jeunes de RDC à les rejoindre.
- Aux États-Unis, le groupe a organisé un événement de sensibilisation dans une librairie. Il organisera prochainement une conférence pour réfléchir à la manière de créer un événement intitulé « *People's Tribunal against Texas* ». Toutes les organisations abolitionnistes du Texas seront conviées, ainsi que de nombreux intervenants.

L'étape marocaine de l'Abolition Now Tour





▶ Liévin Ngondji, président de Culture pour la paix et la justice, RDC, et Sylvia Morwabe, avocate et directrice des programmes de Crime Si Poa, Kenya



▶ Camikara Yuwono, délégation indonésienne de l'Abolition Now Tour

Plénière

Échanges intergénérationnels et transmission au Congrès

Discours inaugural

Dr Günter Sautter, directeur général de l'ordre international, des Nations unies et de la maîtrise des armements au ministère fédéral des Affaires étrangères – Allemagne

Intervenants

Alexious Kamangila, avocat et enseignant associé chez Reprise UK – Malawi
trey legall, membre de la délégation américaine de l'Abolition Now Tour – États-Unis
Nina Joy Makena, membre de la délégation kényane de l'Abolition Now Tour – Kenya
Liévin Ngondji, cofondateur et président de Culture pour la paix et la justice – RDC
Angelia Pranthaman, fondatrice et présidente de Sebaran Kasih (Spread Love), sœur de Pannir Selvam Pranthaman, actuellement condamné à mort – Malaisie
Ogarit Younan, fondatrice de l'Academic University for Non-Violence & Human Rights – Liban

Modérateurs

Sylvia Morwabe, avocate et directrice des programmes chez Crime Si Poa – Kenya
Camikara Yuwono, membre de la délégation indonésienne de l'Abolition Now Tour – Indonésie

Avec l'abolition universelle à portée de main, le Congrès a été l'occasion pour le mouvement abolitionniste de revenir sur ses origines et d'envisager son avenir. C'était précisément l'objectif de cette session plénière que de rassembler des représentants de différentes générations du mouvement abolitionniste et de les inviter à échanger sur les raisons de leur engagement, leurs stratégies de sensibilisation et de plaider, ainsi que sur les nouveaux moyens de pérennisation du mouvement et de promotion de l'abolition de la peine de mort.

▶ « La passation de flambeau est peut-être une exigence naturelle. Nous avons hérité d'un combat mais la loi veut que les jeunes viennent améliorer ce que les anciens ont fait. C'est comme l'adage qui dit que "si la vieillesse pouvait et si la jeunesse savait". »

▶ Liévin Ngondji, avocat

Dès les premières minutes, dans la salle comble du Radial System, un mélange de détermination et d'espoir a empli l'atmosphère alors que trey legall, membre

de la délégation américaine de l'Abolition Now Tour, a entonné les premières notes de la chanson « *I have a voice* », écrite et composée par la délégation américaine quelques mois plus tôt. La plénière, ainsi lancée, s'est articulée autour d'une succession de dialogues intergénérationnels visant à faire bénéficier les participants et les intervenants des expériences vécues par les uns et les autres.

Liévin Ngondji et Nina Joy Makena, le premier couple d'intervenants, ont échangé sur les circonstances et les expériences personnelles qui, à trente ans d'écart, ont développé leur conscience abolitionniste. Leur conversation, tout en soulignant la pertinence constante des outils « classiques » de mobilisation – tels que la communication dans les médias traditionnels, les formations dans les écoles et universités ou encore le rôle des avocats et des parlementaires – a également mis en lumière l'émergence et l'importance d'outils innovants tels que les réseaux sociaux, les *podcasts*, l'art, la danse ou encore la musique pour sensibiliser le plus largement possible, les jeunes et les moins jeunes, dans les villes et les campagnes, sur tous les continents, à la cause abolitionniste.

Une réflexion sur l'évolution des arguments abolitionnistes et les perspectives du mouvement a ensuite été menée par Alexious Kamangila et trey legal. Alexious a notamment insisté sur le caractère essentiel de l'implication et de la participation du grand public au débat sur la peine de mort pour dissiper les fausses idées souvent répandues sur le sujet et aider la population à comprendre la nature discriminatoire et inefficace de la peine capitale. Il a également considéré que l'identification de principaux alliés, tels que les représentants du gouvernement, les chefs religieux et traditionnels et les organisations de la société civile, est cruciale pour créer une dynamique en faveur de l'abolition.

« **La peine de mort est soutenue non pas par conviction, mais par manque d'information et d'engagement. La lutte pour l'abolition peut être un chemin solitaire dans la mesure où, en raison de ce manque d'information, même les personnes pour lesquelles vous vous battez peuvent vous attaquer.** »

Alexious Kamangila, avocat

trey legal a complété en insistant sur l'importance d'inscrire le mouvement abolitionniste dans une lutte globale pour la justice sociale. En s'appuyant sur l'exemple de son pays, les États-Unis, il a exprimé l'idée selon laquelle la peine de mort repose indéniablement sur un fondement raciste, puisqu'elle remonte à l'esclavage, au lynchage et aux taux d'incarcération plus élevés des populations marginalisées. trey a noté l'existence d'une hiérarchie dans l'importance des victimes en fonction de leur genre et de leur ethnicité. Il a insisté sur l'importance de créer des relations avec le reste de la communauté pour avoir des conversations productives sur ces sujets de société et, inspiré par son expérience au

cours de l'Abolition Now Tour, a appelé à la création d'un réseau international de solidarité contre la peine de mort pour continuer à apprendre les uns des autres.

Le dernier duo intergénérationnel de la session s'est focalisé sur les ressources nécessaires et les moyens de pérenniser le mouvement abolitionniste sur le long terme. Ogarit Younan, pionnière de la lutte contre la peine de mort au Liban depuis plus de vingt-six ans a insisté sur l'importance de reconnaître que les personnes de différentes générations doivent travailler ensemble dans la lutte contre la violence. Elle a ensuite décrit son travail au Liban dans le cadre d'un mouvement non violent luttant pour l'abolition de la peine de mort et a donné l'exemple de ses visites aux familles qui ont perdu leurs proches à la suite de crimes violents et celles qui ont demandé la peine de mort pour les auteurs de ces crimes. Ogarit a souligné l'importance de la sensibilisation et de l'évolution des mentalités dans la société pour créer une culture de la non-violence et a évoqué les défis qu'elle a dû relever pour soutenir le mouvement.

Angelia Pranthaman a, à son tour, évoqué les raisons qui l'ont poussé à créer Sebaran Kasih, une ONG qui milite pour l'abolition de la peine de mort en Malaisie, inspirée par l'expérience de son frère, actuellement condamné à mort à Singapour. L'organisation produit et diffuse des chansons et des poèmes écrits par le frère d'Angelia et milite pour l'abolition de la peine de mort par le biais de campagnes de narration, de l'implication d'artistes et de célébrités locales, d'événements de collecte de fonds et des réseaux sociaux. Angelia pense que la musique et l'art peuvent être les méthodes les plus influentes pour changer la perception du public et du gouvernement de la question de la peine capitale et des personnes condamnées à mort.

La session s'est conclue dans une ambiance festive grâce à la performance, par la délégation kényane de l'Abolition Now Tour, d'une chorégraphie élaborée par ses membres en amont du Congrès et reprise par l'ensemble du public.

Recommandations :

- **Créer des relations et des réseaux solides de coopération avec d'autres mouvements de défense des droits humains en adoptant une approche inclusive et intersectionnelle, afin de renforcer la dimension universelle du combat contre la peine de mort et l'inscrire dans la lutte globale pour la justice sociale;**
- **Rechercher et utiliser des arguments et moyens innovants, tels que les réseaux sociaux et l'« artivisme », pour lutter contre la peine de mort;**
- **S'engager à soutenir et à renforcer les capacités des jeunes abolitionnistes pour leur permettre de mener leurs propres actions et de sensibiliser leurs pairs.**

Vous pouvez visionner l'intégralité de la plénière ici:



« La mobilisation des jeunes a été fantastique. »



Sylvia Morwabe

Avocate à la Haute Cour du Kenya et directrice des programmes de Crime Si Poa

Sylvia Morwabe est avocate à la Haute Cour du Kenya et directrice des programmes de Crime Si Poa. Elle fournit un soutien juridique stratégique à la Youth Safety Awareness Initiative, qui vise à promouvoir la justice sociale et une société sans crime à travers l'éducation, la défense des droits et des initiatives sociales ciblant les enfants et les jeunes. Sylvia a contribué à la préparation de la session plénière sur la nouvelle génération abolitionniste au Congrès de Berlin et l'a modérée. Elle a également accompagné l'équipe kenyane du #AbolitionNowTour.

► **Pourriez-vous nous en dire plus sur votre rôle au sein de Crime Si Poa et sur le mandat de l'organisation, en particulier en ce qui concerne les jeunes au Kenya ?**

Sylvia Morwabe : Crime Si Poa est une organisation non gouvernementale qui cherche à informer, réformer et transformer la vie des jeunes en les mobilisant pour qu'ils s'approprient les questions de sécurité, de justice et les questions socio-économiques dans leurs communautés. Crime Si Poa se concentre sur l'accès à la justice, à l'information et aux opportunités pour les jeunes.

Notre approche repose sur les piliers de l'éducation, du plaidoyer et de l'entreprise sociale et se fonde sur la conviction que la sensibilisation et le partage des connaissances en tant que mesures de prévention peuvent avoir un effet immédiat sur les enfants et les jeunes influençables et vulnérables. Nous nous attachons donc principalement à décourager les jeunes à risque et vulnérables de s'engager dans des activités criminelles et à lutter contre les menaces à la paix par un changement de comportement et d'attitude, tout en promouvant les avantages d'une société sans criminalité.

En tant que directrice des programmes et responsable juridique de Crime Si Poa, je supervise la mise en œuvre des programmes de l'organisation et offre un soutien juridique stratégique. Je dirige également une équipe d'autonomisation juridique composée de juristes bénévoles, d'étudiants en droit et d'assistants juridiques qui enseignent aux communautés la loi, leurs droits et leurs obligations, renforçant ainsi l'État de droit.

► **Pourquoi pensez-vous qu'il est important que les jeunes se mobilisent pour l'abolition de la peine de mort et interagissent avec des abolitionnistes plus expérimentés ?**

S. M. : Je crois généralement que, dans la vie, les jeunes ont toujours quelque chose à apprendre de la génération plus âgée et plus expérimentée, et vice versa.

En ce qui concerne la peine de mort, jusqu'à ce que nous parvenions à une abolition universelle, le mouvement abolitionniste continuera à se développer. Une jeune génération d'abolitionnistes continuera à apparaître et à rejoindre le mouvement, apportant beaucoup d'énergie, de zèle et d'idées nouvelles sur la manière de propulser le mouvement. Cependant, en l'absence de conseils, d'orientations et de structures appropriés, les jeunes courent le risque de se décourager trop tôt et d'abandonner ou de continuer à rencontrer les mêmes défis et les mêmes pièges que leurs prédécesseurs, qu'ils auraient pu éviter en apprenant de leurs erreurs et de leurs luttes et en développant de nouvelles stratégies.

Une interaction avec des abolitionnistes plus confirmés permet aux jeunes abolitionnistes d'apprendre de ceux qui les ont précédés et de mieux comprendre les raisons d'être du mouvement, les succès obtenus jusqu'à présent, et d'échanger des notes et des idées sur la meilleure façon de faire avancer le mouvement. Cette interaction permet donc la croissance, la continuité et la durabilité du mouvement abolitionniste, car les deux générations travaillent ensemble sur une approche plus holistique tirée de leurs différentes expériences pour lutter en faveur de l'abolition universelle.

► **Qu'avez-vous appris et ressenti lors de la préparation et de la modération de la session plénière du Congrès mondial ?**

S. M. : C'était à la fois passionnant et un grand honneur d'être invitée à animer la session plénière sur la nouvelle génération abolitionniste.

Lors de la préparation de la session, il était intéressant d'apprendre et de voir à quel point le mouvement abolitionniste avait progressé au fil des ans. En tant que jeune abolitionniste, il était exaltant de voir le nombre d'États abolitionnistes augmenter, pour atteindre 110 pays pleinement abolitionnistes au moment du Congrès. Le 111^e pays abolitionniste – la Zambie – s'est engagé lors du Congrès à abolir la peine de mort avant la fin de l'année et a tenu sa promesse le 23 décembre 2022.

La mobilisation des jeunes a été fantastique.

Je pense que le projet Abolition Now Tour d'ECPM a bien fonctionné à cet égard

J'ai aussi particulièrement apprécié d'interagir avec un grand nombre d'abolitionnistes confirmés et nouveaux et d'apprendre d'eux, tant pendant la phase de préparation que pendant le Congrès mondial lui-même, et de partager notre vision de l'abolition universelle.

En tant que modératrice de la session, j'ai apprécié les conversations stimulantes avec les différents intervenants et l'apprentissage de leurs expériences uniques dans le parcours de l'abolition. Qu'il s'agisse de ceux qui participent au mouvement depuis plus

de trente ans ou de ceux qui n'y sont que depuis un peu plus d'un an, il était motivant d'apprendre les raisons de leur engagement et de discuter de leurs stratégies de sensibilisation et de plaider, ainsi que des nouveaux moyens de soutenir le mouvement et de promouvoir l'abolition de la peine capitale, y compris au sein d'autres mouvements de défense des droits humains.

► **Quelle a été votre impression sur la mobilisation des jeunes pendant le Congrès mondial? Cela vous a-t-il donné des idées sur la manière d'impliquer davantage de jeunes dans votre travail?**

S. M.: La mobilisation des jeunes a été fantastique. Je pense que le projet Abolition Now Tour d'ECPM a bien fonctionné à cet égard, car les jeunes n'étaient pas seulement des participants au Congrès. Ils ont été activement engagés et inclus bien en amont, et ont reçu une plate-forme qui leur a permis de se rencontrer et de partager leurs expériences et leurs idées autour de projets participatifs pour l'abolition dans leurs différents pays et régions avec d'autres participants au Congrès.

Depuis le Congrès, alors que nous continuons à lutter pour l'abolition de la peine de mort au Kenya, nous travaillons en étroite collaboration avec la délégation kenyane de l'Abolition Now Tour sur des projets de plaider afin de montrer que les jeunes aussi sont et peuvent être la voix de l'abolition et d'un éventuel changement au Kenya.



► Sylvia Morwabe, avocate à la Haute Cour du Kenya et directrice des programmes de Crime Si Poa

L'INSTRUMENTALISATION DE LA PEINE DE MORT À DES FINS POLITIQUES

Grande plénière sur
l'instrumentalisation de la peine
de mort à des fins politiques

Organised by



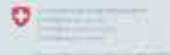
In collaboration with



Hosted and
sponsored by



Co-sponsored by



Co-funded by
the European Union





Prise de parole de Günther Sautter, Directeur général de l'ordre international, des Nations unies et du contrôle des armements au ministère fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne au Radialsystem de Berlin.

Plénière

Historique, témoignages et perspectives sur l'utilisation politique de la peine capitale

Arabie saoudite, Bélarus, Birmanie, Égypte, États-Unis, Iran et RDC

Discours inaugural

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et européennes – Luxembourg

Intervenants

Ali Aduhisi, membre fondateur et directeur de la European Saudi Organisation for Human Rights (ESOHR) – Allemagne

Mahmood Amiry-Moghaddam, professeur de neurosciences et directeur d'Iran Human Rights (IHR) – Norvège

Sherif Azer, directeur des politiques à l'Egyptian Commission for Rights and Freedom – Égypte

Tsakhia Elbegdorj, commissaire à la Commission internationale contre la peine de mort (ICDP), ancien président de Mongolie – Mongolie

Manny Maung, chercheuse sur le Myanmar au sein de la division Asie de Human Rights Watch – Australie

Christelle Vuanga, députée de l'Assemblée nationale – République démocratique du Congo

Vidéos

Dr Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International – Royaume-Uni

Russ Feingold, président de l'American Constitution Society, ancien sénateur – États-Unis

Sviatlana Tsikhanouskaya, leader des forces démocratiques du Bélarus – Lituanie

Modérateur

Nicolas Perron, directeur des programmes d'Ensemble contre la peine de mort – France

Qu'ils y recourent afin de renforcer leur pouvoir, contrôler la population, concrétiser leur projet politique ou qu'ils la mentionnent afin de se démarquer dans un contexte électoral, les acteurs politiques sont intrinsèquement en lien avec les débats sur la peine de mort. Souhaitant réaffirmer qu'elle est très souvent le corollaire de violations systémiques des droits humains, tout en évoquant le problème de la simplification excessive de l'opinion publique sur cette question, cette plénière a exploré les différents visages de l'instrumentalisation de la peine

de mort à des fins politiques pour identifier les stratégies abolitionnistes les mieux adaptées et contrer les justifications utilisées en faveur de son maintien.

En guise d'introduction, Agnès Callamard a envoyé un message d'espoir, de courage et de soutien à la communauté abolitionniste réunie à Berlin après trois ans de séparation dus à la pandémie de Covid-19. Alors que les atteintes aux droits humains ont, selon elle, atteint un niveau sans précédent, l'ancienne rapporteuse spéciale des Nations unies et actuelle secrétaire générale d'Amnesty International a insisté sur le caractère arbitraire de l'utilisation de la peine de mort par les autorités et a souligné qu'elle est toujours, à tous les niveaux et dans tous les États du monde, le reflet de choix et d'agendas politiques. En exposant la façon dont la peine de mort est politisée, elle a exhorté les participants à comprendre que la lutte contre la peine de mort est un combat qui peut et doit être gagné.

Sous cette impulsion, et à travers des illustrations concrètes, les contributions des intervenants de huit pays différents ont permis de mettre en lumière ces tendances communes de l'utilisation de la peine de mort à des fins politiques.

La première tendance est celle du recours à la peine de mort comme outil de gestion de crises et de dissuasion des conflits internes :

En RDC, par exemple, selon Christelle Vuanga, le maintien de la peine de mort dans l'arsenal législatif est justifié par la peur des autorités de l'opinion publique. En effet, une partie de la population considère la peine de mort comme un remède efficace à la criminalité récurrente, face à la délinquance juvénile galopante et aux conflits interminables dans l'est du pays. Le maintien de la peine de mort est ainsi encouragé par une partie de la classe politique par populisme, pour apaiser la population confrontée directement à la criminalité et aux conflits.

« Dans un pays de 100 millions d'habitants, 500 personnes vont siéger à l'Assemblée nationale et une personne deviendra président de la République. Nous estimons que, pour certains débats, ce sont ceux-là qui doivent réfléchir pour les autres. Les réformes ne sont pas faites quand tout le monde est d'accord mais elles sont faites quand c'est important et nécessaire. »

Christelle Vuanga, députée de l'Assemblée nationale en RDC

La peine de mort est également utilisée comme bras juridique de la répression pour éliminer, contrôler ou réduire au silence les opposants, les dissidents et la population dans son ensemble :

Au Myanmar, depuis le coup d'État militaire de février 2021, les tribunaux militaires ont condamné plus de cent personnes à la peine de mort, dont environ la moitié par contumace. Ces personnes ont été inculpées en vertu de la loi sur la lutte contre le terrorisme, modifiée afin d'introduire des peines plus sévères pour les activités opposées au gouvernement issu du coup d'État. Selon Manny

Maung, le raisonnement politique qui sous-tend ces condamnations est d'instiller la peur et de faire un exemple par la condamnation de ceux qui s'opposent à la junte militaire. La peine de mort y est donc utilisée de manière abusive, en violation flagrante des droits humains, dans des circonstances où la loi est manipulée pour servir les objectifs de ceux qui détiennent le pouvoir en totale impunité.

Au Bélarus, seul État européen qui pratique la peine capitale, le régime en place a, selon Sviatlana Tsikhanouskaya, déclenché une guerre contre son propre peuple, forçant des centaines de milliers de personnes à l'exil, emprisonnant, torturant et accusant de terrorisme ceux qui se sont opposés à lui, certains risquant la peine de mort. En 2022, le régime a ajouté trois nouveaux crimes à la liste des crimes passibles de la peine de mort, y compris les tentatives d'actes de terrorisme, ce qui constitue essentiellement un crime de pensée. En mars 2023, le Président biélorusse, Alexandre Loukachenko, a encore augmenté le champ d'application de la peine de mort en signant une loi prévoyant la peine capitale pour les fonctionnaires et militaires reconnus coupables de haute trahison¹⁰. Selon Tsikhanouskaya, seule une forte pression internationale pourrait mettre fin à la dictature et permettre une transition démocratique pour enfin faire cesser la répression et les exécutions.

« Nous ne pouvons pas parler de la peine de mort comme d'une partie du système juridique du Bélarus parce que la loi ne fonctionne tout simplement pas. Nous avons une machine de répression construite pour garder le dictateur au pouvoir, une machine qui tuera quiconque se trouve sur son chemin. La peine de mort n'est pas le seul problème au Bélarus, mais elle est le symptôme d'un régime inhumain qui est prêt à tuer pour ses propres intérêts. »

Sviatlana Tsikhanouskaya,
leader des forces démocratiques du Bélarus

Ces pratiques répressives sont également caractéristiques de l'utilisation de la peine de mort dans certains pays du Moyen-Orient, tels que l'Égypte, l'Iran et l'Arabie saoudite. L'exemple qui a sans doute été abordé avec le plus de véhémence était celui de la réponse des autorités iraniennes aux protestations causées par la mort de Jina Mahsa Amini en détention policière pour avoir porté son *hijab* d'une manière non conforme aux normes de l'État. Pour censurer ces manifestations, le régime iranien procède à des arrestations et détentions arbitraires, à des exécutions publiques et utilise la torture contre des manifestants. Cette répression vise à décourager toute personne envisageant de protester et de défier les autorités et instille un climat de peur au sein de la société à une époque où, selon Mahmood Amiry-Moghaddam, « chaque exécution est une exécution politique ».

¹⁰ Peinedemort.org, Le Parlement de Biélorussie adopte un projet d'augmentation du champ d'application de la peine de mort pour trahison, 20 février 2023.

Selon lui, « *la population iranienne risque de subir une exécution de masse* » si l'Iran maintient intacte sa répression politique. Par ailleurs, Amiry-Moghaddam a mis en avant l'influence des origines des personnes persécutées par le régime, comme Amini qui était d'origine kurde. Selon lui, il faut s'intéresser de près aux minorités qui, « *dans les régimes oppressifs, [sont] encore plus touchées* ».

Des tendances similaires existent en Égypte et en Arabie saoudite, notamment en ce qui concerne la répression des minorités, les pratiques discriminatoires et la dissuasion des mouvements de protestation et de défense des droits humains. Ali Adubisi a notamment expliqué aux participants que la répression en Arabie saoudite a considérablement augmenté après le Printemps arabe, ce qui a conduit à un arrêt définitif de l'opposition politique dans le pays. Il a également noté que cette pratique était utilisée contre les minorités, en particulier les chiites et les immigrés, qui étaient surreprésentés parmi les exécutés. En parallèle, Sherif Azer a décrit qu'en Égypte, depuis 2013, la peine de mort est utilisée comme outil d'oppression politique, avec des lois qui restreignent le droit à la liberté d'expression et de réunion pour qualifier de terroristes ceux qui osent remettre en question le régime. Les défenseurs des droits humains, les journalistes, les avocats et les universitaires ont été arrêtés en masse, et même des enfants ont été condamnés à mort. Le pays comptait le plus grand nombre de peines de mort enregistrées dans le monde, avec une augmentation de 34 % des condamnations en 2021.

Enfin, d'autres facteurs peuvent entrer en jeu tels que les préoccupations électorales, la démagogie, le symbolisme ou encore la simplification de l'opinion publique. L'abolition doit donc également être la conséquence d'une volonté politique.

À ce sujet, Russ Feingold a décrit les dynamiques politiques sous-jacentes à la peine de mort aux États-Unis, soulignant notamment que la question avait souvent été utilisée, depuis les années 1960, pour renforcer la position politique de candidats qui voulaient être perçus comme « *fermes contre la criminalité* ». Ces stratégies visaient, en réalité, à accroître le soutien politique des électeurs blancs en faisant appel aux griefs raciaux envers les personnes noires. Depuis la fin des années 1990 cependant, comme l'a remarqué Feingold, le mouvement contre la peine de mort s'est développé et une tendance générale de baisse du soutien de la population à la peine de mort a été observée, avec vingt-trois États qui l'ont déjà abolie et trois autres ayant instauré un moratoire. Aussi, onze des vingt-trois États qui ont aboli la peine de mort l'ont fait au cours des quinze dernières années. Cette dynamique reflète la volonté de certains représentants politiques de venir à bout de l'application profondément injuste et raciste de la peine de mort aux États-Unis, ainsi que le combat mené par les mouvements de réforme du droit pénal et de la justice raciale qui contribuent à s'orienter vers l'abolition au niveau national et dans certains États.

En conclusion, Tsakhia Elbegdorj, ancien Président de la Mongolie à l'initiative de l'abolition de la peine de mort dans son pays, est intervenu pour décrire comment

il a réussi à faire adopter un moratoire en Mongolie et a ainsi illustré comment la volonté politique peut triompher sur le maintien de la peine de mort. Sous les applaudissements du public, Elbegdorj a insisté sur le rôle essentiel de l'exécutif dans l'abolition de la peine de mort, sur les différentes étapes qui lui ont permis de mener son pays vers l'abolition et a donné de l'espoir et du courage à tous les participants présents dans la salle.

Recommandations

- **Établir des relations et des réseaux solides avec d'autres mouvements de défense des droits humains en adoptant une approche inclusive et intersectionnelle, afin de renforcer la dimension universelle de la lutte contre la peine de mort;**
- **Sensibiliser le public et plaider auprès des autorités pour mettre fin à la politique du risque zéro par l'imposition de la peine de mort en cas de conflits et de crise politique ou sociale, qu'elle soit locale ou internationale, car elle est inatteignable et inefficace à tous égards;**
- **Rechercher et adapter le raisonnement abolitionniste pour qu'il corresponde mieux à l'importance de la peine de mort dans un État donné, tout en recadrant son rôle pour modifier le risque politique de l'abolition.**

Pour aller plus loin

- ECPM et Iran Human Rights, *Rapport annuel sur la peine de mort en Iran en 2022*, avril 2023.
- Kurdistan Human Rights Association – Genève (KMMK-G), *Interim Annual Report on the Situation of Human Rights in Kurdistan of Iran for the period: 1st January to September 30th 2022*, octobre 2022.
- ESOHR, *Saudi Executions in 2021 - Fluctuating political stability*, janvier 2022.
- WCADP, *Comment travailler avec les parlementaires pour l'abolition de la peine de mort*, septembre 2021.
- Ligue de défense des droits de l'Homme en Iran (LDDHI) et FIDH, *No one is spared: the widespread use of the death penalty in Iran*, octobre 2020.

Vous pouvez visionner l'intégralité de la plénière:



« En Iran,
la peine de mort est
un instrument d'intimidation. »



Mahmood Amiry-Moghaddam
IHRNGO (Iran Human Rights)

► Comment la corrélation entre l'application de la peine de mort et les événements politiques/sociaux a-t-elle été démontrée en Iran ?

Mahmood Amiry-Moghaddam. Iran Human Rights a suivi les tendances de la peine de mort au cours des quinze dernières années et nos données montrent qu'il existe une corrélation étroite entre le nombre d'exécutions et les événements politiques dans le pays. Lorsque le régime craint des manifestations ou juste après les manifestations, le nombre d'exécutions augmente. En général, les autorités iraniennes s'attendaient à des manifestations après avoir commencé à assouplir progressivement les restrictions du Covid-19 à partir du second semestre 2021.

En conséquence, nous avons observé une augmentation du nombre d'exécutions depuis le second semestre 2021. En 2022, une augmentation du nombre d'exécutions a été observée en mai 2022, lorsque de petits rassemblements d'enseignants et de retraités ont commencé à s'étendre à plusieurs villes. Cette augmentation s'est poursuivie jusqu'au début des manifestations nationales qui ont suivi la mort en détention de Jina Mahsa Amini, en septembre 2022.

Les premières semaines des manifestations nationales, il n'y a pas eu beaucoup d'exécutions, alors que la répression sanglante des manifestations, qui a fait plusieurs centaines de morts, se poursuivait. Depuis lors, le nombre d'exécutions a recommencé à augmenter. Nous devons garder à l'esprit que la plupart des personnes exécutées en Iran appartiennent à des groupes marginalisés de la société, dont l'exécution ne suscite pas un grand tollé international.



Outre les exécutions, la situation générale des droits humains se détériore de jour en jour

► **Lorsque le Congrès mondial s'est tenu en novembre 2022, la situation en Iran était déjà au centre des discussions. Comment la situation a-t-elle évolué depuis lors ? Quel a été l'impact sur les violations des droits de l'homme ?**

M. A.-M.: Quelques semaines après le début des manifestations, le régime a commencé à poursuivre les manifestants dans le cadre de procès de masse devant les tribunaux révolutionnaires. Les manifestants ont été menacés de la peine de mort, plus de cent d'entre eux ont été inculpés et, en décembre et janvier, quatre manifestants ont été exécutés.

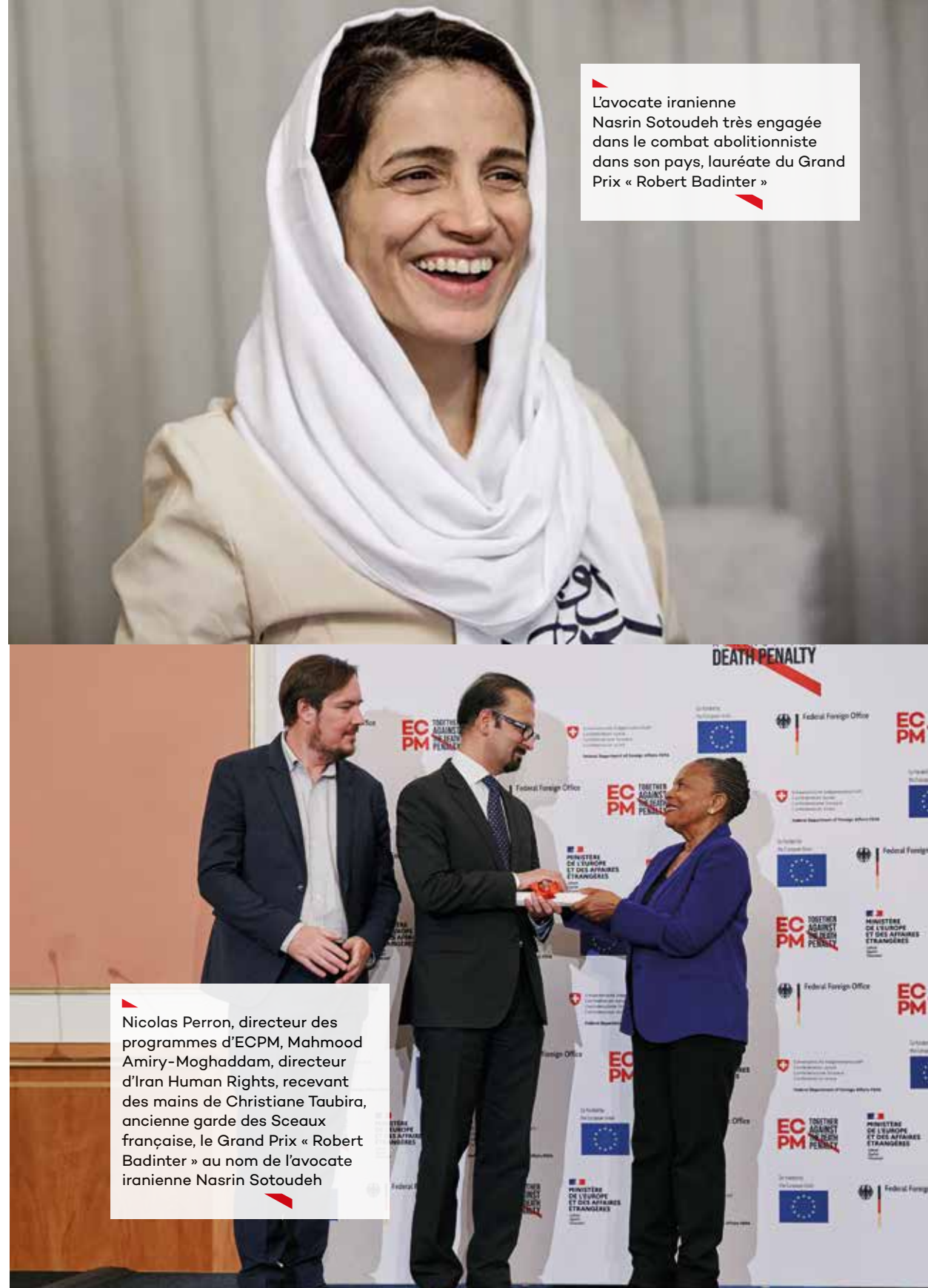
Cependant, en raison des fortes réactions internationales, le coût politique de l'exécution des manifestants est devenu très élevé pour le régime. C'est pourquoi il a exécuté sept manifestants au total. Cependant, le nombre d'exécutions pour des motifs « non politiques », en particulier pour des motifs liés à la drogue, a augmenté de façon spectaculaire. Dans les mois qui ont suivi les manifestations, le régime iranien a exécuté en moyenne deux personnes par jour, dont plus de 50 % pour des motifs liés à la drogue.

Outre les exécutions, la situation générale des droits humains se détériore de jour en jour. Le régime lutte pour sa survie et, pour ce faire, il doit reconstruire la barrière de la peur qui s'est effondrée après le début des manifestations, en septembre 2022. La peine de mort est l'instrument le plus important pour répandre la peur dans la société et le régime iranien sait comment l'utiliser. Je dirais que le régime a réussi, dans une certaine mesure, à empêcher des manifestations plus importantes dans la plupart des régions d'Iran, à l'exception de la région du Baloutchistan. Mais l'Iran ne reviendra jamais à l'époque où Jina Mahsa Amini a été tuée, lors de sa détention par la police des mœurs.

► **Lors du Congrès mondial, vous avez parlé de la manière dont la peine de mort était utilisée contre les minorités en Iran. Quel est l'impact de cette situation sur les droits des minorités en Iran ?**

M. A.-M.: Les minorités ethniques ont toujours été surreprésentées dans les statistiques d'exécution. Cette surreprésentation s'est considérablement accrue au cours de l'année 2022 et de la première moitié de l'année 2023. Les prisonniers baloutches représentent entre 20 % et 30 % de toutes les exécutions, alors qu'ils ne constituent que 2 % à 5 % de la population iranienne.

La plupart d'entre eux sont condamnés à mort par les tribunaux révolutionnaires, sans aucune procédure régulière, pour des accusations liées à la drogue. En outre, plus de 50 % des personnes exécutées pour des motifs politiques au cours des treize dernières années sont des Kurdes. Le régime cible donc particulièrement les minorités ethniques. Il n'est pas surprenant que les manifestations les plus durables aient eu lieu dans les régions ethniques du Baloutchistan et du Kurdistan.



► L'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh très engagée dans le combat abolitionniste dans son pays, lauréate du Grand Prix « Robert Badinter »

► Nicolas Perron, directeur des programmes d'ECPM, Mahmoud Amiry-Moghaddam, directeur d'Iran Human Rights, recevant des mains de Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux française, le Grand Prix « Robert Badinter » au nom de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et européennes – Luxembourg

Table ronde

Le manque de transparence comme corollaire de l'utilisation politique de la peine de mort

Cameroun, Chine, France, Iran, Japon et Vietnam

Discours inaugural

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et européennes – Luxembourg

Intervenants

Giao Vu Công, directeur du département de droit constitutionnel et de droit administratif à l'Université nationale du Vietnam – Vietnam

Hideo Hiraoka, ancien ministre de la Justice – Japon

Chaima Kabaoui, membre du collectif Familles unies – France

Javaid Rehman, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran – Pakistan

Tobias Smith, professeur adjoint d'administration de la justice au Ohlone College – États-Unis

Nestor Toko Monkam, avocat et président du Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort – Cameroun

Modératrice

Chiara Sangiorgio, conseillère en matière de politiques relatives à la peine de mort chez Amnesty International – Royaume-Uni

En 2021, le Secrétaire général des Nations unies a souligné l'inquiétude grandissante de la société civile et des institutions internationales sur l'opacité entourant l'application de la peine de mort dans les États rétentionnistes. Si ce manque de transparence constitue une violation des droits humains de celles et ceux qui risquent la peine de mort et de leurs familles, il a aussi des effets sur les acteurs de l'abolition, les avocats et, plus largement, la population, en empêchant tout autant la responsabilisation des États que l'accès aux informations. À la suite de trois années marquées par une pandémie ayant aggravé ces problèmes préexistants, cette table ronde a été l'occasion de réfléchir aux conséquences de ce manque de transparence et de s'intéresser aux mécanismes en vigueur permettant aux avocats et à la société civile de les surmonter.

La discussion a commencé par le témoignage très émouvant de Chaima Kabaoui dont le frère, Bilel Kabaoui, est l'un des onze citoyens français actuellement détenus et condamnés à mort en Irak. Chaima a pris la parole pour exprimer la détresse dans laquelle se trouvent les proches de personnes condamnées à mort face au manque de transparence dont fait preuve le gouvernement français, notamment en ce qui concerne les circonstances de leur transfert secret de Syrie en Irak, en violation du droit international et des engagements de la France sur l'interdiction du transfert de prisonniers vers des pays où ils risquent la peine de mort. Alors que les procès ont été considérés comme inéquitables par les rapporteurs spéciaux des Nations unies, les ONG et la presse, Chaima s'interroge : « *Pourquoi la France a envoyé ses citoyens dans un pays appliquant la peine de mort ?* » et « *Pourquoi les familles n'en ont pas été informées ?* ». Elle a insisté sur l'absence de soutien psychologique pour les familles et surtout sur leurs besoins d'obtenir des informations sur les procédures d'appel et les négociations entreprises par la France.

Hideo Hiraoka, ancien ministre de la Justice du Japon, s'est ensuite exprimé sur les politiques rétentionnistes et le manque de transparence qui entoure les conditions de détention dans le couloir de la mort et les exécutions dans son pays. Lorsqu'il a pris ses fonctions de ministre, bien qu'il ne fût pas un abolitionniste actif, Hiraoka a poursuivi la discussion sur la peine de mort au Japon entamée par ses prédécesseurs mais a rencontré une forte opposition de la part des partisans de la peine capitale au sein du Parlement japonais. Aujourd'hui, Hiraoka continue de plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort au Japon, le seul pays rétentionniste parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui, malgré un nombre relativement faible d'exécutions (environ quatre par an) et de condamnés à mort (133 en 2022), s'obstine à maintenir sa position sur la peine capitale. Hiraoka rejette l'argument du relativisme culturel dans un domaine aussi grave que celui de la peine de mort et a affirmé que cacher ou occulter la réalité du couloir de la mort et des exécutions pourrait sans doute constituer une violation du droit international des droits humains.

En plus des personnes dans le couloir de la mort et de leurs proches, le manque de transparence a également une forte influence sur le travail des personnes qui les défendent. Maître Nestor Toko Monkam a décrit comment le manque de transparence a affecté sa capacité à représenter efficacement ses clients passibles de la peine de mort au Cameroun où l'absence de transparence est un défi quotidien. Les enquêteurs refusent souvent tout contact entre l'avocat et son client, les débats à l'audience peuvent être ordonnés à huis clos pour étouffer la vérité judiciaire, les déclarations recueillies sans l'aide d'un interprète sont souvent utilisées contre les accusés et la défense peut être rendue docile en interrompant l'avocat ou en renvoyant l'affaire jusqu'à ce qu'il adopte une attitude de soumission. Au cours de la pandémie de Covid-19, les mesures de confinement, les restrictions des visites aux détenus et les suspensions ou reports d'audiences ont compliqué l'accès des avocats à leurs clients et ont fait une grande entorse au respect des droits de la défense et au travail des avocats.

▶ **Au Cameroun, les avocats sont confrontés à un terrible dilemme : préparer une audience dans des conditions difficiles ou renoncer à la défense de leur client.**

Dans d'autres pays du monde, la peine de mort est un sujet extrêmement sensible et très peu d'informations sont disponibles. C'est le cas du Vietnam où, depuis 2011, les statistiques sur la peine de mort sont considérées comme des secrets d'État. Personne ne sait exactement combien de personnes sont exécutées chaque année. Selon Giao Vu Công, les conditions de détention dans le couloir de la mort sont extrêmement dures. Les condamnés à mort sont gardés dans une aile séparée, enfermés en permanence dans une cellule très étroite et parfois même enchaînés 24 heures sur 24. Les tentatives de suicide et les demandes d'exécution anticipée y sont fréquentes. Selon lui, bien qu'il soit difficile d'envisager une amélioration des conditions de détention dans un État extrêmement sensible aux critiques en matière de droits humains, la coopération avec les institutions académiques et les organisations de la société civile, les discussions au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU) et les contacts diplomatiques sont indispensables pour encourager des réformes législatives dans ce domaine.

Ailleurs, le manque de transparence a non seulement des effets sur le travail de la société civile mais également sur celui des décideurs politiques. Tobias Smith est spécialisé dans l'étude de l'intersection entre le secret qui entoure la peine de mort en Chine et le contrôle qu'exerce ce pays sur le discours public. Selon lui, si certains sujets, tels que les statistiques sur la peine de mort, sont interdits, d'autres discussions relatives à la peine capitale sont non seulement autorisées mais également encouragées dans les médias d'État et les plateformes en ligne, pour autant qu'elles soient adaptées aux objectifs étatiques. Ainsi, la question de l'abolition de la peine de mort est en grande partie exclue du débat public. Ironiquement, toujours selon Smith, le secret et la censure qui entourent la peine capitale ont des effets bien plus importants sur les *leaders* d'opinion et les décideurs politiques chinois. En effet, en raison du secret qui entoure la peine de mort, ces derniers s'autocensurent dans leurs discours, dans leurs actions et dans leurs décisions politiques pour ne pas risquer de révéler par inadvertance des secrets d'État.

▶ **Ainsi, au-delà de la question de l'importance de la transparence pour le travail de plaidoyer de la société civile, il est primordial de comprendre que le secret entourant la peine de mort constitue surtout un obstacle majeur à son abolition puisqu'il muselle aussi les personnes qui seraient les plus à même d'encourager une discussion sur l'abolition.**

Cette table ronde s'est conclue par une allocution de Javaid Rehman, rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran. Rehman a identifié deux préoccupations majeures en ce qui concerne l'application de la peine de mort dans le pays. Il y a, premièrement, une absence totale de transparence car la grande majorité des exécutions ne sont pas rendues publiques et il n'y a pas de données sur le nombre, la date d'exécution, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge ou la religion des personnes exécutées. Le deuxième point est que la quasi-totalité des condamnations à mort prononcées en Iran constituent une privation arbitraire de la vie, étant donné que la législation nationale prévoit plus de 80 infractions passibles de la peine de mort, dont des crimes tels que les relations homosexuelles, l'adultère, le blasphème et les infractions à la législation sur les stupéfiants. Ces peines violent le pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) et constituent une discrimination à l'encontre d'activités qui ne devraient pas être des crimes en premier lieu. Rehman a poursuivi son propos en décrivant la tendance croissante des exécutions pour des crimes liés à la drogue, qui touche de manière disproportionnée les minorités ethniques et les personnes vivant dans la pauvreté. Il souligne également les violations des droits de la défense dans ces affaires, notamment l'usage de la torture pour obtenir des aveux, l'absence d'accès à un avocat et le déni du droit à un procès équitable. Enfin, Rehman s'est dit profondément préoccupé par le fait qu'en Iran, les filles peuvent être exécutées à partir de l'âge de 9 ans et les garçons à partir de l'âge de 15 ans.

Recommandations

- **Établir des relations et des réseaux solides avec les mouvements de défense des droits humains qui travaillent sur les données des médias, la liberté d'expression et le droit d'être informé afin de recueillir des données sur les condamnations et les exécutions, renforçant ainsi la transparence sur la peine de mort;**
- **Plaider pour le respect de toutes les garanties internationales pour la protection des droits de l'homme des personnes passibles de la peine de mort et de leurs familles, telles que les Règles Nelson Mandela n° 83 à 85 qui prévoient la mise en place d'autorités administratives indépendantes chargées de surveiller et d'inspecter les prisons dont l'accès est limité aux avocats et à la société civile;**
- **Plaider en faveur d'une divulgation systématique et publique de la peine de mort, avec des données complètes, précises et ventilées, notamment sur le sexe, l'âge, la nationalité, la race, le statut socio-économique et les vulnérabilités des personnes condamnées à mort, le nombre de personnes condamnées à mort et les infractions connexes, le nombre d'exécutions effectuées, les méthodes d'exécution utilisées, le nombre de condamnations à mort annulées ou commuées en appel ou ayant fait l'objet d'une amnistie, d'une clémence ou d'une remise de peine;**
- **Encourager la rédaction de rapports et de recherche académique sur les données relatives à la peine de mort par les organisations de la société civile.**

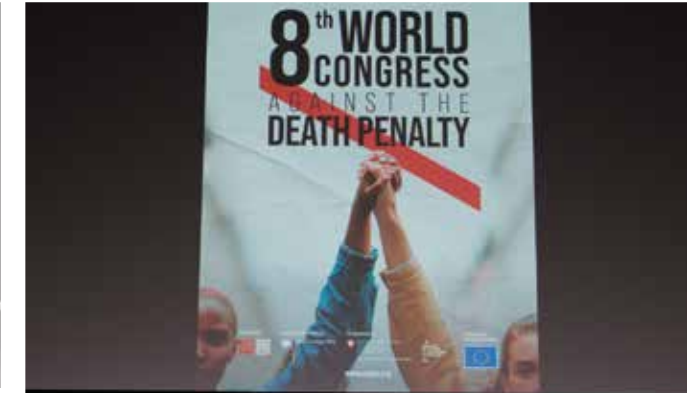
Pour aller plus loin

- ECPM et Iran Human Rights, *Rapport annuel sur la peine de mort en Iran en 2022*, avril 2023.
- Kurdistan Human Rights Association – Genève (KMMK-G), *Interim Annual Report on the Situation of Human Rights in Kurdistan of Iran for the period: 1st January to September 30th 2022*, octobre 2022.
- Tobias Smith, *(Not) Talking about the Capital Punishment in the Xi Jinping Era*, septembre 2022.
- Amnesty International, *Condamnations à mort et exécutions 2021*, mai 2022.
- ESOHR, *Saudi Executions in 2021 - Fluctuating political stability*, janvier 2022.
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, *The death penalty in the OSCE Area - Background Paper - Special Focus: the role of lawyers in capital punishment cases*, 2022.
- Cornell Center on the Death Penalty Worldwide, *No One Believed Me: A Global Overview of Women Facing the Death Penalty for Drug Offenses*, octobre 2021.
- ECPM, *La situation des citoyens français condamnés à mort en Irak*, octobre 2021.
- League for the Defence of Human Rights in Iran et Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *No one is spared: the widespread use of the death penalty in Iran*, octobre 2020.
- ECPM, *Isolement et désespoir: conditions de détention des condamnés à mort (Malaisie)*, mai 2020.
- Tobias Smith, *Body Count Politics - Quantification Secrecy and Capital Punishment in China*, mai 2020.
- ECPM, *Déshumanisés: conditions de détention des condamnés à mort (Indonésie)*, avril 2020.
- ECPM, *Vivants, sans l'être: mission d'enquête (Liban)*, janvier 2020.
- ECPM, *Vers une mort en silence: conditions de détention des condamnés à mort (République démocratique du Congo)*, décembre 2019.
- ECPM, *Condamnés à l'oubli: mission d'enquête dans les couloirs de la mort (Cameroun)*, janvier 2019.
- ECPM, *Le bagne au pays des sables: peine de mort, conditions de détention et de traitement des condamnés à mort (Mauritanie)*, janvier 2019.

Vous pouvez visionner l'intégralité de la table ronde:













▶ Jeune congressiste marquant une pause à l'extérieur du Radialsystem

LES ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

Tous les trois ans, le Congrès mondial contre la peine de mort est l'occasion pour les acteurs du mouvement abolitionniste d'avoir, au cours des tables rondes et des ateliers, des discussions de fond sur les enjeux contemporains de la lutte contre la peine de mort. Quelques mois avant le Congrès, les membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort et d'autres organisations de défense des droits humains ont été invités à remplir un sondage pour faire part à ECPM des problèmes auxquels ils sont confrontés et des priorités qu'ils souhaitent mettre en avant dans le programme du Congrès. Cette section vise à retranscrire les débats qui ont eu lieu à Berlin sur les différents enjeux identifiés par la communauté abolitionniste.

La première grande catégorie d'enjeux est liée aux moyens pour parvenir à l'abolition universelle, en droit et en pratique, de la peine de mort. Les participants ont ainsi pu assister et participer à des discussions consacrées à la question de l'irréversibilité de l'abolition de la peine de mort, de la consécration de l'abolition de la peine de mort par le biais du droit international coutumier ou encore de l'exemple des processus d'abolition dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

La deuxième grande catégorie d'enjeux est celle du renforcement de la mobilisation sur la question de l'abolition de la peine de mort des acteurs de la société civile travaillant sur la défense des droits humains plus globalement. Dans ce cadre et pour la première fois au cours du Congrès mondial contre la peine de mort, la question de la collaboration avec les organisations de défense des droits des enfants et des droits des femmes a été abordée au cours d'une table ronde portant sur l'instrumentalisation de la peine de mort dans des contextes de violences sexuelles. En prévision du Congrès régional contre la peine de mort qui se tiendra à Amman (Jordanie) en juillet 2023, les participants ont également pu s'intéresser et tenter de développer des outils pour mobiliser la société civile au Moyen-Orient dans la lutte abolitionniste.

Enfin, deux sessions portant sur la question de la protection des personnes vulnérables face à la peine de mort ont été organisées. Un premier atelier avait pour objectif de sensibiliser les participants aux handicaps intellectuels et psychosociaux. Un second atelier a été organisé pour développer des stratégies pour aider les organisations de la société civile locale, les avocats et les journalistes à mieux comprendre comment les lois pénales, y compris celles relatives à la peine de mort, sont utilisées pour réprimer les minorités sexuelles et de genre.

Table ronde

Comment rendre l'abolition de la peine de mort irréversible ?

Philippines, Libéria et Papouasie Nouvelle-Guinée

Discours inaugural

Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones – République du Congo

Intervenants

Sergey Dikman, conseiller juridique, responsable d'unité au Conseil de l'Europe – France

Karen Gomez-Dumpit, ancienne commissaire de la Commission pour les droits de l'homme et membre du comité exécutif du Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN) – Philippines

Sam Nimely, coordinateur des programmes et militant des droits humains de Rescue Alternatives Liberia – Libéria

Moses Sakai, chercheur à l'école d'économie et de politique publique à l'Université de Papouasie Nouvelle-Guinée – Papouasie Nouvelle-Guinée

Modératrice

Aurélie Plaçais, directrice exécutive de la Coalition mondiale contre la peine de mort – France

Malgré la tendance universelle à l'abolition, la peine de mort reste un sujet controversé dans de nombreux pays à travers le monde. En effet, certains États abolitionnistes tentent parfois de réintroduire la peine capitale, tandis que d'autres, ayant récemment exprimé une volonté de l'abolir, reconsidèrent leur position. Cette table ronde avait pour vocation d'explorer la série de mécanismes juridiques nationaux, régionaux ou internationaux qui existent pour assurer l'irréversibilité de l'abolition de la peine de mort et de développer de nouveaux arguments et de nouvelles stratégies pour affronter les menaces de réintroduction.

Moses Sakai a lancé la discussion en décrivant le travail et la lutte de la société civile en Papouasie Nouvelle-Guinée pour parvenir à l'abolition de la peine de mort au début de l'année 2022. Sakai est revenu sur le contexte de l'abolition qui a eu lieu après un long moratoire dans le pays. Il a notamment salué le constant travail

de plaider fourni au niveau national par les activistes, les ONG, les Églises, les avocats et les associations de barreaux, parmi d'autres acteurs locaux. Il a également évoqué l'importance du travail de plaider au cours d'événements internationaux tels que la Journée mondiale contre la peine de mort ou la Journée des droits de l'homme, ainsi que par le biais, par exemple, de la résolution moratoire de l'AGNU dans le cadre des examens périodiques universels ou en lien avec le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2).

Sam Nimely a ensuite discuté plus en détail des aspects internationaux de l'abolition de la peine de mort. Il a notamment mis l'accent sur la ratification des traités internationaux, tels que le Deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2), ainsi que sur le soutien aux projets de protocoles régionaux, tels que le projet de protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. Selon Nimely, les croyances traditionnelles et religieuses et la perception que la peine de mort est la solution pour éliminer la criminalité sont deux des nombreux facteurs qui empêchent la mise en œuvre des traités et l'abolition de la peine de mort au Libéria. Pour répondre à ces perceptions et croyances, Nimely pense que les organisations de la société civile devraient mener davantage de campagnes de sensibilisation au niveau communautaire, en expliquant aux membres de la communauté l'importance de l'abolition de la peine de mort et les raisons pour lesquelles les droits humains sont universels. Les gouvernements et les organisations internationales devraient également coopérer pour offrir d'autres voies efficaces à la peine de mort, telles que la réhabilitation et la réinsertion sociale.

La deuxième partie de la table ronde portait sur les moyens de faire face à la volonté politique de réintroduire la peine de mort. Karen Gomez-Dumpit a décrit comment la société civile a réussi à repousser les tentatives de réintroduction de la peine de mort aux Philippines dans le cadre de la « guerre contre la drogue ». La première étape à suivre, selon Gomez-Dumpit, est de s'appuyer sur des études et des preuves crédibles démontrant que la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif, comme l'analyse de la Cour suprême des Philippines qui a démontré que les taux d'erreur dans la détermination des peines pouvaient atteindre 70 % et que les chiffres portant sur l'efficacité de la dissuasion de la criminalité se rapportaient, en réalité, au taux d'encadrement policier de la population. La deuxième étape est de s'attaquer à l'aspect émotionnel qui entoure la criminalité. Aux Philippines, la société civile tend désormais la main aux partisans de la peine de mort et tente d'avoir une discussion franche sur la prévention et la lutte contre la criminalité en insistant sur les autres sanctions que la peine de mort, ainsi que les mesures vraiment efficaces pour lutter contre la criminalité. La guerre contre la drogue a montré que la peine de mort n'a eu que peu d'effet sur le commerce illégal de drogue alors qu'elle fait un grand nombre de victimes parmi les plus pauvres et les plus démunis.

Gomez-Dumpit a ensuite insisté sur le rôle essentiel joué par la Commission nationale des droits de l'homme, les Églises, les ONG et les avocats, pour garantir que

les Philippines ne réintroduisent pas la peine de mort dans le système judiciaire. Elle a également souligné que l'adhésion au Deuxième protocole facultatif (OP2) ainsi que le soutien de l'Union européenne et de partenaires internationaux ont été cruciaux. En particulier, elle a insisté sur l'efficacité du programme du Système de préférences généralisées Plus (SPG+) de l'Union européenne, notamment à travers l'élargissement du public cible du plaider contre la peine capitale.

Enfin, Sergey Dikman est intervenu pour décrire le rôle joué par le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme dans l'abolition de la peine de mort en Europe et, en particulier, comment ces institutions ont accéléré les processus politiques qui ont abouti à faire de l'Europe, à l'exception du Bélarus qui n'est pas membre du Conseil, une zone sans peine de mort depuis le milieu des années 1990. Dikman a également expliqué aux participants comment les deux institutions ont développé une jurisprudence et des outils juridiques qui façonnent l'agenda abolitionniste des gouvernements européens dans leur interaction avec les pays rétentionnistes, comme le principe de non-refoulement, la non-commercialisation des biens utilisés pour la peine de mort ou encore l'affirmation que les conditions de détention dans le couloir de la mort équivalent à un traitement cruel, inhumain et dégradant. En conclusion, Dikman a souligné le rôle essentiel des protocoles 6 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme pour éradiquer la peine de mort en Europe.

Recommandations

- **Faire inscrire l'abolition de la peine de mort pour tous les crimes dans la Constitution pour s'aligner sur l'objet et le but de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), conformément à l'Observation générale n° 36 du Comité des droits de l'homme;**
- **Plaider pour la ratification du Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (OP2), ainsi que pour le soutien et la ratification des protocoles régionaux;**
- **Changer de discours en parlant des autres sanctions que la peine de mort et des mesures réellement efficaces pour lutter contre la criminalité.**

Pour aller plus loin

- WCADP, *Outil interactif: Quel est le risque de retour à la peine de mort dans votre pays?*
- WCADP, *Plus qu'un pas: ratifier les protocoles internationaux et régionaux sur l'abolition*, mars 2022.
- WCADP, *Renforcez l'abolition de la peine de mort aux Philippines*, mars 2021.

Atelier

Faire de l'abolition de la peine de mort une norme de droit international coutumier

Modérateurs

Anna-Maria Getoš Kalac, professeure de droit à l'Université de Zagreb – Croatie
Xavière Prugnard, représentante auprès de l'Union africaine et responsable du programme sur l'abolition de la peine de mort de la Fédération internationale des ACAT – France
William Schabas, professeur de droit international à l'Université de Middlesex – Royaume-Uni

Cet atelier avait pour objectif de former les participants aux normes du droit international coutumier pertinentes pour l'abolition de la peine de mort et d'explorer les moyens de la consacrer dans le droit international par le biais du droit international coutumier ou des normes de *jus cogens*. Face à ce sujet particulièrement universitaire, un enjeu essentiel de cet atelier était de réconcilier l'approche théorique et l'approche pratique afin de fournir aux participants les outils nécessaires à la mobilisation de ces concepts dans le plaidoyer abolitionniste.

« **Les principales recherches sur la peine de mort montrent qu'il ne s'agit pas d'une action justifiable de la part d'un gouvernement légitime, qu'il s'agit d'une violation des droits de l'homme, et donc qu'il s'agit d'une violation des normes impératives du droit international général (*jus cogens*). Pour toutes les raisons susmentionnées, nous, les soussignés, considérons que la proscription de la peine de mort des systèmes punitifs est une exigence fondée sur le droit à la vie et le droit de ne pas soumettre des êtres humains à la torture ou à des traitements inhumains, et considérons qu'elle fait partie intégrante du *jus cogens*. »**

▶ Déclaration de Berlin signée par trente-deux experts internationaux dont Robert Badinter (France), Jose-Luis Zapatero (Espagne), Federico Mayor Zaragoza (Espagne), William Schabas (Royaume-Uni), John Bessler (USA), etc.

Selon cet objectif, il était également important de distinguer le *jus cogens* du droit international coutumier, mais aussi les normes prohibant la peine de mort, comme l'interdiction de la torture ou le droit à la vie, de celles en limitant l'application, tant du point de vue des caractéristiques de l'émergence de ces normes que du degré de contraintes qu'elles impliquent, alors même que ces catégories peuvent parfois se superposer.

Les groupes de travail constitués ont, d'une part, élaboré une stratégie de plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort en utilisant des normes de droit international coutumier et, d'autre part, identifié les prochaines étapes nécessaires à la reconnaissance de la peine de mort comme contraire au droit international coutumier.

Recommandations

- **Créer davantage de liens et d'outils de collaboration entre les universitaires et les acteurs abolitionnistes de terrain afin de favoriser le développement des connaissances sur le droit international coutumier et le *jus cogens* ainsi que leur mobilisation dans les actions de sensibilisation et de plaidoyer;**
- **Élaborer des stratégies de sensibilisation et de plaidoyer communes pour parvenir à la reconnaissance du lien entre peine de mort et torture.**

Pour aller plus loin

- *Déclaration sur l'abolition de la peine de mort en tant que norme impérative du droit international (*jus cogens*) à l'occasion du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, novembre 2022.*
- WCADP, *Fiche détaillée – La peine de mort: un chemin pavé de torture*, 10 octobre 2022.
- *Note de position – La peine de mort et l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, août 2021.
- William A. Schabas, *The Customary International Law of Human Rights*, mai 2021.
- WCADP, *Comment travailler avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour l'abolition de la peine de mort*, février 2020.

Atelier

Une nouvelle approche : l'exemple de l'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'OCI

Modérateurs

Sarah Belal, fondatrice et directrice exécutive de Justice Project Pakistan – Pakistan

Nael Georges, rédacteur de l'étude sur les processus d'abolition dans les États membres de l'OCI (ECPM) – France

L'objectif de cet atelier était d'étudier les processus d'abolition dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et d'échanger avec les participants quant aux différentes approches du plaidoyer abolitionniste auprès des autorités nationales. Les animateurs avaient pour intention de présenter le sujet de la peine de mort et de l'islam, en explorant la compatibilité des normes du droit islamique et du droit international des droits humains. Ils souhaitent particulièrement s'engager avec les participants dans un dialogue interactif à travers deux groupes de travail, d'une part, explorant la mise en œuvre des normes de droit international des droits humains dans les pays musulmans et examinant, d'autre part, les stratégies fructueuses de plaidoyer qui ont permis de mobiliser, dans ces pays, les acteurs concernés par la question de la peine de mort.

L'atelier a souligné l'importance de la liberté d'expression dans les pays abolitionnistes, qui permet aux militants abolitionnistes de s'opposer publiquement à la peine de mort sans risquer d'être emprisonnés ou assassinés. Les animateurs ont également souligné l'importance de prendre en compte l'islam dans le plaidoyer abolitionniste et ont abordé l'argument rétionniste selon lequel l'abolition de la peine de mort serait contraire à la *charia*. Les participants ont convenu qu'il n'existe aucun consensus sur l'absolue nécessité d'appliquer la peine de mort parmi les différents courants de l'islam. Ils ont également souligné que la peine de mort s'inscrit toujours dans un contexte historique, social et économique singulier et que les stratégies de plaidoyer et de sensibilisation doivent être adaptées en

conséquence. Les animateurs ont rappelé que la peine de mort est une sanction intrinsèquement politique, très largement instrumentalisée contre les opposants en violation de leur liberté de religion, entre autres.

Recommandations

- **Créer une base de données sur les personnes condamnées à mort dans les États rétionnistes de l'OCI permettant de les catégoriser selon la pratique exercée du pouvoir et de consulter les réformes juridiques ainsi que les évolutions jurisprudentielles relatives au droit pénal et, en particulier, à la peine de mort;**
- **Élaborer une boîte à outils d'arguments et de précédents à destination des avocat·es travaillant dans les États musulmans et défendant des personnes susceptibles d'être condamnées à mort;**
- **Instituer un forum de parlementaires abolitionnistes afin qu'ils et elles puissent échanger et partager leurs stratégies pour combattre toute extension de la peine de mort ou en limiter l'application.**

Pour aller plus loin

- JPP, *Criminalising torture in Pakistan – The need for an effective legal framework*, 2022.
- JPP, *Death Penalty in Pakistan – Data Mapping Capital Punishment 2022*, 2022.
- KontraS et ECPM, *The death penalty in law and in practice – Indonesia*, octobre 2022.
- ADPAN et ECPM, *The death penalty in law and in practice – Malaysia*, octobre 2022.
- Association mauritanienne pour les droits de l'homme et ECPM, *La peine de mort en droit et en pratique – Mauritanie*, octobre 2022.
- Droits et paix et ECPM, *La peine de mort en droit et en pratique – Cameroun*, juillet 2022.
- Ligue algérienne de défense des droits de l'homme et ECPM, *La peine de mort en droit et en pratique – Algérie*, juillet 2022.
- Coalition marocaine contre la peine de mort et ECPM, *La peine de mort en droit et en pratique – Maroc*, juillet 2022.
- Coalition tunisienne contre la peine de mort et ECPM, *La peine de mort en droit et en pratique – Tunisie*, avril 2022.
- JPP, *Trapped Inside – Mental Illness and Incarceration*, 2021.
- Eleos Justice, *Killing in the name of God – State-sanctioned violations of religious freedom*, 2021.
- ECPM, *Les processus d'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique*, 2021.
- ECPM, *Les processus d'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique*, 2020.
- JPP, *A « most serious crime » – Pakistan's unlawful use of the death penalty*, septembre 2016.
- JPP, *Policy brief – Public Hanging is a Violation of Human Dignity and the Constitution of Pakistan*.

Table ronde

Les violences sexuelles et la peine de mort : réaffirmer l'universalité des droits humains

Bangladesh, Inde, Pakistan, Sénégal, Tunisie et RDC

Discours inaugural

Hanne Sophie Greve, commissaire à la Commission internationale contre la peine de mort (ICDP), ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme – Norvège

Intervenants

Bharti Ali, cofondatrice et directrice exécutive du HAQ Centre for Child Rights – Inde

Mohammad D. Ashrafuzzaman, coordinateur des programmes de l'Asian Legal Resource Centre et responsable du bureau du Bangladesh à la Commission asiatique des droits de l'homme – Hong Kong

Aissétou Kanté, magistrate, présidente de la Commission des droits des enfants de l'Association des juristes sénégalaises – Sénégal

Valérie Khan, consultante indépendante – Pakistan

Chokri Latif, président de la Coalition tunisienne contre la peine de mort – Tunisie

Charlène Yangazo, coordinatrice d'Outre Neuve Asbl – République démocratique du Congo

Modératrice

Neetika Vishwanath, responsable (condamnations) et membre du Comité exécutif de pilotage de Project 39A – Inde

Dans un contexte mondial de liberté d'expression en matière de violences fondées sur le genre, certaines voix s'élèvent pour que les agresseurs soient punis plus sévèrement. Dans ce cadre, alors que seize États imposent encore la peine de mort pour viol¹¹, beaucoup d'autres envisagent de la réintroduire et ignorent

¹¹ Coalition mondiale contre la peine de mort, *Le 8^e Congrès mondial réaffirme l'importance d'une réflexion fondée sur le genre*, décembre 2022.

ouvertement les avis des experts travaillant sur les questions de genre et de droits des enfants. Tout en conservant une approche centrée sur les victimes, cette table ronde s'est intéressée à l'instrumentalisation, par les autorités, du besoin de justice formulé par l'opinion publique, pour ne pas s'attaquer aux racines des violences sexuelles. Cette discussion visait également à promouvoir la coopération et la création de partenariats entre les membres du mouvement abolitionniste et les militants des droits des femmes et des enfants, afin d'abolir la peine de mort en réponse au viol.

La session a commencé par un échange entre la modératrice et Hanne Sophie Greve au sujet de l'absence totale de données prouvant que la peine de mort est une sanction efficace pour prévenir et réduire le nombre d'agressions sexistes et sexuelles. La commissaire a également rappelé que le taux de criminalité dans les pays où la peine de mort est proscrite n'a pas non plus augmenté. Face à ces constats, la question se pose de savoir pour quelle raison les États continuent à appliquer la peine de mort pour ces crimes. Pour tenter d'y répondre, la modératrice a demandé aux intervenants de caractériser le problème de la violence sexuelle dans leur pays, d'expliquer son omniprésence et ses différentes formes et, enfin, de décrire la manière dont elle est perçue et comprise dans la culture locale.

« Lorsqu'un crime est commis, nous constatons souvent que la société tourne le dos à la fois à la victime et à l'auteur du crime. Si la victime est pauvre, issue d'un groupe marginal ou défavorisé, il se peut que personne ne se soucie d'elle et qu'elle n'obtienne jamais justice. En revanche, si la victime bénéficie du soutien de la communauté ou de sa famille, il se peut que la société tourne le dos à l'auteur de l'infraction et qu'une forte pression s'exerce alors sur le ministère public pour qu'il trouve le responsable. »

▶ **Hanne Sophie Greve**, commissaire à l'ICDP

Ce qui est ressorti de la discussion est que le point commun entre les différentes formes de violence sexuelle – telles que l'abus sexuel, le viol, l'exploitation sexuelle, le mariage d'enfants, le harcèlement ou encore la violence en ligne sur internet – est qu'elles sont rampantes dans la société. En effet, bien que criminalisée, la violence sexuelle reste ancrée dans des structures patriarcales, misogynes, parfois féodales ou tribales, ainsi que dans des récits religieux régressifs. Charlène Yangazo qui s'est exprimée sur la prévalence des violences sexuelles au Congo, en particulier dans les zones touchées par les conflits armés où la violence sexuelle est utilisée comme arme de guerre, a également noté que la pauvreté contribue grandement à la généralisation des violences sexuelles. Au Congo comme ailleurs, la violence sexuelle est aussi marquée par des tabous, par la honte et, souvent, par une incompréhension du phénomène, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants.

Face à un problème aussi ancré dans la société, plutôt que de s'attaquer aux causes profondes de la violence sexuelle, certains gouvernements considèrent que la réponse adéquate est l'application de la peine de mort. À ce sujet, Bharti Ali a remarqué qu'il existe un point commun entre les lois relatives à la violence sexuelle et à la peine de mort: elles sont guidées par la moralité et le patriarcat plutôt que par la preuve et la rationalité. Il est intéressant de noter que, dans la majorité des cas, ce n'est donc pas le désir de réparation porté par les victimes de ces formes de violence qui justifient le recours à la peine de mort. En effet, selon Aissétou Kanté, punir leur agresseur n'est souvent pas le premier besoin exprimé par les survivantes de violences fondées sur le genre. Elles manifestent cependant fréquemment un besoin de réparation psychosocial, psychique et économique.

Valérie Khan et Mohammad D. Ashrafuzzaman ont ensuite souligné l'omerta qui accompagne encore le viol dans de nombreux pays et le risque qu'elle induise une diminution des signalements par les victimes dans les pays où la peine de mort est la sanction prévue pour ce crime. Les viols étant perpétrés, dans la majorité des cas, par des personnes de l'entourage des victimes, ces dernières peuvent être réticentes à porter plainte ou subir des pressions pour ne pas le faire, surtout lorsque la condamnation à mort pourrait concerner un membre de leur famille. À ce problème s'ajoute également celui de la police qui traite parfois les affaires de viols de manière hostile, qui manque de compétences ou dissuade activement les survivantes de porter plainte. Plusieurs intervenants ont ainsi recommandé que l'accent soit mis sur la santé mentale médico-légale, la formation de la police, les réformes de la justice et la mise en œuvre de processus participatifs.

Comme l'ont rappelé tous les intervenants, la rhétorique répressive qui appelle à l'introduction de la peine de mort pour viol se base également sur une déshumanisation des agresseurs sexuels. Cette approche contribue à la dépolitisation de la problématique du viol, en en faisant une problématique individuelle, propre à des individus « jugés déviants » alors que le viol est un problème sociétal. En se centrant sur la peine de mort comme une solution répressive, les causes profondes des violences sexuelles ne sont pas analysées, ce qui empêche l'émergence d'initiatives collectives visant à faire évoluer la culture de viol.

Enfin, Chokri Latif a voulu alerter les participants sur le fait qu'en Tunisie, la campagne pour le rétablissement de la peine de mort est relancée à chaque fois qu'un crime odieux ou qu'un acte terroriste est commis dans le pays. Le président de la République tunisienne a d'ailleurs récemment proclamé être pour le rétablissement de la peine de mort à la suite du viol et du meurtre d'une jeune fille.

Latif dénonce cette instrumentalisation politique des réactions émotionnelles de la population. Il considère que cette réponse n'est pas adaptée aux défaillances de l'État, notamment en matière de sécurité, qu'elle est un obstacle à la lutte contre les discriminations envers les femmes et qu'elle s'oppose aux acquis et aux réalisations modernisatrices dans le pays depuis les années 1950 et 1960.

Recommandations

- Réaffirmer l'universalité des droits humains et y sensibiliser le public, tout en reconnaissant les spécificités, les préoccupations et les besoins locaux afin d'élaborer des stratégies abolitionnistes efficaces;
- Établir des relations et des réseaux entre le mouvement abolitionniste et les organisations de défense des droits des femmes et des enfants;
- Plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort pour les violences sexuelles en s'attaquant aux racines du problème et en adoptant une approche plus centrée sur la victime, dans le respect des droits humains.

Pour aller plus loin

- Eleos Justice, ADPAN et le SAME Network, *A Deadly Distraction: Why the Death Penalty is not the Answer to Rape in South Asia*, mai 2022.
- The Advocates for Human Rights, *Human Rights Day Webinar Death Penalty for Rape in Bangladesh*, février 2021.
- JPP, *Policy Brief – Public Hanging is a Violation of Human Dignity and the Constitution of Pakistan*, juillet 2020.

Vous pouvez visionner l'intégralité de la table ronde:



Atelier

Soutenir la société civile au Moyen-Orient

Modérateurs

Julia Bourbon Fernandez, responsable du bureau Moyen-Orient et Afrique du Nord (MONA) d'ECPM – France

Duaa Dhainy, chercheuse et chargée de plaidoyer à la European Saudi Organisation for Human Rights (ESOHR) – Liban

Drewery Dyke, chercheur au Foreign Policy Centre et point focal des partenariats internationaux à Salam for Democracy and Human Rights (Salam DHR) – Canada et Royaume-Uni

Rafic Zakharia, avocat et membre de l'Association libanaise des droits civils – Liban

Malgré une baisse mondiale des condamnations à mort, quatre des cinq États qui procèdent au plus grand nombre d'exécutions dans le monde se trouvent dans la région MONA. Après la Chine, il s'agit, en nombre approximatif de personnes exécutées, de l'Iran, de l'Égypte, de l'Arabie saoudite et de la Syrie. Ces pays font également partie de ceux où l'espace civique est le plus restreint et où il est le plus difficile pour les défenseurs des droits de l'homme de mener à bien leur travail. Dans ce cadre, cet atelier avait pour objectif d'évaluer les besoins de la société civile au Moyen-Orient afin de renforcer la collaboration et le soutien internationaux. Il a également été l'occasion de discuter de l'élaboration d'une résolution pour le Congrès régional sur la peine de mort d'Amman en Jordanie.

Les modérateurs ont commencé la session en donnant un aperçu de l'application de la peine de mort dans la région MONA en soulignant les spécificités et les différences de chaque pays et de chaque sous-région avant de noter que les caractéristiques qui unissent ces contextes politiques et sociaux très différents sont, entre autres, liées à une mauvaise administration de la justice. Les participants ont ensuite travaillé en groupe pour identifier les principaux besoins des acteurs de la société civile pour faire progresser l'abolition dans les pays où l'espace de la société civile est restreint. En partageant et en s'appuyant sur les expériences réussies et les bonnes pratiques dans différents domaines (surveillance, plaidoyer, renforcement des capacités, notamment des avocats) au Moyen-Orient, ils ont ensuite identifié les outils et les recommandations qui pourraient être explorés pour faire avancer l'abolition de la peine de mort au Moyen-Orient.

Recommandations

- Renforcer le plaidoyer auprès des États qui entretiennent des relations diplomatiques avec les États du Moyen-Orient afin que les droits humains et particulièrement la question de la peine de mort soient au cœur de tout échange diplomatique;
- Analyser les législations des différents États dans l'objectif d'identifier des points de plaidoyer spécifiques en vue de renforcer le plaidoyer pour une diminution du champ d'application de la peine de mort;
- Contribuer à l'amélioration de la cohésion de la société civile travaillant dans et sur ces pays;
- Développer les formations des acteurs de la société civile, des avocats et des juges;
- Mettre en place une sensibilisation des jeunes et du grand public.

Pour aller plus loin

- Salam DHR, *End the use of the death penalty: Summary recommendations to states for the Universal Periodic Review (UPR) of Bahrain*, novembre 2022.
- ESOHR, *Saudi Executions in 2021 – Fluctuating political stability*, 2022.
- Kurdistan Human Rights Association – Genève (KMMK-G), *Interim Annual Report on the Situation of Human Rights in Kurdistan of Iran for the period: 1st January to september 2022*, 2022.
- Reprieve, *The Death Penalty in Egypt – Ten Years After the Uprising*, janvier 2022.
- ECPM et WCADP, *Iraq's compliance with the ICCPR regarding the death penalty*, janvier 2022.
- Salam DHR, *The Death Penalty in Bahrain – A system built on torture*, octobre 2021.
- Salam DHR, *World Day Against the Death Penalty: Joint Appeal-Bahrain*, octobre 2021.
- Reprieve et Migrant Care, *Worked to Death: A study on migrant workers and capital punishment*, août 2021.
- Reprieve et ESOHR, *Mid-term report for the Universal Periodic Review of the Kingdom of Saudi Arabia*, juin 2021.
- Reprieve et BIRD, *From uprising to executions – The death penalty in Bahrain, ten years on from the Arab Spring*, 2021.
- ECPM, *Situation de la peine de mort en Égypte*, décembre 2020.
- ECPM, *Vivants, sans l'être. Mission d'enquête au Liban*, 2020
- ECPM-IHR, *Rapport annuel sur la peine de mort en Iran*, 2023

Atelier

Les handicaps intellectuels et psychosociaux

Animateurs

Colleen Adnams, professeur émérite sur les handicaps intellectuels, Département de psychiatrie et de santé mentale de l'Université de Cape Town – Afrique du Sud

Dobby Chew, coordinateur exécutif du Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN) – Malaisie

Maitreyi Misra, directrice de l'équipe santé mentale et justice pénale et de l'équipe limitation de la peine de mort de Project 39A – Inde

Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser les participants aux handicaps intellectuels et psychosociaux tout en offrant un aperçu des développements récents à ce sujet. Deux cas ont été étudiés pour permettre aux participants d'identifier les handicaps intellectuels et psychosociaux chez deux individus à travers l'étude de rapports médicaux et de dossiers de santé, d'élaborer des stratégies contentieuses pour rendre ces handicaps visibles et pertinents devant les juridictions, ainsi que de développer des stratégies de plaidoyer auprès des autorités publiques.

Les animateurs ont réaffirmé l'importance de distinguer les différents concepts et d'être capable de les identifier chez les personnes condamnées à mort. Ils ont souligné l'importance de combattre le mythe selon lequel il existerait une hiérarchie des questions de santé mentale. Ils ont également mis en évidence la prévalence disproportionnée des handicaps intellectuels et psychosociaux chez les personnes condamnées à mort et l'absence d'accès effectif aux soins, malgré l'existence d'options de prévention et de traitement efficaces.

Les participants ont également étudié les éléments constitutifs du droit international en matière de handicap et de peine de mort, en soulignant la différence d'approches entre le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Ces deux approches peuvent être réconciliées en garantissant l'accès à la justice des personnes souffrant d'un handicap intellectuel ou psychosocial grâce à des aménagements procéduraux appropriés, en prenant en compte le risque particulier d'exécution abusive et en éliminant les obstacles discriminatoires.

Recommandations

- Renforcer les capacités des abolitionnistes à identifier les handicaps psychosociaux et intellectuels chez les personnes condamnées à mort ainsi qu'à développer des stratégies contentieuses, de plaidoyer et des actions de sensibilisation efficaces et pertinentes reposant sur une approche inclusive, telle que celle promue par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies;
- Créer des liens avec les organisations de défense des droits des personnes souffrant d'un handicap, en particulier celles spécialisées sur les handicaps intellectuels et psychosociaux.

Pour aller plus loin

- JPP, *Safeguarding the Rights of Mentally Ill Defendants: The Supreme Court of Pakistan's Landmark Judgment*, 2022.
- The Advocates for Human Rights, *Japan's Compliance with the International Covenant on Civil and Political Rights: The Death Penalty*, septembre 2022.
- The Advocates for Human Rights, *Pakistan – Stakeholder Report on the Death Penalty for the United Nations Universal Periodic Review*, 14 juillet 2022.
- JPP, *Supreme Court Mental Illness Verdict – Safia Bano v. Home Dept*, 2021.
- JPP, *Trapped Inside – Mental Illness and Incarceration*, 2021.
- Project 39A, *Deathworthy: A Mental Health Perspective of the Death Penalty*, octobre 2021.
- JPP et Amnesty International, *Prisoners of the Pandemic – The right to health and Covid-19 in Pakistan's detention facilities*, décembre 2020.

Atelier

Les minorités sexuelles, les discriminations fondées sur le genre et la peine de mort

Animateurs

Ajita Banerjee, chargée de recherche et responsable des questions politiques au bureau Asie de l'International Lesbian and Gay Association (ILGA) – Thaïlande

Céline Martin, consultante indépendante, rédactrice des *10 questions pour mieux comprendre la peine de mort pour les personnes LGBTQIA+* – France

Cet atelier avait pour objectif de développer des stratégies pour aider les organisations de la société civile locale, les avocats et les journalistes, à mieux comprendre comment les lois pénales, y compris celles relatives à la peine de mort, sont utilisées pour réprimer les minorités sexuelles et de genre. Les animatrices et les participants ont examiné la situation actuelle de l'application de la peine de mort aux personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, transgenres, queers ou intersexes (LGBTQIA+) et les défis qui en découlent. Par exemple, l'identité de genre de personnes accusées de crime peut jouer un rôle dans leur procès et leurs condamnations, même si elles n'ont pas été arrêtées pour homosexualité. Les animatrices ont également souligné l'absence d'informations sur les groupes démographiques concernés et le besoin de stimuler la recherche sur le terrain, d'obtenir des financements et des formations d'assistance juridique spécifique. Les stratégies collectives pour contrer les lois, politiques et déclarations politiques anti-LGBTQIA+ ont également été abordées.

L'atelier a aussi exploré les différentes façons de soutenir les groupes de défense des droits des personnes LGBTQIA+ au niveau local et d'assurer la protection des acteurs abolitionnistes qui sensibilisent et informent le public des exécutions de personnes appartenant à des minorités sexuelles, telles que les avocats et les journalistes. Certains de ces moyens incluent le développement d'outils spécifiques pour représenter les personnes LGBTQIA+ condamnées à mort pour leur orientation sexuelle, le partage d'informations cruciales sur lesquelles les activistes pourront s'appuyer pour concevoir leurs campagnes, ainsi que des études comparatives des développements en la matière dans d'autres pays.

Le 21 mars 2023, le parlement ougandais a adopté à la quasi-unanimité une des lois les plus répressives du monde contre les personnes LGBTQIA+. La loi prévoit la prison à vie pour des relations sexuelles entre personnes de même sexe ou pour la simple « promotion » de l'homosexualité. Elle prévoit également l'application de la peine de mort dans le cas où une personne séropositive aurait des relations sexuelles avec une personne de même sexe¹².

Recommandations

- **Mettre les législations nationales en conformité avec le droit et les normes internationales en supprimant les dispositions légales qui autorisent le recours à la peine de mort pour des infractions qui n'atteignent pas le seuil des « crimes les plus graves » ;**
- **Abroger toutes les lois discriminatoires qui punissent les relations sexuelles entre personnes de même sexe et l'expression non normative du genre ;**
- **Garantir la transparence judiciaire en publiant des informations complètes et détaillées, ventilées notamment en fonction de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle.**

Pour aller plus loin

- ILGA Asie, *Briefing Note – Abolish the Death Penalty and its Arbitrary Use to Punish LGBTIQ Persons*, 2022.
- ECPM, *10 questions pour mieux comprendre la peine de mort pour les personnes LGBTQIA+*, novembre 2022.
- The Advocates for Human Rights, *Uganda – Committee Against Torture – Alternative Report Relating to the Death Penalty*, octobre 2022.
- The Advocates for Human Rights, *Uganda – Human Rights Committee – LGBTI rights*, mai 2022.
- Cornell Center on the Death Penalty Worldwide, *Defending Women and Transgender Persons Facing Extreme Sentences: A Practical Guide*, octobre 2021.
- Cornell Center on the Death Penalty Worldwide, « *No One Believed Me* »: *A Global Overview of Women Facing the Death Penalty for Drug Offenses*, septembre 2021.
- The Sentencing Project, National Black Women's Justice Institute, Cornell Center on the Death Penalty Worldwide, *In The Extreme: Women Serving Life Without Parole and Death Sentences in the United States*, 2021.
- Eleos Justice et Capital Punishment Justice Project, *State-Sanctioned Killing of Sexual Minorities: Looking Beyond the Death Penalty*, février 2021.
- WCADP, *Primer on Transgender Individuals Facing the Death Penalty*, octobre 2021.
- The Advocates for Human Rights, *Uganda – Universal Periodic Review – LGBTIQ+ Rights*, juillet 2021.

¹² <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/geopolitique/geopolitique-du-jeudi-23-mars-2023-9110814>

CRIMINALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ : DE LA PRISON À LA PEINE DE MORT

- 61 Pays dans lesquels les relations entre personnes de même sexe sont illégales.
- 11 Pays dans lesquels la législation prévoit la peine de mort pour les relations entre personnes de même sexe.

MAURITANIE

Malgré le moratoire sur les exécutions observé depuis 1987, l'article 308 du Code pénal précise que « *tout musulman majeur qui aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe sera puni de peine de mort par lapidation publique* ». Pour les femmes, la peine correspond à deux ans de prison et une amende.

ARABIE SAOUDITE

En vertu de la *charia*, les rapports sexuels entre hommes constituent un délit, sans que la peine ne soit clairement spécifiée. Toutefois, même si la peine à imposer peut faire l'objet de débats entre les tribunaux, étant donné que les relations sexuelles hors mariage* sont dans tous les cas illégales, la peine pour un homme marié est généralement la lapidation (et de cent coups de fouet ainsi qu'un exil d'un an pour un homme célibataire).

QATAR

Le Code pénal de 2004 ne fait plus de la sodomie ni d'autres relations sexuelles entre personnes de même sexe consentantes des crimes en soi. Néanmoins, les tribunaux peuvent aussi se référer directement à la *charia* et ainsi condamner à mort les hommes musulmans pour des rapports homosexuels.

IRAN

Le Code pénal de 1991 fait de la sodomie un crime passible de peine de mort pour les hommes adultes, responsables et consentants. Cent coups de fouet sanctionnent l'homosexualité féminine pour les 3 premières infractions constatées, puis à la quatrième, la peine capitale s'applique.

AFGHANISTAN

Bien que le Code pénal afghan ne contienne aucune disposition explicite interdisant les relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe, l'article 130 de la Constitution permet de recourir à la *charia*. Ainsi tout rapport sexuel hors mariage* peut faire l'objet d'une condamnation à mort.

PAKISTAN

Rendue illégale par le Code pénal de 1860, l'homosexualité est passible de peine de mort. Dans ce pays appliquant la *charia*, l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité sont profondément taboues.

BRUNEI

En mai 2014 a été programmée une nouvelle législation qui instaure la *charia* dans le pays, faisant de l'homosexualité un crime passible de la peine de mort alors que la peine précédemment prévue allait jusqu'à dix ans d'emprisonnement. En mai 2019, le sultan de Brunei a annoncé un moratoire sur la peine de mort en cas d'homosexualité et d'adultère.

YÉMEN

En application de l'article 264 du Code pénal de 1994, la sodomie est punie par la mort par lapidation pour les hommes mariés (et de cent coups de fouet ou d'un an d'emprisonnement pour un homme non marié). L'article 268 punit les rapports sexuels entre femmes consentantes jusqu'à trois ans de prison.

ÉMIRATS ARABES UNIS

En vertu de la *charia*, tout acte sexuel en dehors du mariage* est puni de mort. Les États d'Abu Dhabi et de Dubaï disposent de lois fédérées qui spécifient des peines d'emprisonnement pour sodomie (respectivement quatorze et dix ans de prison).

SOMALIE

La *charia* est appliquée dans le sud de la Somalie, dans les émirats contrôlés par Al-Shabbaab, ainsi qu'au Somaliland. Elle punit les relations entre personnes de même sexe de mort ou de flagellation.

NIGERIA (12 ÉTATS DU NORD)

En vertu de la *charia*, douze États du nord du pays condamnent à mort l'homosexualité masculine. Les femmes encourent des peines d'emprisonnement ou de flagellation. Depuis janvier 2014, la loi criminalise le mariage de couples de même sexe, les organismes liés à des personnes LGBTI+ et les relations amoureuses publiques. Dans les États qui ne répriment pas aussi durement l'homosexualité, les peines vont aujourd'hui de dix à quatorze ans de prison.

En juillet 2020, le **Soudan** a aboli la peine de mort pour les personnes homosexuelles (elle était jusqu'alors encore en vigueur pour les personnes « récidivistes »). L'homosexualité y reste néanmoins criminalisée.

* Le mariage est ici entendu exclusivement comme le mariage hétérosexuel, c'est-à-dire entre deux personnes de sexe différent.

** Le 3 avril 2019, un nouveau Code pénal fondé sur la *charia* est entré en vigueur à Brunei. Le 5 mai, le sultan a annoncé qu'il continuera de maintenir le moratoire sur la peine de mort en vigueur depuis 1957.

Expositions

en marge du Congrès de Berlin

En marge du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, deux expositions ont été montées à Berlin pour sensibiliser aux enjeux de la peine de mort et rendre visibles les victimes de cette peine cruelle et inhumaine.

« Final Moments on Death Row » Marc Asnin et Scott Langley

« Final Moments on Death Row » est une exposition qui combine l'œuvre textuelle récente de l'artiste new-yorkais Marc Asnin, *Final Words*, composée des dernières déclarations de prisonniers exécutés dans l'État du Texas, et le reportage photo du photojournaliste Scott Langley, *Timeline of an Execution*, qui relate l'intérieur et l'extérieur d'une prison lors des exécutions.

À l'initiative des deux artistes, les travaux respectifs de Marc Asnin et de Scott Langley ont été disposés face à face afin de les faire dialoguer, exposés parallèlement sur des structures autoportantes pour créer une scénarisation évoquant le couloir de la mort. Cette exposition a eu lieu durant deux semaines et a pu toucher l'ensemble de la communauté universitaire, étant placée dans un lieu de passage stratégique, très fréquenté par les étudiant-es.

Le vernissage de l'exposition a été précédé d'une conférence avec des interventions de la part de représentant-es administrati-ves et académi-ques de la Freie Universität, de représentant-es d'ECPM, Ndume Olatushani, anciennement condamné à mort dans l'État du Tennessee, ainsi qu'une performance musicale de l'un de nos partenaires locaux, la German coalition against the death penalty.

Marc Asnin est connu pour son travail autour de l'image sur le long terme. Documentariste et photographe reconnu, son travail, et notamment *My Uncle Charlie*, a été publié dans les plus grands journaux, notamment dans le *New Yorker* (États-Unis) ou *Le Monde* (France).

Scott Langley, photographe, a travaillé pour de nombreuses ONG, dont Amnesty International.

« Les visages de l'abolition » Christophe Meireis et Marie Bardiaux-Vaïente

L'exposition « Les visages de l'abolition » combinait les travaux du photographe Christophe Meireis, ayant réalisé les portraits de grandes figures de l'abolition dans leurs pays respectifs et leur donnant la parole à travers des citations choc, et les travaux de Marie Bardiaux-Vaïente, chercheuse, portant sur les archives des témoins de l'abolition en Europe. Les panneaux ont été installés sur les grilles de l'université Humboldt, grand lieu de passage à Berlin. Sur les vingt-cinq jours de l'exposition, environ 12 500 personnes auraient vu ces travaux.

Avec l'extension de la peine de mort au Bélarus, la menace d'un rétablissement de la peine capitale en Russie et la pratique manifestement problématique dans les territoires ukrainiens annexés, une conférence publique a été organisée avec l'université Humboldt, le 14 novembre 2022, autour de la peine de mort d'un point de vue européen, à laquelle a participé un groupe d'expert-es de la thématique.

Le groupe d'expert-es était composé de :

Yvan Vilain, représentant des affaires internationales et européennes de l'Université Humboldt

Raphaël Chenail-Hazan, directeur général d'ECPM

Martin Heger, docteur et professeur de Droit à l'Université Humboldt

Marie Bardiaux-Vaïente, chercheuse et contributrice à l'exposition « Les visages de l'abolition »

Susan Kigula, ancienne condamnée à mort en Ouganda

Christiane Taubira, ancienne ministre française de la Justice

L'exposition « Final Moments on Death Row »



L'exposition « Les visages de l'abolition » sur les grilles de l'Université Humboldt de Berlin





Debra Milke, ancienne condamnée à mort américaine s'adressant aux invités lors de la cérémonie d'ouverture du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort

LES VISAGES DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

La lutte contre la peine de mort est un combat mené par de nombreux acteurs qui ont consacré leur vie à promouvoir les droits humains et à protéger la dignité humaine: ce sont les « visages » de l'abolition de la peine de mort. Ils jouent un rôle crucial dans la sensibilisation de l'opinion publique, la mobilisation des gouvernements, la mise en place de politiques et la coopération à tous les niveaux pour abolir la peine de mort. Leurs efforts ont conduit à des progrès significatifs dans de nombreux pays pour abolir définitivement cette pratique barbare et inhumaine.

Parmi ces « visages » se trouvent les témoins, c'est-à-dire des personnes qui ont été directement touchées par la peine de mort, comme les anciennes condamnées à mort et leurs proches. Leurs témoignages permettent de mettre en lumière les erreurs du système judiciaire, l'inhumanité des conditions de détention, le phénomène du couloir de la mort, l'exécution de personnes innocentes, la torture psychologique et physique, et toutes formes d'injustice inhérentes à la peine capitale.

D'autres acteurs sont également indispensables pour accompagner et appuyer le travail des témoins. Parmi eux, l'on retrouve évidemment les avocats et les juges qui travaillent en première ligne, au cœur du système judiciaire, au plus près des personnes passibles de la peine de mort. Mais ce ne sont pas les seuls à avoir une forte influence sur la lutte pour l'abolition de la peine de mort. Les journalistes, par exemple, ont également un grand rôle à jouer pour sensibiliser le public à la question de la peine de mort, tout comme les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dont le travail combiné à celui des acteurs de la société civile est également indispensable pour parvenir à changer les politiques relatives à la peine de mort. Enfin, la mobilisation de nouveaux acteurs non conventionnels, tels que les entreprises, peut également avoir une influence et faire avancer la lutte pour l'abolition de la peine capitale.

Les anciens condamnés à mort, grands témoins de la peine de mort

Comme pour les précédentes éditions, de nombreux témoins étaient présents et ont participé au Congrès mondial de Berlin pour donner une voix aux personnes affectées par la peine de mort et partager avec les participants leurs expériences ainsi que les effets que la peine capitale a eus sur leur vie.



Yaovi Azonhito – Ex-condamné à mort, membre de l'ACAT Bénin – Bénin

Yaovi Azonhito a été condamné à mort en 1997 et a passé vingt-cinq ans dans le couloir de la mort avant de recevoir la grâce présidentielle. Il témoigne, depuis, des atrocités des conditions de détention des personnes condamnées à mort. Il est membre de l'ACAT Bénin.



Antoinette Chahine – Ex-condamnée à mort, militante contre la peine de mort et la torture – Liban

Antoinette Chahine a été accusée d'avoir participé au meurtre d'un prêtre en 1994 et a été arrêtée pour un crime dont son frère, membre des Forces libanaises, pourtant en exil au moment des faits, était accusé par l'État libanais. Elle a été condamnée à mort en 1997, sur le fondement de deux témoignages obtenus sous la torture que les auteurs ont ultérieurement retirés. Après avoir été torturée et emprisonnée pendant cinq ans, elle a été libérée en 1999 grâce à la mobilisation de la société civile internationale et de son avocat. Antoinette a participé à de nombreuses éditions du Congrès mondial contre la peine de mort et milite contre la peine de mort et la torture, notamment en allant à la rencontre d'étudiants et de jeunes détenus.



Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir – Ex-condamné à mort – Mauritanie

Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir est un blogueur mauritanien condamné à mort pour blasphème et qui a été détenu, pendant cinq ans et demi, pour avoir critiqué l'utilisation de l'islam pour justifier la discrimination entre les castes en Mauritanie. Mohamed est l'un des nombreux Mauritaniens condamnés ou persécutés pour avoir dénoncé ces formes de discrimination, ainsi que l'héritage de l'esclavage dans son pays. En mai 2018 et juin 2019, des experts des droits humains des Nations unies ont appelé à sa libération et ont exprimé leur inquiétude quant à la détérioration de son état de santé. Mohamed a finalement été libéré en 2019 et a trouvé refuge en France.



Hsieh Chih-hung – Ex-condamné à mort – Taïwan

En 2000, Hsieh Chih-hung a été accusé d'avoir été le complice de Kuo Chun-wei dans un double meurtre et un viol. Il a été condamné une première fois en octobre 2001 et a passé dix-neuf ans dans le couloir de la mort, soutenant que ses aveux lui avaient été extorqués sous la torture. Sept nouveaux procès ont déclaré Hsieh et Kuo coupables et ont confirmé leur condamnation à mort,

avant que la Haute Cour de Taïwan n'annule cette décision. Le cas de Hsieh Chih-hung est l'un des nombreux survenus ces dernières années où des condamnés à mort ont été reconnus coupables et ont été condamnés à la peine capitale sur la base de preuves peu convaincantes, avant que leur procès soit annulé par la suite.



Ahmed Haou – Ex-condamné à mort, militant pour l'abolition de la peine de mort – Maroc

Ahmed Haou, alors étudiant, a été condamné à mort en 1984 pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État après avoir brandi des pancartes contre le régime, lors d'une manifestation pacifiste. Sa peine a ensuite été commuée en peine à perpétuité avant qu'il ne soit finalement gracié en 1999, grâce à la pression des organisations internationales. Son seul crime est d'avoir exprimé son opposition au régime, d'avoir exercé son droit à la liberté d'expression. L'histoire d'Ahmed met en évidence l'utilisation de la peine de mort pour réprimer toute opposition, en violation du droit international. En 2021, il a publié un livre témoignage, *Rescapé de la morgue*, qui retrace ses dix années dans le couloir de la mort.



Susan Kigula – Ex-condamnée à mort, fondatrice de la Susan Kigula African Child Foundation – Ouganda

Susan Kigula a été arrêtée en 2000 et condamnée à mort en 2002 pour le meurtre de son mari, bien qu'elle ait toujours clamé son innocence. Au cours de ses quinze années de prison, elle a fondé une chorale de détenues dans le couloir de la mort et a obtenu un diplôme en droit de l'Université de Londres. En

2009, grâce à un recours qu'elle a porté, la Cour constitutionnelle ougandaise a jugé que la peine de mort obligatoire, l'exécution d'un condamné à mort plus de trois ans après sa condamnation définitive et l'exécution par pendaison sont contraires à la constitution. Ce jugement historique a réduit le nombre de condamnations à mort et le nombre de personnes dans le couloir de la mort. Depuis sa libération en 2016, Susan Kigula a fondé la Susan Kigula African Child Foundation pour aider les enfants défavorisés.



Keith Lamar – Condamné à mort en Ohio – États-Unis

Keith Lamar a été condamné à mort en 1993 à la suite d'une insurrection au sein de la prison dans laquelle il était détenu et qui a fait plusieurs morts. Désigné par d'autres prisonniers comme l'instigateur de la rébellion, malgré de nombreux témoignages contradictoires, il a été condamné à mort et n'a depuis jamais quitté le couloir de la mort. Au cours de ses années de détention,

Keith devient un fervent lecteur, écrit régulièrement et publie en 2014 l'ouvrage *Condemned: The Whole Story*. Depuis une dizaine d'années, l'association Justice for Keith Lamar s'efforce de l'aider à raconter son histoire. Le pianiste catalan Albert Marquès entend parler de Keith pour la première fois en 2020. Au cours des mois suivants, les deux hommes se lient d'amitié autour de leur passion commune pour le jazz et organisent un concert de soutien avec des chansons choisies par Keith,

qui prendra aussi la parole entre les performances grâce à des vidéos préenregistrées. À la suite du succès du concert, Keith et Albert ont prolongé l'expérience en enregistrant un premier album commun *Freedom First*, en 2022. En accompagnant les paroles de Keith de rythmes jazz, Albert lui offre une plateforme pour exprimer les émotions et réflexions mûries par trente ans passés dans le couloir de la mort, ainsi que par les talents d'écriture développés durant cette période.



Herman Lindsey – Ex-condamné à mort, directeur exécutif de Witness to Innocence – États-Unis

Herman Lindsey a été condamné à mort pour le cambriolage et le meurtre d'un prêteur sur gage en Floride, en 1994. En 2009, la Cour suprême de Floride a unanimement décidé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves à son encontre et qu'il n'avait pas bénéficié d'un procès équitable. Herman a été

innocenté après avoir passé trois ans dans le couloir de la mort. Aujourd'hui, il travaille avec des jeunes à risque et s'engage dans la réforme de la justice pénale en tant que directeur de Witness to Innocence, membre du conseil d'administration de Floridians for Alternatives to the Death Penalty et ambassadeur de Represent Justice. Il anime une émission appelée « Cruel Justice » où il interviewe des invités sur des sujets liés à la réforme de la justice pénale et donne des conférences aux États-Unis et à l'étranger.



Joaquin Martinez – Ex-condamné à mort, membre de Witness to Innocence – États-Unis

Joaquin Martinez a été acquitté après avoir passé quatre ans en prison pour un double meurtre qu'il n'a pas commis. Lors de son nouveau procès, des témoins clés ont changé leur version et retiré leur témoignage et ont tous admis que les détectives les avaient corrompus. De plus, une preuve essentielle – une cassette audio de déclarations prétendument incriminantes – a été jugée irrecevable. La cassette était tellement inaudible que le premier jury avait reçu une transcription, modifiée par le père de la victime, alors responsable de la salle des preuves du bureau du shérif. Lors du nouveau procès,

Joaquin a été acquitté de toutes les charges qui pesaient contre lui. Son cas a attiré l'attention internationale, y compris celle du pape, du roi d'Espagne et du Premier ministre espagnol de l'époque. Joaquin vit maintenant en Espagne et milite pour l'abolition de la peine de mort à l'échelle mondiale.



Juan Roberto Meléndez-Colón – Ex-condamné à mort, membre de Witness to Innocence – États-Unis

Juan Roberto Meléndez-Colón a passé dix-sept ans, huit mois et un jour dans le couloir de la mort de Floride pour un crime qu'il n'avait pas commis, avant d'être innocenté en 2002. Juan, qui n'avait pas les moyens de se payer un avocat, a été condamné à mort en une semaine, même s'il n'y avait pas de preuves

physiques contre lui. Sans la découverte fortuite d'une transcription de l'aveu enregistré du véritable meurtrier, seize ans après la condamnation de Juan Roberto à mort, il aurait presque certainement été exécuté. Depuis sa libération, Juan Roberto a partagé son histoire avec des dizaines de milliers de personnes aux États-Unis, au Canada et en Europe. Son histoire est présentée dans le documentaire acclamé internationalement, *Juan Meléndez 6446*.



**Debra Milke – Ex-condamnée à mort,
membre de Witness to Innocence – États-Unis**

Debra Milke a passé vingt-deux ans dans le couloir de la mort pour un crime qu'elle n'a pas commis. En 1989, son monde s'est effondré lorsque son fils de 4 ans a été retrouvé mort, après être allé au centre commercial avec un ami voir le Père Noël. Elle a été arrêtée, interrogée, accusée du meurtre de son propre enfant et condamnée à mort sur la base de faux témoignages et d'une justice biaisée. Debra a lutté pour sa liberté pendant plus de vingt ans, à étudier le droit, à lire des documents juridiques et à chercher un nouvel avocat. Enfin, en 2013, la Cour d'appel du neuvième circuit a annulé sa condamnation. Malgré cette victoire, la douleur de la perte de son fils persiste. Elle continue à se battre contre la peine de mort et milite pour que personne ne soit jamais soumis à une telle injustice.



Ndume Olatushani – Ex-condamné à mort – États-Unis

Ndume Olatushani, condamné à mort dans le Tennessee en 1985 pour le meurtre d'un épicier lors d'un braquage, a passé vingt-huit ans en prison dont vingt dans le couloir de la mort, dans une cellule où il ne pouvait pas tendre les bras, 23 heures par jour. Quand il en sortait, il avait des chaînes aux pieds, « *attaché comme un monstre imaginaire* », décrit-il. L'art l'a aidé à survivre, lui a donné de l'espoir, une raison de se lever et de ne pas baisser les bras. Après vingt ans de combat pour prouver son innocence, les autorités du Tennessee lui ont proposé de recourir au plaidoyer Alford, permettant au condamné de renoncer à son acquittement officiel en l'échange de sa remise en liberté immédiate. Ndume a accepté mais a perdu son droit de vote ainsi que son droit à la réparation pour les vingt-huit années passées en détention alors qu'il était innocent.



**Pete Ouko – Ex-condamné à mort,
fondateur et directeur exécutif de Crime Si Poa – Kenya**

Pete Ouko a été condamné à mort pour le meurtre de sa femme en 2001, alors qu'il était père de deux enfants en bas âge. Il a passé près de dix-huit ans dans le couloir de la mort, où il a témoigné de la difficulté de survivre dans l'attente de son exécution. Il a été gracié en 2007 et libéré en 2016. Depuis, il s'est investi dans la défense des droits des prisonniers, en fondant et dirigeant l'association Youth Safety Awareness Initiative. Pete se bat également pour découvrir la vérité sur le meurtre de sa femme afin que ses enfants et lui puissent aller de l'avant. Depuis 2007, il a créé Crime Si Poa, une organisation visant à soutenir et offrir une formation professionnelle et civique à de jeunes Kenyans pour prévenir la criminalité ou la récidive. L'organisation offre également un centre de ressources pour les anciens détenus où ils peuvent commencer une activité et recommencer leur vie.



**Ron Wright – Ex-condamné à mort,
membre de Witness to Innocence – États-Unis**

Ralph « Ron » Wright Jr était un sergent de l'armée de l'air et un shérif adjoint du comté d'Orange qui a injustement passé trois ans en détention. Ron a été accusé du meurtre d'une femme et de son jeune fils en 2007. Malgré l'absence de preuves physiques, d'arme ou de témoignage incriminant Ron, il a été

condamné sur la base d'un motif potentiel et d'une occasion de le faire. En 2017, la Cour suprême de Floride a déclaré que toutes les preuves contre lui étaient purement circonstancielles. Il a été acquitté du meurtre et est devenu la 27^e personne à être exonérée de la peine de mort en Floride. Ron vit maintenant en Floride et se bat pour l'abolition de la peine de mort.



**Firmin Yangambi – Ex-condamné à mort,
avocat à Cour pénale internationale et président de l'ONG Paix sur
terre – République démocratique du Congo**

Firmin Yangambi, ancien prisonnier politique, est un avocat et activiste des droits humains. En 2010, il avait été condamné à mort pour « *détention illégale d'armes de guerre et tentative d'organisation d'un mouvement insurrectionnel* » puis à vingt ans de prison en appel pour « *formation d'un mouvement insurrectionnel* ». Firmin a toujours contesté ces accusations. Il a finalement bénéficié de la grâce présidentielle en mars 2019, après dix ans de prison, mais est encore victime de harcèlement judiciaire. En effet, son élection en qualité de bâtonnier du Barreau de la Tshopo a été annulée au motif d'inéligibilité après une condamnation pénale. Aujourd'hui, Firmin dit craindre pour sa vie en raison des nombreuses pressions qu'il subit, mais il continue de lutter pour la justice et les droits humains.

Le condamné à mort et son avocat : une intimité singulière

Mots d'introduction des modérateurs

Debra Milke, ancienne condamnée à mort – États-Unis

Rafic Zakharia, avocat et membre de l'Association libanaise des droits civils – Liban

Discours inauguraux

Edmont-Claude Frety, avocat et administrateur d'ECPM – France

Richard Sedillot, avocat et administrateur d'ECPM – France

Julie Couturier, bâtonnière du Barreau de Paris – France

Première table ronde: témoignages de la République démocratique du Congo

Liévin Ngondji, avocat, cofondateur et président de Culture pour la paix et la justice – République démocratique du Congo

Firmin Yangambi, avocat et ancien condamné à mort – République démocratique du Congo

Interlude musical

Diana Ezerex, chanteuse et compositrice – Allemagne

The Mondëna Quartet, artistes – Allemagne

Deuxième table ronde: témoignages de Malaisie

Agiilandeswari Mainthan, fille de Mainthan Arumugam, condamné à mort – Malaisie

Dobby Chew, coordinateur exécutif du Réseau asiatique contre la peine de mort

Troisième table ronde: témoignages des États-Unis

Sandrine Ageorges-Skinner, membre d'ECPM, femme d'Hank Skinner condamné à mort – États-Unis

Robert Owen, avocat de nombreux condamnés à mort dont Hank Skinner – États-Unis

Ndume Olatushani, ancien condamné à mort – États-Unis

David H. Herrington, avocat – États-Unis

Vidéo

Rhonda Neff, avocate de Debra Milke – États-Unis

Conclusion

Fatimata M'Baye, avocate et présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme – Mauritanie

La relation entre un avocat et un client est toujours unique et complexe. Dans les affaires de peine de mort, cette relation a des effets d'autant plus considérables dans la mesure où elle peut sauver une vie. Mais c'est justement dans les affaires de peine capitale que le développement et le maintien d'une bonne relation peuvent s'avérer difficiles, voire impossibles. En effet, de nombreux gouvernements isolent les personnes passibles de la peine de mort des autres personnes détenues et de leurs proches, de sorte que leur avocat est parfois leur seul lien avec le monde extérieur. Les personnes condamnées à mort sont également souvent soumises à des formes de torture psychologique et détenues dans des conditions extrêmement difficiles. Dans ce cadre, établir une relation de confiance peut s'avérer être un réel défi, qui nécessite une bonne communication, un grand professionnalisme, beaucoup de respect et surtout d'humanité.

Cette intimité singulière était au cœur de la dernière soirée organisée par ECPM au Congrès de Berlin et parrainée par le Barreau de Paris. Après des mots d'introduction des administrateurs d'ECPM, Richard Sedillot et Edmont-Claude Frety, et de la bâtonnière du Barreau de Paris, tous les trois avocats, la soirée s'est articulée autour des témoignages de « couples » d'avocats et de leur client (ou de membre de la famille de leur client). Les trois groupes d'intervenants, venus de RDC, de Malaisie et des États-Unis, ainsi que le discours de clôture de Fatima M'Baye, ont permis de mettre en lumière les particularités de la relation entre les personnes condamnées à mort et leur avocat, les difficultés auxquelles cette relation est confrontée mais aussi le courage, l'espoir et l'amitié que celle-ci génère. Des interludes musicaux interprétés par Diana Ezerex et The Mondëna Quartet ont également ponctué cette soirée intense et émouvante.

Vous pouvez visionner l'intégralité de la soirée témoins:



Atelier

Identifier le phénomène du couloir de la mort

Animateurs

Yaovi Azonhito, ancien condamné à mort – Bénin

Carole Berrih, fondatrice et directrice de Synergies Coopération – France

Văn Đai Nguyễn, avocat et cofondateur du Comité du Vietnam pour les droits humains – Vietnam

Nordine Drici, fondateur et président de Planète Réfugiés – Droits de l'homme – France

Cet atelier avait pour objectif de définir le phénomène du couloir de la mort à partir des réalités vécues par les personnes condamnées à mort et de développer un outil de plaidoyer clair et pertinent pour les acteurs et actrices abolitionnistes. Le phénomène du couloir de la mort se caractérise par le maintien prolongé des condamnés dans des conditions très dures, ce qui entraîne des taux de troubles psychiques et psychiatriques plus élevés que dans le reste de la population carcérale, tels que la paranoïa, les hallucinations, l'automutilation, les pensées suicidaires, la dépression et la perte de sens de la réalité. Ces symptômes sont regroupés sous le nom de « syndrome du couloir de la mort ».

L'atelier a commencé par les témoignages de Yaovi Azonhito, ancien condamné à mort au Bénin, et de Văn Đai Nguyễn, condamné à quinze ans de prison au Vietnam pour avoir « mené des activités visant à renverser l'administration populaire », un chef d'accusation qui aurait pu conduire à une condamnation à mort. En s'appuyant sur ces témoignages et à l'aide d'études de cas dans différents pays, les participants ont pu réfléchir en groupes à la définition et aux conséquences du phénomène du couloir de la mort. Les éléments constitutifs du syndrome du couloir de la mort ont également été abordés. Les participants ont ensuite partagé leurs réflexions en assemblée plénière afin de dresser les principaux éléments du phénomène, dans une optique de plaidoyer.

Pour aller plus loin

- JPP, *Serving Time: Pakistan's Prisons Through the Ages*, 2022.
- ECPM, *Isolement et désespoir: conditions de détention des condamnés à mort (Malaisie)*, mai 2020.
- ECPM, *Déshumanisés: conditions de détention des condamnés à mort (Indonésie)*, avril 2020.
- ECPM, *Vivants, sans l'être: mission d'enquête (Liban)*, janvier 2020.
- ECPM, *Vers une mort en silence: conditions de détention des condamnés à mort (République démocratique du Congo)*, décembre 2019.
- ECPM, *Condamnés à l'oubli: mission d'enquête dans les couloirs de la mort (Cameroun)*, janvier 2019.
- ECPM, *Le bagne au pays des sables: peine de mort, conditions de détention et de traitement des condamnés à mort (Mauritanie)*, janvier 2019.



Atelier sur le phénomène
du couloir de mort
au Radialsystem



Hank Skinner

4 avril 1962 - 16 février 2023

Texte exclusif de Hank Skinner pour le 8^e Congrès mondial contre la peine de mort (septembre 2022)

« Quiconque n'a jamais été condamné à mort et passé quelques années dans le couloir de la mort ne peut pas vraiment comprendre ce que c'est. Ils n'ont tout simplement pas d'expériences de vie permettant de s'y identifier. N'asticotez pas le Texas, disent-ils !

Et le Texas ne plaisante pas du tout. Avant la pandémie de Covid-19, le Texas tuait généralement un prisonnier toutes les deux semaines, souvent plus.

Il y a une menace constante de mort après votre troisième ou quatrième année ici. De même, il y a un sentiment d'oppression et de mort, un sentiment de malheur, de dépression et d'obscurité qui plane sur le couloir de la mort du Texas. Il ne s'en va jamais et ne s'atténue jamais. La condamnation est confirmée par les tribunaux, renforcée par les familles des victimes, les partisans de la peine de mort, les médias et le public en général. Tout cela se combine pour créer, comme je le dis souvent à propos du couloir de la mort du Texas : *"C'est un endroit désespéré, rempli de gens désespérés avec des besoins désespérés."* Je suis ici depuis vingt-sept ans pour un crime que je n'ai pas commis. Le 24 mars 2010, je suis passé à 23 minutes de mon exécution. Dès le début, j'ai pensé que j'allais certainement mourir. Je n'avais qu'un seul appel devant la Cour suprême des États-Unis, dont j'étais l'auteur, afin d'avoir accès aux scellés et pratiquer des tests ADN, pour prouver mon innocence. Mes avocats, à qui j'avais plus ou moins forcé la main pour le déposer, m'ont dit à plusieurs reprises que ça allait me faire tuer. J'ai pensé : *"Eh bien, vous êtes à la bourre, encore une fois au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, ils vont me tuer de toute façon, aujourd'hui !"*

Tout ce qui précède, et plus encore, est la raison pour laquelle, dans un cas de peine de mort au Texas, vous devez avoir de bons avocats et, plus

important encore, vous devez avoir un bon rapport et une bonne relation avec eux. Parce que vous remettez votre vie entre leurs mains.

Steven C. Losch était mon héros. C'était un avocat de la NAACP [National Association for the Advancement of Colored People] formé par George Kendall. Il était considéré comme "le meilleur" pénaliste de la défense capitale au Texas, au point d'en avoir écrit un livre. Aujourd'hui, il est toujours publié par l'Association des avocats de la défense criminelle du Texas et il s'appelle, en son honneur, *le Losch Capital Defense Manual*.

Lorsque lui et moi nous sommes rencontrés pour la première fois, nous nous sommes tout de suite entendus. C'était un Yankee de New York, né et élevé dans le quartier de Bensonhurst à Brooklyn, et il avait le nez, l'accent nasal qui va avec. C'était un ancien manager de boxe, ce qui faisait de lui un guerrier féroce des tribunaux. C'était un formidable homme d'affaires et très persuasif. C'était un génie de la plaidoirie.

Le capitaine en charge du couloir de la mort à l'époque était discrètement contre la peine de mort, alors il laissait Steven appeler le samedi et me faisait venir à son bureau pour lui parler. Ensemble, nous avons construit mon premier appel en *habeas* pour la juridiction d'État et c'était un vrai travail d'orfèvre. Il était si bon que le juge de première instance a pété les plombs, l'a rejeté par défaut et il n'a jamais été entendu ! À ce jour, je n'ai eu aucuns appels en *habeas corpus* entendu par une cour de première instance ou d'appel de l'État. C'était en mars 1999.

Malheureusement, Steven est mort subitement en mai 2003. J'étais dévasté. Il n'avait que 54 ans.

Quelques mois plus tard, j'ai reçu une lettre de George Kendall, qui était alors conseiller juridique principal à la NAACP qui s'occupe de la défense des condamnés à mort sans ressources, et autres. Il me disait : *"Hank, ce type est différent de Steven, mais je l'ai formé aussi. Il est diplômé d'Harvard, il a l'expérience de la peine de mort au Texas et je pense qu'il travaillera bien avec ton avocat principal, Doug Robinson. Donne-lui une chance, Hank. Je pense que tu seras satisfait de son travail. Son nom est Robert C. Owen."*

Quand je l'ai rencontré, il m'a fait l'impression d'un étudiant. Il était beaucoup plus âgé que ça mais il n'en avait pas l'air. Il est né la même année que moi, avec un mois et quelques jours de plus que moi. Il est originaire de Géorgie. Je suis du sud de la Virginie. Donc nous sommes pratiquement des copains.

Mais je n'étais pas prêt à l'accepter. J'étais comme un enfant dont le père était mort et, un an plus tard, sa mère rencontre un nouvel homme et ce

type essaye d'établir une connexion avec un garçon de 13 ans qui idolâtrait son père et perçoit ce nouveau type comme un intrus, un substitut inapte. Ce n'était pas Steven Losch.

Nous nous sommes disputés, nous n'étions pas d'accord, mais Rob s'est accroché. Finalement, en 2005, à la fin de mon audience devant la cour fédérale, Rob et Doug m'ont pris dans les bras. Doug est une figure paternelle pour moi et il a fait preuve d'une telle attention et d'une telle patience à mon égard que c'en est vraiment incroyable. C'est la personne la plus intelligente que j'ai jamais rencontrée. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, mais il est évident qu'il se soucie de moi. Quand Rob m'a serré dans ses bras, je me suis penché et je lui ai rendu son accolade du mieux que j'ai pu. Mais Rob est un homme en bonne santé, qui fait beaucoup de vélo et qui est bâti comme un bûcheron. C'était une accolade pour de vrai! Comme je le lui ai dit lors de notre visite du 30 septembre, cette étreinte me soutient encore aujourd'hui. J'aime Rob comme un frère. J'ai été étonné et ému quand il m'envoyait des cartes postales de ses vacances en Europe. Je n'ai pas pu m'empêcher de penser: *"Ouah, ce type ne prend que deux semaines de vacances par an et, pourtant, il pense à moi et m'envoie une carte."*

Au fil du temps, nous avons commencé à parler droit et idées, lors de nos visites. J'ai toujours pensé que Rob et Doug sont trop gentils, trop cordiaux, trop diplomatiques, surtout si l'on considère que leur adversaire est le bourreau.

Rob Owen a mûri et est devenu un pénaliste spécialisé en appel de la peine capitale, un avocat AAA (certification juridique internationale). Doug était déjà un maître plaideur et négociateur. Rob est un orateur passionné, l'un des meilleurs en plaidoirie que je n'ai jamais vu. Doug est un contre-interrogateur de témoins, d'experts et autres sans égal.

Ces deux avocats sont les meilleurs que l'argent puisse offrir, ils font passer l'équipe "de rêve" d'O. J. Simpson pour un groupe d'amateurs. En résumé, j'ai beaucoup de chance. J'ai les deux meilleurs avocats de la nation qui me représentent bénévolement et qui me traitent avec respect et gentillesse. Je les remercie tous les deux pour le temps, l'énergie et le soin qu'ils consacrent à prouver mon innocence et à sauver ma vie. »



Sandrine Ageorges-Skinner
Épouse de Hank Skinner

Hank s'en est allé...

D'une décennie à une autre, d'une date d'exécution à une autre et d'un Congrès mondial à l'autre, Hank se sera toujours battu sans relâche pour la liberté et les droits de toutes et tous. Sa lettre rédigée pour le 8^e Congrès mondial à Berlin en novembre 2022 reflète tous les aspects de sa personnalité: son humour, son énergie de vie, son instinct de survie, son amour du droit et sa reconnaissance à l'égard de celles et ceux qui l'ont soutenu depuis sa condamnation à mort en 1995 au Texas, en particulier ses avocats pour lesquels il avait une grande tendresse et une admiration sans faille.

Pour ses luttes au quotidien dans le couloir de la mort pour l'amélioration des conditions de détention, pour l'aide juridique qu'il a fournie à ses amis condamnés à mort, pour son sens inné de l'équité, il aura payé le prix élevé de représailles continues et souvent douloureuses. Il n'a jamais renoncé à se battre pour prouver son innocence et n'avait pas non plus perdu l'espoir d'y parvenir.

Pourtant, la force injuste de la vie en a décidé autrement. Peu de temps après le 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, il a fait un AVC qui l'a laissé à moitié paralysé, avec de gros problèmes de mémoire et d'élocution. La prison a attendu plus de dix jours avant de le faire hospitaliser et ne m'a prévenue de rien. Il a fallu que ses amis dans le même bloc de détention écrivent à ses avocats pour nous prévenir de son état de santé alarmant. Je n'ai été alertée par l'hôpital que lorsqu'il a été admis en soins intensifs, au début de décembre 2022. Après des examens, un cancer du cerveau avancé a été diagnostiqué et il a été opéré quelques jours plus tard. Ses avocats et moi-même n'avons eu aucun accès à son ou ses médecins, mais j'ai pu communiquer quotidiennement par téléphone avec les infirmières des soins intensifs. Elles ne manquaient pas de lui faire part

de mes appels ce qui le rassurait sur le fait qu'il n'était pas abandonné à un triste sort qu'il avait très vite compris.

Après trois semaines d'hospitalisation, il a été transféré dans la prétendue « unité médicale » d'une prison au nord de Huntsville où j'ai pu lui rendre visite une fois par semaine, un endroit sordide, une espèce de mouiroir où les prisonniers sont laissés à l'abandon. Je me suis demandé ce qu'il advenait des prisonniers qui n'avaient ni famille ni ami pour se soucier de leur sort... Hank se remettait plutôt bien de son opération, mais il m'a tout de suite dit qu'ils allaient le laisser là jusqu'à sa mort et qu'il ne reverrait plus jamais la lumière du jour. Comme toujours, il était très réaliste et inquiet de me voir subir cette situation, il s'en est souvent excusé comme si tout cela était de sa faute. Je me suis aperçue, entre nos deux premières visites, qu'il n'avait pas été nourri pendant trois jours, il était affaibli et déshydraté. Quand j'ai posé la question à la gardienne en charge du parloir, elle m'a tout simplement répondu: « *Oh, c'est sans doute parce qu'il est condamné à mort alors ils ne vont pas à sa cellule...* » Très vite, le niveau de soins dont il bénéficiait a été très clair pour moi. Et, avec ses avocats, nous avons mené une bataille quotidienne pour obtenir l'accès à son dossier médical et à ses médecins. Il nous a fallu plus d'un mois pour consulter son dossier médical et nous n'avons jamais pu avoir de contact avec ses médecins jusqu'à la veille de son décès, quand l'un d'eux m'a contactée pour me prévenir qu'il était de nouveau à l'hôpital et que les derniers examens n'étaient pas bons du tout. Comme les condamnés à mort n'ont pas droit aux visites de contact, il m'a fallu obtenir une autorisation spéciale de la direction régionale de l'administration pénitentiaire afin de pouvoir lui rendre visite aux soins intensifs, autorisation accordée pour le lendemain matin alors qu'il n'était pas sûr du tout qu'il passe la nuit.

En fin de compte, nous nous sommes fait le plus beau cadeau d'adieu, il m'a attendue et j'ai ainsi pu prendre la décision qui s'imposait afin de le libérer de cette horrible prison qui avait enfermé son corps et son esprit, comme si sa condamnation à mort n'avait pas été assez traumatisante. Il s'en est allé alors que nous étions ensemble, main dans la main pendant une heure à lui parler, à le rassurer et le soutenir du mieux possible dans un contexte complètement désarmant.

Si sa fin de vie a été cruelle, il ne faudra se souvenir que de son rire, de la force de son engagement et de cette injustice qui lui a volé sa vie.

Maintenant commence une nouvelle bataille. Alors que la procédure d'appel est désormais caduque depuis son décès, prouver son innocence à titre posthume va être extrêmement compliqué. Mais, en son nom, il ne faudra jamais abandonner car la peine de mort est une torture pour toutes celles et ceux qui s'en approchent.



Sandrine Ageorges-Skinner, lisant la lettre transmise par son époux, Hank Skinner lors de la plénière « Le condamné à mort et son avocat: une intimité singulière »

LES ACTEURS INDISPENSABLES DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

Grande soirée de témoins
avec de nombreux-
acteur-trices du combat
abolitionniste



Table ronde

Même lutte, mêmes risques : les avocats et les journalistes comme acteurs de l'abolition

États-Unis, Iran, Singapour et Tanzanie

Intervenants

Sandra Babcock, professeure de droit, fondatrice et directrice du Cornell Center on the Death Penalty Worldwide – États-Unis

Kambiz Ghafouri, journaliste – Finlande

Kirsten Han, journaliste – Singapour

Anna Aloys Henga, avocate et directrice exécutive du Legal and Human Rights Center – Tanzanie

Fatimata M'Baye, avocate et présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme – Mauritanie

Vidéo

Maurice Possley, journaliste et chercheur pour le National Registry of Exonerations – États-Unis

Modérateur

Michel Beuret, responsable éditorial de la Fondation Hirondelle – Suisse

Qu'ils représentent des clients risquant la peine de mort ou qu'ils tiennent le public informé sur l'application et le suivi de la peine capitale, les avocats et les journalistes sont des acteurs clés de la lutte pour l'abolition de la peine de mort. Cette table ronde était consacrée aux défis qu'ils rencontrent, aux questions éthiques et déontologiques auxquelles ils peuvent être confrontés, ainsi qu'aux risques communs qu'ils encourent en tant que défenseurs des droits humains et protecteurs des droits civils.

« En Iran, nous ne devons pas seulement nous battre pour l'abolition. Nous devons nous battre pour le droit de parler de la peine de mort. »

Kambiz Ghafouri, journaliste

« Tout en étant fier de son maintien, le gouvernement ne veut toutefois pas divulguer d'informations sur la peine de mort. Nous devons donc continuer à mettre en lumière cette réalité, à raconter l'histoire des personnes détenues dans le couloir de la mort, à faire des reportages et à documenter toutes les exécutions qui ont lieu, afin de continuer à pousser les gens à y faire face, et faire en sorte qu'il soit plus difficile pour eux de se contenter de considérer la peine de mort comme un sujet abstrait. »

Kirsten Han, journaliste

La discussion a commencé par une intervention de Kirsten Han qui a décrit les obstacles auxquels elle a été confrontée en raison de son engagement contre la peine de mort à Singapour. Elle a révélé avoir reçu deux plaintes pour « *assemblée publique illégale* », une façon pour le gouvernement de censurer les activistes des droits humains, y compris celles et ceux qui parlent de la peine de mort. En effet, même si onze exécutions ont eu lieu en 2022 dans le pays, les médias et le gouvernement ne donnent jamais de détails sur l'application de la peine de mort à Singapour. Fatimata M'Baye a réagi sur ce point en mentionnant qu'en Mauritanie, même si l'État n'exécute plus de condamnés à mort, la majorité de la population est favorable à la peine capitale et que, par conséquent, à la censure de l'État s'ajoute également la censure de la société. Kambiz Ghafouri a ensuite discuté de la censure dans son pays, l'Iran, où la peine de mort est considérée comme faisant partie de la « loi divine ». Ainsi, critiquer la peine de mort constitue un crime.

À l'inverse, en Tanzanie, comme l'explique Anna Aloys Henga, il est totalement acceptable et facile de parler de la question de la peine de mort. Mais cette ouverture a également de mauvaises conséquences sur les initiatives abolitionnistes dans le pays. En effet, la question de l'abolition de la peine de mort est, par conséquent, souvent considérée comme une question sans importance qui ne constitue pas une priorité, ni pour les juges, ni pour les politiciens.

Si la peine de mort représente souvent un enjeu social et culturel, elle est avant tout une question, et un instrument, extrêmement politique. Ainsi, le nombre de condamnations ou d'exécutions, comme l'a souligné Ghafouri, peut considérablement augmenter en fonction du contexte politique. La peine de mort devient alors un instrument pour propager la peur au sein de la population et contrôler la société. À ce sujet, Han a expliqué qu'à Singapour les défenseurs des droits humains sont conscients que les autorités les surveillent, mais elle note également que, malgré ces menaces et contrairement à ce que le gouvernement voudrait faire croire, la population soutient énormément leur travail, fait des dons et se mobilise sur les réseaux sociaux. Ces preuves de compassion l'encouragent à continuer à se battre pour exposer la vérité sur l'application de la peine de mort dans le pays.

La question des défis et des risques rencontrés par les avocats et les journalistes a ensuite été abordée. À ce sujet, M'Baye a rappelé qu'elle avait déjà été elle-même menacée et même emprisonnée mais qu'elle avait choisi de ne pas avoir peur et de continuer son travail en plaidant pour d'autres peines que la condamnation à mort. Sandra Babcock a ensuite expliqué que les avocats et les journalistes sont souvent confrontés à des défis communs tels que le manque de ressources, l'absence de formations sur la question de la peine de mort et, plus globalement, leur invisibilité dans la lutte contre la peine capitale en raison de leurs obligations professionnelles.

Ces défis communs appellent à une collaboration rapprochée entre les avocats et les journalistes dans des affaires de peine de mort. Selon Babcock, la seule façon de parvenir à une collaboration efficace est de construire des relations de confiance sur la durée. Même s'ils n'ont pas toujours les mêmes buts, si parfois les journalistes, même s'ils sont opposés à la peine de mort, ne peuvent pas le dire pour ne pas impliquer leur devoir professionnel de neutralité, ou que les avocats ne veulent pas être perçus comme des activistes, il est essentiel de garder des canaux de communication actifs entre eux. L'essentiel dans toute affaire de peine de mort, selon Babcock, est d'avoir une stratégie médiatique pour pouvoir soit expliquer aux journalistes pourquoi l'équipe de défense ne veut pas communiquer avec eux ou, au contraire, profiter de leur capacité de diffusion pour faire changer l'opinion publique et mettre en lumière la vérité au sujet de leur client.

La session s'est conclue par une intervention vidéo de Maurice Possley, journaliste lauréat du prix Pulitzer. Possley a travaillé pendant plusieurs années pour le *Chicago Tribune*, le journal qui, en 1999, a publié un rapport examinant le système de justice pénale de l'Illinois, le cinquième plus grand État du pays. Le rapport a identifié de nombreuses failles et injustices dans ce système de justice pénale et a mené le gouverneur de l'époque à décréter un moratoire sur toutes les exécutions dans l'État, sur les conseils d'une multitude d'avocats et de journalistes. Possley a insisté sur le rôle essentiel joué par les journalistes dans la modification du débat sur la peine de mort en passant de la question de la justice de la peine de mort à celle de la confiance dans un système imparfait pour punir les bonnes personnes. L'implication et la collaboration entre les journalistes et les avocats ont permis de mettre sous les projecteurs ce que les militants et les avocats opposés à la peine de mort défendaient depuis plusieurs années.

Recommandations

- **Garantir l'indépendance et la protection des avocats et journalistes en tant que défenseurs des droits humains, en préconisant et en introduisant les réformes nécessaires;**
- **Créer des relations et des réseaux entre les avocats et les journalistes afin de sensibiliser le public sur les personnes condamnées à mort ou exécutées, ainsi qu'aux questions afférentes de droits humains;**
- **Créer des réseaux et adopter des normes internationales visant à protéger les défenseurs des droits humains, tels que les avocats et les journalistes, pour leur fournir une assistance, un soutien, une réinstallation temporaire ou toute autre mesure nécessaire afin de garantir qu'ils puissent exercer leurs fonctions si importantes.**

Pour aller plus loin

- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, *The death penalty in the OSCE Area – Background Paper 2022 – Special Focus: the role of lawyers in capital punishment cases, 2022.*
- Coalition mondiale contre la peine de mort, *Fiche détaillée pour les avocat-es de la défense, 2020.*

Vous pouvez visionner l'intégralité de la table ronde:



Table ronde

Le rôle des juges vis-à-vis de la peine de mort

Cameroun, États-Unis, Inde et Kenya

Intervenants

Elsa Alcalá, avocate et ancienne juge à la Cour d'appel pénale du Texas – États-Unis

Marie-Laure Amandja, magistrate, substitut du procureur au Tribunal de première instance de Yaoundé Ekounou – Cameroun

Lavu Nageswara Rao, ancien juge à la Cour suprême de l'Inde – Inde

Joel Ngugi, juge à la Haute Cour du Kenya – Kenya

Modérateur

Dr Idrissa Sow, président du Groupe de travail sur la peine de mort à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples – Sénégal

« Les juges sont de terribles politiciens¹³. » Pourtant, ils ont un rôle clé dans l'administration de la justice et, partant, dans la mise en œuvre de l'une des thématiques les plus politisées: la peine de mort. Cette table ronde a été l'occasion d'explorer les différentes facettes du rôle des juges et des procureurs, en abordant des sujets tels que le concept d'intégrité, les conséquences psychologiques de l'imposition de la peine de mort, les obligations auxquelles ils et elles doivent se conformer et, surtout, leur contribution et leur influence sur l'abolition de la peine capitale.

Marie-Laure Amandja a lancé la conversation en expliquant aux participants qu'au Cameroun les magistrats ne reçoivent aucune formation spécifique sur la peine de mort. Au demeurant, ils ne sont pas encadrés par un dispositif particulier pour prononcer une condamnation à mort. Si les chefs de juridiction recommandent parfois aux magistrats d'examiner méticuleusement les cas et de faire preuve de retenue avant de requérir l'application de la peine de mort, Amandja estime que ce n'est toutefois pas suffisant. Selon elle, une formation soulignant l'inefficacité de la peine de mort à réduire la criminalité, ainsi que les conséquences psychologiques et sociales de la peine capitale sur les personnes

¹³ DPIC, *Public Statements by Justices on the Death Penalty*, 2015.

condamnées et leur famille, devrait être dispensée. Elle pense également qu'ils devraient être accompagnés par des experts en psychologie, en psychiatrie, en sociologie ainsi qu'en criminologie, et qu'ils devraient organiser des visites dans les prisons pour observer les conditions de détention des personnes condamnées à mort. Enfin, les magistrats devraient être formés aux techniques de requalification des faits et promouvoir la prise en compte des circonstances atténuantes.

Au-delà de la question de la formation des juges, le problème qui se pose en Inde, selon Lavu Nageswara Rao, est lié aux incohérences dans l'application des garanties procédurales dans les affaires de peine de mort. En effet, les juges doivent respecter une multitude de garanties et de protections juridiques lorsqu'ils prennent des décisions sur la peine de mort. Ces garanties incluent des raisons particulières pour justifier une condamnation à mort, une enquête approfondie sur les circonstances aggravantes et atténuantes, une procédure scindée en deux étapes et une audience publique pour les procédures de révision. Les gouverneurs et le Président peuvent également accorder des grâces, des sursis, des remises de peine et commuer des peines. En pratique, toutefois, ces garanties sont appliquées de façon arbitraire et incohérente et Rao suggère la mise en place d'un recours obligatoire devant la Cour suprême pour pallier ces problèmes. Rao estime également que les obligations de transparence et d'intelligibilité de la procédure dans les affaires pénales pourraient avoir une influence positive sur les condamnations à mort, sur la santé mentale des accusés et réduire la possibilité de condamnations infondées. La réalisation de cet idéal nécessite un investissement important en termes de fonds, de formation du personnel et de priorités institutionnelles des systèmes pénitentiaires. Des mesures concrètes telles que la formation d'avocats bien rémunérés, la disponibilité de traducteurs et l'accès à des salles de réunion bien équipées pourraient aider à réaliser cet idéal.

La seconde partie de la table ronde était consacrée à l'influence que les juges peuvent avoir dans les processus d'abolition de la peine de mort dans les pays rétentionnistes. Après avoir décrit comment sa conscience abolitionniste a été façonnée dès son enfance à travers la religion, Joel Ngugi a partagé que la conscience abolitionniste des juges peut, selon lui, contribuer à mettre en lumière les problèmes que pose la peine de mort dans les affaires dont ces derniers sont saisis, ce qui peut semer une graine ou alimenter une réflexion jurisprudentielle et juridique conduisant à l'abolition. Ngugi a cependant soulevé qu'il existe parfois des risques associés à ce qu'un juge exprime publiquement ses convictions abolitionnistes. C'est d'ailleurs un risque que la dernière intervenante de la table ronde, Elsa Alcalá, n'a pas voulu prendre. Elle n'a annoncé ouvertement être abolitionniste qu'au moment de prendre sa retraite, craignant, si elle le faisait avant, que les procureurs ne demandent sa récusation en raison de son parti pris contre la peine capitale.

En parallèle, les deux intervenants ont affirmé être convaincus du rôle clé des décisions judiciaires dans le processus d'abolition de la peine de mort. À ce sujet et à titre d'exemple, en 2017, la Cour suprême du Kenya a déclaré que la peine de

mort obligatoire pour meurtre est inconstitutionnelle en soulignant que la détermination de la peine relève du domaine judiciaire et non du parlement. Enfin, la question essentielle de l'impartialité et de l'indépendance des juges a été abordée. À ce sujet, Alcalá a noté que le fait que, dans certains États tels que le Texas, les juges sont élus dans le cadre d'élections ou qu'ils sont les victimes des pressions du public et des procureurs, constitue une grande menace pour l'abolition de la peine de mort.

Recommandations

- **Garantir, en adoptant les réformes nécessaires, l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire ainsi que le respect des normes et garanties judiciaires adéquates telles que les Principes de Bangalore sur l'éthique judiciaire;**
- **Plaider pour la reconnaissance de la primauté du droit international dans les constitutions nationales afin de faciliter le recours à ces normes par les juges;**
- **Former et sensibiliser les juges et les procureurs aux droits de l'homme, y compris à la peine de mort et aux questions connexes, dans leurs aspects philosophiques, historiques, sociologiques et psychologiques;**
- **Mobiliser les juges dans le mouvement abolitionniste et encourager leur participation au prochain Congrès mondial contre la peine de mort.**

Pour aller plus loin

- Coalition mondiale contre la peine de mort, *Fiche d'information pour les juges*, octobre 2020.
- JPP, Research Society of International Law et Lawgic LLP, *Benchbook – International Human Rights and the Criminal Justice System in Pakistan*.

Atelier

Institutions nationales des droits de l'homme, société civile et lutte pour l'abolition de la peine de mort

Animateurs

Mustapha Najmi, conseiller auprès de la présidence de la Commission nationale des droits de l'homme – Maroc
Marie-Lina Pérez, responsable Afrique et Asie d'Ensemble contre la peine de mort – France

Lors du 6^e Congrès mondial contre la peine de mort en 2016, la question du rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans la lutte contre la peine de mort a été soulevée et leur importance a depuis été régulièrement soulignée. En effet, si la société civile joue un rôle crucial dans l'abolition de la peine de mort, les INDH ne sont pas à négliger, que ce soit pour leur suivi des conditions de détention dans le couloir de la mort ou pour l'information et la sensibilisation du public aux violations des droits humains. Cet atelier avait pour objectif d'identifier les moyens d'impliquer les INDH dans les processus abolitionnistes et de développer un cadre de bonnes pratiques pour travailler avec les INDH dans les États appliquant un moratoire sur la peine de mort ainsi que dans les États favorables au maintien de la peine de mort.

En s'appuyant sur le *Guide pratique des INDH pour l'abolition de la peine de mort*, publié par ECMP en 2019, et le guide de la Coalition mondiale de la peine de mort, intitulé *Comment travailler avec les INDH pour abolir la peine de mort*, publié en 2022, les participants ont réfléchi au rôle des INDH en matière d'abolition de la peine de mort, sous divers angles. Ils ont également discuté de la coopération entre les INDH et la société civile, en abordant notamment la définition de la société civile et en s'intéressant à des exemples de bonnes pratiques. Ils ont ensuite abordé la question du renforcement de l'autonomie des INDH et de leur mission, notamment en matière de transparence, de protection des acteurs abolitionnistes et de promotion du vote pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort.

Recommandations

- Inclure les INDH dans les processus abolitionnistes et renforcer leur collaboration avec la société civile pour atteindre l'abolition de la peine de mort:
 - Associer la société civile à toutes les activités des INDH;
 - Encourager les INDH à appuyer la formation et le renforcement des capacités de la société civile;
 - Créer des activités de sensibilisation entre les deux acteurs, soutenir ensemble la législation, partager les bonnes pratiques à travers le monde, s'accorder sur les processus et étapes à suivre pour l'abolition, encourager la participation réciproque aux activités des uns et des autres;
 - Clarifier le rôle des INDH et celui des organisations de la société civile (OSC) et assurer la cohérence du positionnement des INDH.
- Renforcer la coopération entre les INDH et la société civile:
 - Partager les bonnes pratiques entre les INDH;
 - Organiser le plaidoyer pour la ratification du Second protocole facultatif au PIDCP et le moratoire;
 - Renforcer les capacités des INDH sur les principes gouvernant les INDH elles-mêmes;
 - Trouver des thématiques n'offusquant pas le gouvernement;
 - Organiser un plaidoyer en faveur d'un financement accru;
 - Élargir le mandat des INDH et les soutenir dans leur mandat;
 - Promouvoir l'indépendance politique des INDH et instaurer une démocratie interne pour renforcer cette indépendance;
 - Recommander au gouvernement de protéger les OSC, créer des plaidoyers conjoints avec les ONG;
 - Encourager la transparence dans la nomination des membres de l'INDH;
 - Faciliter les réunions ou les discussions entre le gouvernement et la société civile.

Pour aller plus loin

- WCADP, *Comment travailler avec les INDH pour abolir la peine de mort*, novembre 2022.
- ECPM, *Abolition de la peine de mort. Guide pratique des INDH*, 2019.

Atelier

Comment mobiliser les entreprises et les acteurs non conventionnels dans la lutte contre la peine de mort

Animatrices

Blaire Andres, responsable des projets sur la peine de mort (États-Unis) de Reprieve – Royaume-Uni

Maya Foa, directrice exécutive adjointe de Reprieve – Royaume-Uni

Lena Patel, responsable des affaires extérieures de la Responsible Business Initiative for Justice – Royaume-Uni

Si la mobilisation des acteurs non conventionnels est une problématique relativement nouvelle, leur influence en fait pourtant des acteurs clés. Le 7^e Congrès mondial contre la peine de mort ayant abordé la contribution des entreprises au mouvement abolitionniste, l'un des enjeux de cet atelier était donc de renforcer les capacités des congressistes afin qu'ils disposent d'outils concrets d'identification, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs non conventionnels pertinents dans leurs États respectifs.

Suivant cet objectif, deux exercices ont été élaborés visant, dans un premier temps, à entraîner les participants à identifier les acteurs non conventionnels présents dans leurs juridictions, à reconnaître les facteurs pouvant favoriser ou pouvant limiter leur engagement contre la peine de mort, à élaborer une stratégie de mobilisation puis, dans un second temps, à développer une stratégie de plaidoyer en temps réel à travers un jeu de rôle.

Les facteurs favorisant la mobilisation des acteurs non conventionnels comprennent notamment des recherches exhaustives sur le secteur économique de l'entreprise, sur l'entreprise elle-même, sur le profil de ses dirigeants et leurs partenariats, ainsi que la cohérence de l'action proposée avec l'image de la marque, la mission et l'éthique de l'entreprise. La prise de position publique antérieure en faveur d'autres thématiques des droits humains et l'implication dans l'application

de la peine de mort ont été identifiées comme des facteurs encourageant fortement les acteurs non conventionnels à s'engager dans la lutte contre la peine de mort.

Pour aller plus loin

- Union européenne, *Alliance for Torture-Free Trade*.
- ECPM et RBIJ, *Business Leaders against the Death Penalty*.
- Médias 24, *Création d'un réseau d'entrepreneurs contre la peine de mort au Maroc*, octobre 2022.

Soirée cinéma L'État du Texas contre Melissa

Une projection du film *L'État du Texas contre Melissa*, un documentaire réalisé en 2020 par Sabrina Van Tassel a été organisé le 16 novembre 2022 au Babylon cinéma de Berlin. Le film suit le cas de Melissa Lucio, une femme texane qui a été la première femme d'origine hispanique à être condamnée à mort au Texas. Il a été sélectionné pour le festival du film de Tribeca en 2020 et a remporté le Prix du meilleur documentaire au festival du film Raindance.

Melissa Lucio est dans le couloir de la mort depuis 2007, après avoir été condamnée pour les sévices et le meurtre d'un de ses enfants. Le 25 avril 2022, Melissa Lucio s'est vu accorder un sursis d'exécution par la Cour d'appel pénale du Texas. Elle reste dans le couloir de la mort mais ne risque plus une exécution imminente. La projection a été suivie d'une séance de questions-réponses avec John Lucio, le fils de Mélissa, Sabrina Van Tassel, la réalisatrice, Christiane Taubira, ancienne ministre française de la Justice, et Aminata Niakaté, présidente d'ECPM. Le public était au rendez-vous ce soir-là pour visionner ce film bouleversant, révélateur des discriminations raciales et sociales dans le système pénal du Texas et de l'instrumentalisation de la peine de mort à des fins politiques.



Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux, Sabrina Van Tassel, réalisatrice, et Aminata Niakate lors de la projection du film *L'État du Texas contre Melissa* au cinéma Babylon de Berlin

LES RÉUNIONS PARALLELES

▶ L'ensemble des participants à l'Abolition Now Tour réunis à Berlin pour partager leurs expériences et leurs engagements pour l'abolition universelle ▶



Réunions ouvertes et privées

Plusieurs réunions parallèles se sont tenues en marge du Congrès. Ces réunions, privées ou ouvertes, ont permis aux acteurs abolitionnistes de se rencontrer, d'échanger et de poursuivre les débats en dehors du cadre du programme académique.

MERCREDI 16 NOVEMBRE

HALLE
400 p. - interp.

STUDIO B
80 p. - interp.

STUDIO C
80 p. - interp.

KUBE
35 p. - pas d'interp.

ATELIER A
20 p. - pas d'interp.

RÉUNION PRIVÉE
13:00 → 14:00

ECPM
Le rôle des INDH dans les processus d'abolition de la peine de mort

RÉUNION PRIVÉE
13:00 → 14:00

ECPM
Le rôle des parlementaires dans les processus d'abolition de la peine de mort

RÉUNION OUVERTE
13:30 → 15:00

DPIC
Politique, droits humains et peine de mort aux États-Unis

RÉUNION PRIVÉE
13:00 → 15:00

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT
Comité de pilotage

RÉUNION OUVERTE
13:15 → 14:15

RÉSEAU SOUTH ASIA AND MIDDLE EAST (SAME) CONTRE LA PEINE DE MORT
Bilan et voie(s) d'avenir

RÉUNION OUVERTE
13:30 → 15:00

COALITION ALLEMANDE POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT
Écrire avec des prisonniers dans le couloir de la mort

RÉUNION OUVERTE
15:15 → 17:15

ECPM - ABOLITION NOW TOUR
Atelier de transition de l'Abolition Now Tour: quelle suite? Construire un engagement durable

RÉUNION OUVERTE
15:15 → 16:45

ICDP
Comment les États abolissent la peine de mort: étude de cas

RÉUNION OUVERTE
14:30 → 15:30

UNITÉ DE RECHERCHE SUR LA PEINE DE MORT, UNIVERSITÉ D'OXFORD
Cartographie du couloir de la mort: ressortissants condamnés à mort en Asie et au Moyen-Orient

RÉUNION OUVERTE
15:15 → 16:45

THE RIGHTS PRACTICE
Défense efficace dans les affaires de peine de mort en Asie

RÉUNION PRIVÉE
15:15 → 16:15

IMPACT IRAN ET ECPM
Peine de mort en Iran: stratégies de plaidoyer

JEUDI 17 NOVEMBRE

RÉUNION OUVERTE
17:00 → 18:30

ADPAN
Défier l'État: le rôle de la communauté internationale dans la protection des défenseurs des droits humains en première ligne

RÉUNION OUVERTE
17:00 → 18:30

IBAHRI, BARREAU DE PARIS ET ASSOCIATION DU BARREAU ALLEMAND
Feuille de route vers l'abolition: quel rôle pour les associations d'avocats et les barreaux?

RÉUNION PRIVÉE
17:00 → 18:30

COALITION D'AFRIQUE FRANCOPHONE CONTRE LA PEINE DE MORT
Assemblée générale

RÉUNION PRIVÉE
17:00 → 18:30

ECPM
Résolution moratoire: stratégies de plaidoyer

Les réunions ouvertes

jeudi 17 novembre

Réseau South Asia and Middle East (SAME) contre la peine de mort : bilan et voie(s) d'avenir

Réseau South Asia and Middle East (SAME)

Cette réunion a permis aux membres du réseau de présenter leurs actions communes ainsi que de faire le point sur celles-ci, en partageant avec les participants des stratégies efficaces et innovantes pour combattre la peine de mort par le biais de procédures judiciaires, de recherches multidisciplinaires et de communications créatives. Elle a également été l'occasion de réfléchir à l'efficacité d'un réseau régional en tant qu'outil de renforcement de la solidarité et de la coordination, en s'appuyant également sur une évaluation spécifique, présentée dans ce forum. Enfin, les membres et les participants ont pu discuter des prochaines étapes, en définissant des objectifs communs pour les années à venir et des moyens d'assurer la durabilité du réseau. La nature ouverte de la réunion a permis aux participants d'en apprendre davantage sur le travail des membres du réseau et de discuter de leurs idées en tant qu'experts abolitionnistes dans une région complexe, tout en réfléchissant à la valeur d'un réseau régional, informel, flexible et dirigé par ses membres, contre la peine de mort.

Politique, droits humains et peine de mort aux États-Unis

Death Penalty Information Center (DPIC)

Un débat sur la politique, les droits de l'homme et la peine de mort aux États-Unis. La table ronde a réuni l'ancien sénateur américain Russ Feingold, l'ancien gouverneur du Maryland Martin O'Malley et des experts de la peine de mort, Sandra Babcock, directrice de la faculté et fondatrice du Cornell Center on the Death Penalty Worldwide, et Robert Dunham, directeur exécutif du DPIC, ainsi qu'une présentation vidéo des sénateurs de l'État de l'Ohio, Nickie Antonio et Stephen Huffman, sur leurs efforts bipartisans pour abroger la peine de mort dans leur État. Ce débat était modéré par Robert Dunham.

Écrire avec des prisonniers dans le couloir de la mort

Coalition allemande pour l'abolition de la peine de mort

L'une des priorités de la Coalition allemande pour l'abolition de la peine de mort est l'organisation de correspondances avec des personnes condamnées à mort

aux États-Unis. L'atelier a abordé les avantages de la correspondance pour les deux parties ainsi que les différents systèmes d'organisation de la correspondance, avec leurs avantages et leurs inconvénients. Il a également abordé les problèmes potentiels et la manière de les traiter, la perception des correspondants dans les médias, les correspondants pour les mineurs, etc. À la suite de l'événement au Congrès mondial, la Coalition, avec d'autres participants à l'atelier, est en train de créer un réseau « Pen Pal Partners – Networking for Death Row Prisoners ».

Atelier de transition de l'Abolition Now Tour : quelle suite ? Construire un engagement durable

Ensemble contre la peine de mort

L'objectif de cet atelier était de réunir les jeunes membres des six délégations de l'Abolition Now Tour (en provenance de la République démocratique du Congo, de l'Indonésie, du Kenya, du Liban, du Maroc et des États-Unis) afin de réaffirmer leur engagement à agir pour l'abolition de la peine de mort dans leur pays. Après la réalisation de leur action prioritaire, cet atelier visait à leur donner l'impulsion nécessaire pour consolider leur mobilisation et définir les prochaines étapes de leurs initiatives dans le cadre du travail des ONG locales.

Comment les États abolissent la peine de mort : études de cas

International Commission against the Death Penalty (ICDP)

Cette réunion avait pour but de lancer le nouveau rapport de l'ICDP, *Comment les États abolissent la peine de mort*, et de discuter de son contenu. Ce document passe en revue les expériences des pays et des États américains dans leur évolution vers l'abolition. S'inspirant de ces leçons et expériences, le document fournit des conseils aux États sur la manière d'abolir la peine de mort, produisant un travail essentiel pour promouvoir l'abolition de la peine capitale dans toutes les régions du monde.

L'Afrique subsaharienne à l'avant-garde de l'abolition : développements récents et jurisprudence

Cornell Center on the Death Penalty Worldwide et Reprieve

Au cours de cette session, les intervenants d'une table ronde ont discuté des nouveaux développements et des nouvelles ressources dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort en Afrique subsaharienne. Les participants ont également reçu un nouveau guide de la jurisprudence de la Cour et de la Commission africaine relative à l'application de la peine de mort.

Défense efficace dans les affaires de peine de mort en Asie

The Rights Practice

L'efficacité accrue des avocats entraîne une diminution des condamnations à mort. Avec moins de condamnations à mort, il est plus facile de plaider pour l'abolition de la peine de mort. The Rights Practice a collaboré avec des organisations d'Asie (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Singapour et Taiwan) pour étudier la situation nationale des avocats chargés des affaires de peine de mort. Cela inclut les obstacles juridiques, institutionnels et autres qui empêchent les avocats de travailler efficacement dans les différents pays asiatiques. Au cours de cette réunion ouverte, l'organisateur a présenté les résultats obtenus dans la région et a ouvert une discussion sur la manière d'améliorer l'efficacité des avocats et d'influencer les changements dans la loi.

Défier l'État : le rôle de la communauté internationale dans la protection des défenseurs des droits humains exposés en première ligne

Réseau asiatique contre la peine de mort (ADPAN)

La limitation des espaces de la société civile par les régimes autoritaires n'est pas une pratique nouvelle. Les membres d'ADPAN sont de plus en plus limités dans leur capacité à plaider pour l'abolition de la peine de mort, à s'opposer à d'autres formes de meurtres sanctionnés par l'État et à représenter les accusés qui encourent la peine capitale lors de leurs audiences finales. Des intervenants d'organisations membres d'ADPAN au Bangladesh, aux Philippines et à Singapour ont partagé leurs réflexions sur les réalités de leur action sur le terrain, les défis de l'opposition aux exécutions sanctionnées par l'État et les actions que la communauté internationale doit mener pour protéger les défenseurs des droits humains qui se trouvent en première ligne. L'événement était coorganisé par ADPAN, Capital Punishment Justice Project et l'ambassade d'Australie en Allemagne. Le discours de clôture a été prononcé par Philip Green, ambassadeur d'Australie en Allemagne, Suisse et Liechtenstein.

Cartographie du couloir de la mort : ressortissants étrangers condamnés à mort en Asie et au Moyen-Orient

Unité de recherche sur la peine de mort, Université d'Oxford

L'unité de recherche sur la peine de mort de l'Université d'Oxford a présenté ses travaux relatifs à la création d'une base de données interactive répertoriant les cas de ressortissants étrangers condamnés à mort en Asie et au Moyen-Orient, ainsi que son nouveau projet de cartographie des cas de personnes condamnées à mort pour des crimes liés à la drogue. L'objectif de la réunion était également d'inviter les participants à s'inscrire pour s'abonner aux bases de données ou à collaborer avec l'unité de recherche sur la peine de mort.

Feuille de route pour l'abolition : quel rôle pour les associations d'avocats et les barreaux ?

International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI), Barreau de Paris et Association du Barreau allemand

Cette réunion ouverte a exploré le rôle des associations d'avocats dans les pays rétentionnistes et abolitionnistes dans les efforts vers l'abolition universelle.

La peine de mort dans l'espace francophone

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

L'OIF a organisé, en partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, un atelier francophone qui a réuni une quarantaine de participants – parlementaires, anciens ministres et membres d'ONG nationales et internationales. L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur les avancées et les obstacles vers l'abolition de la peine de mort dans le monde francophone. Ces échanges très riches ont permis d'identifier certaines pistes de travail en matière de plaidoyer en faveur de l'adoption du Deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; pour la suppression de la peine capitale dans les codes pénaux et codes de procédure pénale; en faveur de la réduction des peines passibles de la peine de mort; en faveur du soutien au moratoire universel sur l'application de la peine de mort adopté tous les deux ans par l'Assemblée générale des Nations unies; et en faveur de l'adoption d'un protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. Le monde francophone connaît un fort élan abolitionniste: sur les 82 États membres de la Francophonie, seuls cinq ont pratiqué des exécutions au cours des quinze dernières années. Tous les autres ont aboli la peine capitale, en droit ou en pratique.

Les réunions privées

mercredi 16 novembre

Le rôle des INDH dans les processus d'abolition de la peine de mort

Ensemble contre la peine de mort

Le rôle joué par les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans la promotion et la protection des droits humains est primordial. Le champ de la peine de mort et des sujets connexes, comme le respect des standards internationaux des droits humains et des normes minimales de procès et de détention, entrent pleinement dans leur mandat. Cette réunion privée avait pour but de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les INDH pour une meilleure prise en compte de l'abolition de la peine de mort dans les stratégies de ces institutions.

Le rôle des parlementaires dans les processus d'abolition de la peine de mort

Ensemble contre la peine de mort

Les parlementaires jouent un rôle fondamental dans les processus d'abolition, au niveau national et international. Cette réunion visait à favoriser le partage de bonnes pratiques et la réflexion sur de nouvelles stratégies pour renforcer les avancées vers l'abolition de la peine de mort.

Jeudi 17 novembre

Comité de pilotage de la Coalition mondiale contre la peine de mort

Coalition mondiale contre la peine de mort

Le Comité de pilotage de la Coalition mondiale contre la peine de mort s'est réuni en marge du Congrès mondial pour élaborer la nouvelle stratégie de la Coalition mondiale 2023-2027. La réunion était ouverte à tous les membres de la Coalition mondiale et une trentaine d'organisations ont participé aux discussions. En introduction, l'ancien sénateur américain Russ Feingold, président de l'American Constitution Society, une nouvelle organisation membre de la Coalition mondiale, a prononcé un discours sur la peine de mort aux États-Unis et les efforts déployés pour modifier le vote des États-Unis en faveur de la résolution de moratoire de l'Assemblée générale des Nations unies.

Assemblée générale de la Coalition d'Afrique francophone contre la peine de mort

Coalition d'Afrique francophone contre la peine de mort

Cette réunion a permis de réunir les signatures manquantes pour finaliser les documents juridiques de la structure et adopter le plan d'action annuel de la Coalition pour 2023.

Peine de mort en Iran : stratégies de plaidoyer

Impact Iran et Ensemble contre la peine de mort

Réunion des membres d'Impact Iran et de différents acteurs visant à renforcer l'identification des stratégies de plaidoyer.

Résolution moratoire : stratégies de plaidoyer

Ensemble contre la peine de mort

Réunion de coordination des membres de la Coalition mondiale impliqués dans une stratégie de plaidoyer commune pour le vote de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort.



CONCLUSION

Postface



Amina Bouayach

Présidente du Conseil national des droits de l'homme (Maroc)
Membre du Comité académique en charge de la définition
du programme académique du 8^e Congrès mondial

L'abolition : un combat pour la dignité et la liberté

Je félicite Ensemble contre la peine de mort pour l'organisation réussie du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort, qui a vu une mobilisation accrue des abolitionnistes venus des quatre coins du monde. L'approche participative adoptée pour la préparation du congrès y est certainement pour quelque chose. Il ne fait aucun doute que la diversité du comité académique où étaient représentés institutions des droits humains, ONG, experts et activistes pour l'abolition s'est vue reflétée dans l'agenda du Congrès, les thèmes choisis et les intervenants conviés, enrichissant ainsi la qualité des débats et encapsulant plusieurs points d'intérêt pour les participants. Le Congrès vit particulièrement l'implication d'un nombre croissant de jeunes militants mais aussi de responsables politiques, notamment du continent africain, témoignant d'une prise de conscience croissante des enjeux autour de l'abolition, notamment parmi les jeunes générations, et attestant de la pertinence des campagnes de promotion menées par nos confrères.

C'est ainsi que le congrès prit une dimension universelle plus amène à défendre la suprématie absolue du droit à la vie. C'est dans cette universalité que les débats

autour des quinze thèmes inscrits à l'ordre du jour du Congrès prirent place. Le Congrès a, en effet, permis de faire le point sur la situation dans plusieurs continents et pays. Entre ceux qui appliquent toujours la peine de mort, ceux où il y a un moratoire *de facto*, et ceux qui ont franchi le pas de l'abolition législative, il ressort l'absence d'un consensus sur le caractère indérogable de la protection du droit à la vie, comme c'est le cas pour l'interdiction de torturer.

Car, ne nous y trompons pas, l'interdiction absolue de l'atteinte du droit à la vie doit devenir une norme impérative de laquelle découlent tous les droits. En tant qu'abolitionnistes, notre but doit être clair et limpide : faire reconnaître par la communauté internationale le droit à la vie en tant que droit originel, suprême et inaliénable, qui ne peut être ni diminué ni ébranlé.

Quelles stratégies donc adopter afin de mieux parer à l'absence de consensus sur le caractère intouchable du droit à la vie parmi ceux qui sont encore réticents ? Le Congrès était l'occasion idoine pour nous éclairer. Après avoir échangé avec les congressistes, leurs expériences, leurs exploits, leurs échecs, leurs aspirations, leurs « combats abolitionnistes », il ressort principalement la nécessité de s'adapter à la diversité – diversité des contextes et des cultures, diversité des parcours, diversité des parties prenantes. Il semble effectivement impératif d'adopter des approches adaptées, constamment mises à jour et renouvelées, ventilées au niveau régional et national.

Néanmoins, sous-tendant des stratégies continuellement réactualisées, trois processus distincts et interreliés se profilent, dictant trois niveaux d'intervention : le niveau sociétal, le niveau politique et le niveau juridique.

Le processus sociétal pour l'abolition est la base sur laquelle nos stratégies d'intervention doivent se construire. Il s'agit d'insuffler une prise de conscience de plus en plus large des enjeux liés à l'abolition de la peine de mort, des absurdités qui découlent de son application, des valeurs morales et humanistes qui prescrivent son abolition et des drames humains qui entourent tout prononcé de la peine capitale. Il s'agit, par exemple, de la campagne « Dessine-moi l'abolition » lancée par le Conseil national des droits de l'homme auprès des élèves marocains des classes d'arts plastiques. La prise de conscience par les jeunes générations du combat pour l'abolition doit faire partie de tout programme éducatif faisant la promotion des droits humains et des libertés. Pour ce faire, les nouvelles technologies de la communication peuvent constituer un moyen précieux pour atteindre un maximum de personnes parmi les jeunes. Un réel effort de simplification des arguments et des concepts me paraît, en outre, indispensable afin de rendre le discours pour l'abolition à la portée de tous.

C'est une fois seulement le mouvement sociétal ancré que peut naître une réelle dynamique politique autour de la question, ciblant acteurs et responsables politiques, quelles que soient leur appartenance politique ou leur sensibilité, car le combat pour l'abolition ne doit pas être résumé à une question partisane ou

L'abolition n'est pas une fin en soi, elle n'est qu'une étape dans la trajectoire d'une humanité qui aspire à la dignité, à la justice et à la liberté

idéologique. Nos plaidoyers, nos activités, nos conférences et nos rencontres ont pour but de normaliser l'abolition, ou plutôt de décrire son absence. L'universalité du droit à la vie s'applique à tous de manière égale et n'est contingente d'aucun calcul ou intérêt restreint. Protéger la vie est le devoir de tous et, avant tout, des représentants élus. Il est donc de leur responsabilité de légiférer, de voter et de ratifier l'abolition. La finalité: acter juridiquement l'abolition de la peine de mort.

Le point d'orgue pour nous, abolitionnistes, est la traduction en loi de l'interdiction de porter atteinte à la vie. L'abrogation de toute forme de peine capitale dans le Code pénal est indispensable et nécessaire. L'expérience montre qu'une inscription du droit à la vie, fût-elle dans la loi suprême du pays, c'est-à-dire sa Constitution, ne débouche pas systématiquement sur l'abolition de la peine de mort. Elle devient toutefois plus probable quand elle fait partie de tout un arsenal de réformes juridiques et judiciaires visant à garantir les droits fondamentaux des citoyens. Les occasions sont donc rares et il est indispensable d'avoir au préalable sensibilisé un nombre suffisant de parties. Le rôle du magistrat et de l'avocat dans ce processus ne peut être sous-estimé. Et ce n'est pas par hasard qu'un nombre non négligeable d'actes d'abolition de la peine de mort à travers le monde se font à l'instigation de femmes et d'hommes de loi.

Que dire de l'avenir ?

L'abolitionniste et militante en moi est optimiste. Le nombre important de jeunes présents au 8^e Congrès mondial contre la peine de mort ne peut que nous réjouir. Il est évident que le futur est entre les mains des jeunes générations, auxquelles nous passerons un jour le flambeau. Car l'abolition n'est pas une fin en soi, elle n'est qu'une étape dans la trajectoire d'une humanité qui aspire à la dignité, à la justice et à la liberté.

C'était un plaisir et un honneur de partager tant, avec tous ceux présents. J'espère pouvoir rencontrer l'année prochaine davantage de passionnés et de convaincus, mais également ceux qui ne le sont pas encore.

L'allocution de Robert Badinter



Robert Badinter

Président d'honneur d'ECPM

Mes chers amis, j'aurais beaucoup souhaité être parmi vous dans ce Congrès qui a lieu à Berlin. Je salue les organisateurs mais je salue aussi tous les militants et notamment les plus jeunes parmi vous.

Je vous dirai que, au terme d'une vie déjà longue, j'aurais vu la flamme de l'abolition sans cesse rayonner plus haut et éclairer plus loin. Alors pourquoi ? À cause des militants d'abord, de vous maintenant, de vos prédécesseurs hier, qui inlassablement contre des gouvernants timorés ou, pire, encore voués à exercer un pouvoir absolu par la terreur sur leur peuple, qui face à des gouvernements timides sinon sanguinaires ont toujours lutté pour que ce qui est la première atteinte au premier des droits humains, le droit à la vie, cesse enfin de régner sur ce monde.

Alors je vous ai évoqué la marche en avant, elle existe, elle est réelle, elle est plus rapide encore que je ne le pensais, mais nous avons aussi dans tant de prisons, tant de milliers de femmes et d'hommes condamnés à mort, attendant leur exécution, soir après soir, nuit après nuit, jour après jour, vivant avec la mort présente dans la cellule. Nous ne pouvons pas accepter cela. Nous devons lutter contre la peine de mort, elle est inutile, nous le savons dans le domaine de la criminalité sanglante, elle est inutile et pire encore, elle réveille chez les terroristes des ombres sinistres. Il y a une fascination de la mort qui s'exerce aussi sur les terroristes.

Mais nous ne sommes pas, nous, de ceux qui pensent que la mort est la réponse au crime. Nous pensons qu'il y en a d'autres et, suivant le mot superbe de Victor

Hugo, nous sommes convaincus que chaque être humain a le droit de devenir meilleur. Pour qu'il réussisse ce parcours, il nous faut d'abord abolir la peine de mort, ensuite, améliorer le système pénitentiaire et, enfin, veiller à ce que chaque être humain dans le monde puisse trouver une place qui soit digne de ce qui demeure l'essence de la condition humaine, la possibilité, comme je le disais, de devenir meilleur.

Aujourd'hui, la voie est ouverte. Il faut continuer à lutter pour l'abolition universelle et c'est à vous que maintenant revient le flambeau. Je pense que vous saurez tenir bien haut et conduire bien loin cette flamme qui s'appelle simplement du plus beau des mots: l'humanité.





▲ Ariane Jacobberger, responsable du programme académique, ECPM, Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général, ECPM, Marie-Lina Pérez, responsable Afrique-Asie, ECPM ▲

ANNEXES





Liste des intervenantes et intervenants



Colleen Adnams

**Professeure émérite sur les handicaps intellectuels,
Département de psychiatrie et de santé mentale – Afrique du Sud**

Colleen Adnams est présidente de l'Association internationale pour l'étude scientifique des handicaps intellectuels et développementaux (IASSIDD) et est également vice-présidente de l'IASSIDD pour les régions Afrique et Méditerranée orientale.



Ali Adubisi

**Membre fondateur et directeur de l'European Saudi Organization
for Human Rights (ESOHR) – Allemagne**

Ali Adubisi a été l'un des fondateurs de l'ESOHR en 2013, après son arrivée en sécurité sur le territoire allemand. L'organisation se concentre sur les violations des droits humains en Arabie saoudite, mène de nombreuses activités et produit plusieurs rapports sur la situation des droits humains dans le pays et sur la peine de mort.



Elsa Alcalá

Avocate chez Elsa Alcalá Law – États-Unis

Elsa Alcalá est une ancienne juge de la Cour d'appel pénale, la cour suprême du Texas pour les affaires pénales. Avant cela, elle a travaillé au sein du système judiciaire du Texas en tant que juge du 338^e tribunal de district et en tant que juge de la Première Cour d'appel, une cour étatique intermédiaire. Après avoir pris sa retraite de la magistrature, elle a travaillé comme lobbyiste pour le Texas Defender Service, un groupe à but non lucratif fournissant une représentation légale dans les affaires impliquant la peine de mort. En tant qu'avocate, elle a travaillé des deux côtés de la chaîne pénale, auparavant en tant que procureure et maintenant en tant que consultante juridique indépendante dans les contentieux pénaux aux enjeux importants.



Bharti Ali

Cofondatrice et directrice exécutive du HAQ Centre for Child Rights – Inde

Bharti Ali est une spécialiste du développement et une militante du mouvement social qui travaille sur les questions liées au genre et aux droits des enfants. Elle est l'une des cofondatrices et la directrice exécutive du HAQ Centre for Child Rights, une ONG visant à prendre en compte les intérêts des enfants dans la législation, les politiques publiques et l'action pour la mise en œuvre de leurs droits humains. Ses domaines de travail sont la protection de l'enfance et l'accès à la justice. Bharti est membre du Groupe principal des droits des enfants au sein de la Commission nationale des droits de l'homme en Inde.

**Marie-Laure Amandja****Magistrate, substitut du procureur au Tribunal de première instance de Yaoundé Ekounou – Cameroun**

Diplômée de l'École nationale de la magistrature à Paris, Marie-Laure Amandja est substitut du procureur au Tribunal de première instance de Yaoundé Ekounou, au Cameroun. Elle a également suivi une formation de la Fondation pour le droit continental, ayant pour but de contribuer au rayonnement et à l'influence internationale de la tradition juridique et judiciaire continentale.

**Mahmood Amiry-Moghaddam****Professeur de neurosciences et directeur d'Iran Human Rights – Norvège**

Mahmood Amiry-Moghaddam est professeur de neurosciences à l'université d'Oslo et membre de l'Académie norvégienne des sciences et des lettres. Il est le fondateur et le directeur d'Iran Human Rights (IHR), qui surveille et signale les violations des droits humains, en particulier la peine de mort, et promeut l'État de droit en Iran. L'établissement d'une société civile forte et indépendante et l'abolition de la peine de mort sont les principaux objectifs de l'IHR.

**Blaire Andres****Responsable des projets sur la peine de mort (États-Unis) Reprieve – Royaume-Uni**

Blaire Andres dirige le travail de Reprieve sur la peine de mort aux États-Unis et le projet innovant Stop Lethal Injection. Blaire a mené un important travail de plaidoyer contre la peine de mort aux États-Unis et a exercé la fonction de conseillère experte auprès de la Commission européenne et des Nations unies. Elle dirige également le Centre d'information sur les injections létales, qui dispense à titre gracieux des conseils d'experts et des consultations aux fabricants de produits pharmaceutiques pour les aider à prévenir toute utilisation abusive de leurs traitements dans les exécutions par injection létale.

**Mohammad D. Ashrafuzzaman****Coordinateur des programmes de l'Asian Legal Resource Centre (ALRC) et responsable du bureau du Bangladesh au sein de la Commission asiatique des droits de l'homme – Hong Kong**

Mohammad D. Ashrafuzzaman, coordinateur des programmes de l'Asian Legal Resource Centre (ALRC), travaille en tant que représentant principal de l'ALRC auprès des Nations unies. Il dirige le bureau du Bangladesh de la Commission asiatique des droits de l'homme, qui s'emploie à repenser et à réorganiser les institutions judiciaires en Asie afin de garantir les droits humains et la démocratie. Il est membre de l'ADPAN, pour lequel il a coécrit le rapport « A Deadly Distraction: Why the Death Penalty is not the Answer to Rape in South Asia », en 2022.

**Sherif Azer****Directeur des programmes à la Commission égyptienne pour les droits et libertés – Égypte**

Sherif Azer est le directeur des programmes de la Commission égyptienne pour les droits et libertés et l'ancien secrétaire général adjoint de

l'Organisation égyptienne pour les droits humains. Il a travaillé comme chef de projet sur la peine de mort dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour Reprieve UK. Il est titulaire d'un doctorat en droit international de l'Université de York, au Royaume-Uni.

**Yaovi Azonhito****Ancien condamné à mort – Bénin**

Yaovi Azonhito a été condamné à mort en 1997 et a passé vingt-cinq ans dans le couloir de la mort avant de bénéficier de la grâce présidentielle. Il témoigne, depuis, des atrocités des conditions de détention des personnes condamnées à mort. Il est membre de l'ACAT Bénin.

**Sandra Babcock****Professeure de droit, fondatrice et directrice du Cornell Center on the Death Penalty Worldwide – États-Unis**

Sandra Babcock est professeure de droit à la Cornell Law School et également la directrice et fondatrice du Cornell Center on the Death Penalty Worldwide. Elle a notamment représenté le Mexique devant la Cour internationale de justice dans l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique contre USA) et a mené un projet de dix ans au Malawi aboutissant à la libération de 150 personnes condamnées à mort. En 2018, elle a lancé le projet Alice pour lutter contre la discrimination s'appuyant sur le genre dans les affaires de peine de mort. Pour son engagement contre la peine de mort, elle a reçu le prix John Paul Stevens Guiding Hand of Counsel de l'Association du Barreau américain, en 2021.

**Ajita Banerjee****Chargée de recherche au Bureau Asie de l'ILGA Asie – Inde**

Ajita Banerjee est chargée de recherche et de politiques à l'ILGA Asie, où elle se consacre à l'accès à la justice et aux droits LGBTQIA+ dans la région. Elle a précédemment travaillé avec la Commission internationale des juristes, où elle a dirigé un projet de recherche sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes LGBTQIA+ lorsqu'elles tentent d'accéder au système judiciaire en Inde. Ajita est titulaire d'une maîtrise en droit sur les droits humains de la SOAS, Université de Londres, et a reçu la bourse Chevening.

**Sarah Belal****Fondatrice et directrice exécutive de Justice Project Pakistan (JPP) – Pakistan**

Sarah Belal est la fondatrice et la directrice exécutive de JPP. Sous sa direction, JPP a obtenu des sursis d'exécution pour plusieurs personnes condamnées à mort et a mis en lumière sur la scène nationale et internationale, avec succès, la question du recours à la peine de mort au Pakistan. Sarah a reçu le prix franco-allemand des droits de l'homme en 2016, le prix national des droits humains décerné par le ministère fédéral des Droits de l'homme ainsi que la bourse Echoing Green Global Fellowship.

**Carole Berrih****Fondatrice et directrice de Synergies Coopération – France**

Spécialisée dans la lutte contre les mauvais traitements en détention, Carole Berrih est la fondatrice et la directrice de Synergies Coopération, un bureau d'étude dédié à la recherche, l'évaluation et la formation dans les domaines de la justice pénale, du milieu carcéral et des humains. Elle est la rédactrice de plusieurs rapports de missions d'enquête d'ECPM, dont le rapport 2021 sur les conditions de détention des condamnés à mort au Liban.

**Michel Beuret****Responsable éditorial de la Fondation Hirondelle – Suisse**

Journaliste et grand reporter suisse, il a été actif pendant vingt-cinq ans dans la presse nationale et pour la Radio Télévision Suisse, très souvent en zones de conflits armés en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud. Depuis 2018, Michel Beuret dirige l'éditorial de la Fondation Hirondelle, une organisation qui crée et forme des rédactions de journalistes nationaux dans des pays en crise, pour proposer des contenus d'information et de débat dans un esprit de service public.

**Amina Bouayach****Présidente du Conseil national des droits de l'homme – Maroc**

Amina Bouayach est vice-présidente de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, depuis décembre 2021. M^{me} Bouayach a été élue auparavant vice-présidente et secrétaire générale de la Fédération internationale pour les droits humains. Elle est la première femme présidente de l'organisation des droits de l'homme au Maroc. Elle était membre de la Commission consultative de révision de la Constitution de 2011. En 2021, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme l'a choisie parmi cinq éminentes défenseuses des droits humains plaidant pour un monde post-Covid plus égalitaire. Elle est membre du Comité académique du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort.

**Julia Bourbon Fernandez****Responsable du bureau Moyen-Orient et Afrique du Nord (MONA) d'ECPM – France**

Julia Bourbon Fernandez est juriste de formation. Elle a notamment travaillé au sein de l'unité du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme au Tchad et de la FIDH. Elle a rejoint ECPM en 2017 et est aujourd'hui responsable MONA. Elle travaille en lien avec des acteurs locaux sur les stratégies, le plaidoyer au niveau national, régional et international, le renforcement des capacités et la sensibilisation. Elle a coordonné la rédaction de plusieurs publications d'ECPM.

**Agnès Callamard****Secrétaire générale d'Amnesty International – Royaume-Uni**

Éminente figure du monde des droits humains, Dr Agnès Callamard a rejoint Amnesty International en tant que secrétaire générale en 2021, où elle dirige les actions en faveur des droits humains et définit

l'orientation stratégique de l'organisation. En 2016, elle a été la rapporteure spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Elle a également été directrice de Global Freedom of Expression à l'Université Columbia de New York. Auparavant, elle occupait le poste de directrice exécutive de l'organisation de défense de la liberté d'expression, « Article 19 ».

**Dobby Chew****Coordinateur exécutif de l'ADPAN – Malaisie**

Dobby Chew œuvre contre la peine de mort et la torture depuis 2015. Il est le coordinateur exécutif de l'ADPAN, un réseau régional d'organisations et d'individus engagés dans la lutte pour l'abolition de la peine de mort dans la région Asie-Pacifique. Son travail consiste notamment à concevoir des campagnes contre la peine de mort en Malaisie et à coordonner des campagnes régionales sur les exécutions imminentes.

**Giao Vũ Công****Directeur du département de droit constitutionnel et de droit administratif à l'Université nationale du Vietnam – Vietnam**

Giao Vũ Công est le directeur du département de droit constitutionnel et le directeur du Centre des droits humains de la Faculté de droit de l'Université nationale du Vietnam. Il a obtenu un master en droit constitutionnel au Vietnam, un master en droits humains à l'Université de Lund et un doctorat en droits humains à l'Université Mahidol, respectivement en 2001, 2005 et 2011. Giao a été un membre fondateur des programmes de master en droits humains et en lutte contre la corruption au Vietnam, respectivement en 2011 et 2017.

**Duaa Dhainy****Chercheuse et chargée de plaidoyer à l'European Saudi Organization for Human Rights (ESOHR) – Liban**

Duaa Dhainy est chercheuse et chargée de plaidoyer à l'ESOHR. L'organisation rassemble des activistes et vise à renforcer l'engagement des principes de droits humains en Arabie saoudite, notamment sur les cas relatifs à la peine de mort.

**Sergey Dikman****Conseiller juridique, responsable d'unité au Conseil de l'Europe – France**

Sergey Dikman est conseiller juridique et responsable d'unité au Conseil de l'Europe, à Strasbourg. Il travaille sur la question de la peine de mort depuis 2011, en mettant l'accent sur les efforts pour son abolition au Bélarus et en assurant une veille sur l'application de la peine capitale dans les pays voisins de l'Europe. Depuis 2021, il est le point focal sur les questions relatives à la peine de mort au sein de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit.

**Nordine Drici****Fondateur et président de l'association Planète Réfugiés – Droits de l'homme – France**

Nordine Drici est spécialiste des questions concernant les droits humains, tels que la torture, la peine de mort, l'asile et les migrations. Très engagé dans le champ associatif, Nordine Drici est le président de l'association Planète Réfugiés – Droits de l'homme qui travaille sur la question de la promotion des droits fondamentaux dans les pays d'origine des demandeurs d'asile en France. Il est l'auteur du rapport d'ECPM sur la peine de mort, les conditions de détention et le traitement des personnes condamnées à mort en Mauritanie (2019) ainsi que d'un ouvrage intitulé *Les conditions de détention et de traitement des personnes condamnées à mort dans le monde: le droit international à l'épreuve*, publié en novembre 2022.

**Drewery Dyke****Point focal des partenariats internationaux de Salam DHR et chercheur pour le Foreign Policy Center – Royaume-Uni et Canada**

Drewery Dyke est le président du Rights Realization Centre (RRC), qui cherche à sensibiliser sur les violations des droits humains dans la région MONA et la Corne de l'Afrique. Il est le point de contact des partenariats internationaux pour Salam DHR. Il a travaillé sur les pays de la région MONA et de l'Afghanistan avec ALQST (ou AI Qst), Minority Rights Group, Article 19 et Transparency International et a été chercheur à Amnesty International pendant dix-huit ans. Il a fait partie du comité académique de ce 8^e Congrès mondial contre la peine de mort.

**Tsakhia Elbegdorj****Commissaire à la Commission internationale contre la peine de mort – Mongolie**

Tsakhia Elbegdorj est commissaire à l'ICDP. En 1990, il a été l'un des principaux *leaders* de la révolution démocratique mongole. Depuis, il a été quatre fois député au Parlement et Premier ministre en 1998 puis entre 2004 et 2006. M. Elbegdorj a également été président de la Mongolie de 2009 à 2017, un mandat au cours duquel il a gracié toutes les personnes condamnées à mort, instauré un moratoire sur la peine de mort, amené son pays à prendre un engagement international en devenant État signataire du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques en 2012 et finalement aboli la peine de mort en 2017. Il a également amené la Mongolie à devenir un État membre fondateur de l'ICDP.

**Russ Feingold****Président de l'American Constitution Society (ACS) – États-Unis**

Russ Feingold est avocat et un homme politique qui a été sénateur des États-Unis pour le Wisconsin de 1993 à 2011 et sénateur de l'État du Wisconsin de 1983 à 1993. Entre 2003 et 2009, il a présenté à cinq reprises le projet de loi sur l'abolition de la peine de mort au niveau fédéral qui, s'il était adopté, abolirait la peine de mort pour tous les crimes fédéraux et les crimes militaires. Depuis 2020, il est le président de l'ACS.

**Maya Foa****Directrice exécutive adjointe de Reprise – Royaume-Uni**

Maya Foa est la codirectrice exécutive de Reprise, où elle dirige une équipe d'avocats luttant contre les violations des droits humains. Elle a été sélectionnée en tant que jeune *leader* mondial du Forum économique mondial en 2019, et a reçu de nombreuses autres distinctions. Maya a été décrite comme « *la femme à l'origine d'une pénurie des produits utilisés pour les exécutions* » aux États-Unis, pour son travail novateur consistant à tracer les chaînes d'approvisionnement pharmaceutiques et à consulter les fabricants afin de les aider à veiller à ce que leurs médicaments, permettant de sauver des vies, ne soient pas employés lors d'exécutions.

**Nael Georges****Consultant indépendant – France**

Nael Georges est le directeur du Centre arabo-islamique des droits de l'homme. Il est titulaire d'un doctorat en droits humains. Dr Georges est un consultant auprès de diverses organisations internationales et non gouvernementales. Il est l'auteur du rapport d'ECPM sur les processus d'abolition de la peine de mort dans les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

**Anna-Maria Getoš Kalac****Professeure de droit, Université de Zagreb – Croatie**

Anna-Maria Getoš Kalac est la directrice du département de droit pénal et du réseau de criminologie des Balkans au sein de la faculté de droit de l'Université de Zagreb, où elle mène des recherches et enseigne la criminologie, la victimologie, la pénologie et les principes fondamentaux du droit pénal depuis 2006. Elle enseigne également à l'Université de Lausanne et à Sciences Po Paris en tant que professeure invitée. Plus récemment, elle a achevé une étude sur les homicides dans les Balkans (<https://link.springer.com/book/10.1007/978-3-030-74494-6>).

**Kambiz Ghafouri****Journaliste – Finlande**

Kambiz Ghafouri est journaliste, directeur général de KGM Media Oy et un militant irano-finlandais des droits humains. Engagé contre la peine de mort dans ses différents projets professionnels, il a notamment été le coordinateur de l'ONG Iran Human Rights, installée en Norvège.

**Karen Gomez-Dumpit****Ancienne commissaire de la Commission pour les droits de l'homme et membre du comité exécutif de l'ADPAN – Philippines**

Karen a terminé son mandat à la Commission pour les droits de l'homme des Philippines en mai 2022, où elle a mené diverses initiatives, notamment la campagne réussie contre la réintroduction de la peine de mort. Dans le cadre de différents réseaux de la société civile, elle continue de promouvoir la dignité et les droits de toutes les personnes, en particulier des groupes marginalisés.

**Hanne Sophie Greve****Commissaire à l'ICDP – Norvège**

Hanne Sophie Greve est commissaire à la Commission internationale contre la peine de mort (ICDP), juge et vice-présidente de la Haute Cour de Gulating pour la Norvège occidentale. Elle a plus de trente ans d'expérience professionnelle en droit international et est engagée dans la promotion et la protection des droits humains. Elle a été juge à la Cour européenne des droits de l'homme et a acquis une expérience en tant qu'officier adjoint de protection des Nations unies. Elle a également été membre du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe et présidente du groupe pendant deux années.

**Kirsten Han****Journaliste – Singapour**

Kirsten Han est une journaliste indépendante et une activiste. En 2018, elle a fondé la newsletter *We, The Citizens*, qui couvre l'actualité relative aux droits humains à Singapour. Elle est engagée contre la peine de mort depuis 2010 et est membre du Transformative Justice Collective, qui encourage la réinvention de la société singapourienne comme une société fondée sur la compassion et engagée dans l'abolition des systèmes d'oppression.

**Anna Aloys Henga****Avocate, directrice exécutive du Legal and Human Rights Center (LHRC) – Tanzanie**

Anna Aloys Henga est une avocate tanzanienne auprès de la Haute Cour de Tanzanie. Elle dirige le LHRC, une organisation emblématique des droits humains en Tanzanie. En 2019, les États-Unis lui ont décerné le prix international de la femme de courage, en reconnaissance de ses efforts en faveur des droits des femmes et des enfants en Tanzanie. Anna a conçu et géré divers programmes visant à renforcer la protection et la promotion des droits des femmes en Tanzanie.

**Hideo Hiraoka****Ancien ministre de la Justice – Japon**

Hideo Hiraoka a exercé en 2011-2012 les fonctions de 88^e ministre de la Justice du Japon. Il est membre du conseil d'administration de CrimeInfo, une ONG fondée à Tokyo qui fournit des informations sur la peine de mort au Japon. Il est également conseiller senior du « Siègle pour réaliser l'abolition de la peine de mort et les réformes pénales adéquates », établi au sein de la Fédération japonaise des associations du Barreau, ainsi que coreprésentant du Comité des citoyens pour l'abolition de la peine capitale. Quand aucune exécution n'a été observée en 2011, il est devenu l'un des deux ministres ayant refusé d'ordonner une exécution.

**Nina Joy Makena****Membre de la délégation kényane de l'Abolition Now Tour – Kenya**

Nina Joy Makena est titulaire d'une licence en entrepreneuriat et d'un diplôme en comptabilité. Défenseuse des droits humains et de l'abolition de la peine de mort, elle est également créatrice de contenus numériques, de *podcasts*, et grande amie de la société.

**Chaima Kabaoui****Membre du Collectif Familles unies – France**

Chaima Kabaoui est membre du Collectif Familles unies. Elle est la sœur de Bilel Kabaoui, un citoyen français arrêté en Syrie et condamné à mort en Irak en juin 2019.

**Alexious Kamangila****Avocat et enseignant associé chez Reprieve UK – Malawi**

Alexious Kamangila est un avocat de la Cour suprême d'appel du Malawi, de la Haute Cour du Malawi et de ses tribunaux subordonnés. Il est enseignant associé chez Reprieve UK et mène des campagnes d'appel et de grâce pour les personnes condamnées à mort au Malawi. Ce travail a récemment abouti à la commutation de la peine de mort en prison à vie de 22 personnes condamnées à mort, après une interruption de dix-sept ans. Alexious se concentre sur l'amélioration de la défense des personnes condamnées à la peine capitale par le biais du plaidoyer et de la formation d'avocats, afin d'améliorer l'accès à la justice, la procédure régulière et le droit à un procès équitable des personnes placées en détention. C'est grâce à ce travail qu'il a coordonné la décision Khoviwa, qui a conduit la Cour suprême d'appel du Malawi à déclarer la peine de mort inconstitutionnelle en avril 2021, avant d'être infirmée en août de la même année.

**Aissétou Kanté****Magistrate, présidente de la Commission des droits de l'enfant au sein de l'Association des juristes sénégalaises (AJS) – Sénégal**

Aissétou Kanté est la présidente de la Commission des droits de l'enfant au sein de l'AJS, qui a pour mission de promouvoir, vulgariser et contribuer à la protection des droits des femmes et des enfants en apportant aide, assistance et formation aux communautés mais aussi en sensibilisant le public sur les discriminations. Elle est également conseillère à la Cour d'appel de Dakar.

**Valérie Khan****Consultante indépendante sur le genre, la justice et la protection de l'enfance – Pakistan**

Valérie Khan est consultante indépendante et spécialiste du développement, notamment dans la région Asie-Pacifique. Elle est également experte en matière de genre, de justice et de protection de l'enfance. Elle a auparavant été directrice exécutive de Group Development Pakistan et présidente de l'Acid Survivors Foundation, où elle a contribué à lutter contre les violences fondées sur le genre.

**Chokri Latif****Président de la Coalition tunisienne contre la peine de mort – Tunisie**

Chokri Latif, écrivain et chercheur en philosophie politique, est le président de la Coalition tunisienne contre la peine de mort, ONG tunisienne indépendante qui regroupe treize associations parmi lesquelles l'Organisation contre la torture en Tunisie, l'Association tunisienne des femmes démocrates. La Coalition tunisienne œuvre à l'abolition de la peine de mort en Tunisie.

**trey legal****Membre de la délégation américaine de l'Abolition Now Tour – États-Unis**

trey legal est impliqué dans le mouvement abolitionniste depuis la campagne #IAmTroyDavis de 2011 en Géorgie. Depuis, il a participé activement à de nombreuses actions du Mouvement pour l'abolition de la peine de mort au Texas. Il est également membre du centre communautaire Shape, de Black Alliance for Peace, de Results, et du Comité des droits des animaux du Parti vert.

**Céline Martin****Consultante indépendante – France**

Docteure en droit international des droits humains, Céline Martin est consultante indépendante spécialisée dans les questions relatives au genre, en particulier à l'orientation sexuelle, l'identité et d'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles. Elle a notamment eu l'occasion de travailler avec ECPM pour l'élaboration d'un rapport sur la peine de mort et les personnes LGBTQIA+.

**Manny Maung****Chercheuse sur le Myanmar au sein de la division Asie de Human Rights Watch (HRW) – Australie**

Manny Maung est chercheuse sur le Myanmar au sein de la division Asie de Human Rights Watch. Auparavant, elle était reportrice et journaliste d'investigation travaillant pour de grandes chaînes de télévision, notamment CNN International, Al Jazeera International et la BBC, entre autres. Elle a brièvement participé à une organisation non gouvernementale clandestine menant des recherches sur la traite des êtres humains et le droit du travail au Myanmar, au Népal, en Malaisie et en Indonésie, avant de rejoindre HRW en 2019.

**Fatimata M'Baye****Avocate, présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme – Mauritanie**

Première femme avocate de Mauritanie, Fatimata M'Baye s'est spécialisée dans la défense des enfants, des droits des femmes et la lutte contre l'esclavage. Présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme et ancienne vice-présidente de la Fédération internationale pour les droits humains, elle a défendu de nombreuses personnes condamnées à mort. Son action a été récompensée à plusieurs reprises au niveau international.

**Maitreyi Misra****Directrice de l'équipe santé mentale et justice pénale et de l'équipe limitation de la peine de mort de Project 39A – Inde**

Maitreyi Misra est cofondatrice de Project 39A ainsi que directrice des équipes de santé mentale, de justice pénale et de limitation de la peine de mort au sein de l'organisation. Project 39A est à l'origine de recherches et d'actions en justice sur des questions relatives au système de justice pénale en Inde. Maitreyi a été la responsable du projet et la principale rédactrice du rapport *Deathworthy: A Mental Health Perspective of the Death Penalty* de Project 39A, publié en 2021.

**Sylvia Morwabe****Avocate et directrice des programmes chez Crime Si Poa – Kenya**

Sylvia Morwabe est avocate à la Haute Cour du Kenya. Elle est directrice des programmes et responsable du programme d'accès à la justice de Crime Si Poa. Elle fournit un soutien juridique stratégique à la Youth Safety Awareness Initiative, qui vise à promouvoir la justice sociale et une société sans crime à travers l'éducation, la défense des droits et des initiatives sociales ciblant les enfants et les jeunes.

**Liévin Ngondji****Cofondateur et président de l'organisation Culture pour la paix et la justice – RDC**

Liévin Ngondji Ongombe Taluhata est avocat pénaliste au Barreau près la Cour d'appel de la Gombe, à Kinshasa, et conseil inscrit sur la liste de la Cour pénale internationale. Il est l'un des fondateurs et le président de l'association Culture pour la paix et la justice (CPJ), président de la Coalition contre la peine de mort en RDC et de la Coalition d'Afrique francophone contre la peine de mort. Il a réalisé deux missions d'enquêtes, en 2005 et en 2019, sur la situation déplorable que vivent les condamnés en RDC. En 2005, CPJ a reçu, avec ECPM, le Prix des droits de l'homme du gouvernement français. Liévin Ngondji a participé à tous les Congrès mondiaux contre la peine de mort et est également membre du Comité académique du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort.

**Joel Ngugi****Juge, Haute Cour du Kenya – Kenya**

Le juge et professeur Joel Ngugi a été nommé à la Haute Cour du Kenya en 2011. Il est actuellement le président de la Haute Cour de Nakuru et le président du Comité national de pilotage sur la politique relative aux systèmes de justice de remplacement. Il a été directeur de l'Institut de formation judiciaire du Kenya et a siégé dans de nombreux comités au sein du pouvoir judiciaire, notamment celui ayant élaboré les lignes directrices sur les sanctions pénales. Il est professeur affilié de droit à l'université de Washington.

**Văn Đai Nguyễn****Avocat en droits humains et cofondateur du Comité du Vietnam pour les droits humains – Vietnam**

Văn Đai Nguyễn est un avocat spécialisé dans les droits humains, membre fondateur de la Confrérie pour la démocratie et le cofondateur du Comité du Vietnam pour les droits humains. En avril 2018, il a été condamné à quinze ans de prison pour « activités visant à renverser l'administration populaire », un chef d'accusation qui aurait pu conduire à une condamnation à mort.

**Sam Nimely****Militant des droits humains et coordinateur des programmes de Rescue Alternative Liberia – Libéria**

Sam Nimely est un militant des droits humains. Il est le coordinateur des programmes de Rescue Alternative Liberia depuis 2012. L'association

propose d'autres voies pour renforcer les droits humains, l'État de droit, la construction de la paix et de la démocratie, ainsi que la réparation des victimes au Libéria. Rescue Alternative Liberia est membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort.



Lena Patel

Responsable des affaires extérieures auprès de Responsible Business Initiative for Justice (RBIJ) – Royaume-Uni

Lena Patel a plus de vingt ans d'expérience dans la mobilisation et la conduite de groupes d'intérêts dans les secteurs public et privé. Elle occupe à présent le poste de responsable des affaires extérieures auprès de la RBIJ, un réseau de directeurs et de cadres d'entreprises à l'initiative de la campagne « Les dirigeants d'entreprises contre la peine de mort ».



Marie-Lina Pérez

Responsable Afrique et Asie d'ECPM – France

Marie-Lina Pérez est juriste de formation. Elle a notamment travaillé au Haut-Commissariat des droits de l'homme à Genève ainsi qu'à l'Alliance française de Nairobi. Elle a intégré ECPM en 2016 pour le 6^e Congrès mondial contre la peine de mort, à Oslo. En tant que responsable Afrique et Asie d'ECPM, Marie-Lina travaille avec des partenaires locaux sur les stratégies, le renforcement des capacités ainsi que le développement du plaidoyer aux niveaux national et international. Elle a également coordonné la rédaction de plusieurs publications d'ECPM.



Nicolas Perron

Directeur des programmes d'ECPM – France

Nicolas Perron travaille pour ECPM depuis 2008. Il supervise l'ensemble des actions menées par ECPM en France et à l'international, en particulier dans la région MONA, en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est.



Aurélie Plaçais

Directrice exécutive de la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP) – France

Aurélie Plaçais est experte sur les questions liées à l'abolition de la peine de mort dans le monde, elle est la directrice de la Coalition mondiale contre la peine de mort. Elle a près de quinze ans d'expérience de plaidoyer international, notamment concernant les mécanismes des droits humains des Nations unies.



Maurice Possley

Chercheur pour le National Registry of Exonerations – États-Unis

Maurice Possley est un journaliste et un rédacteur en chef qui a travaillé comme reporter d'investigation sur la justice pénale pour le *Chicago Tribune*, entre 1984 et 2008. En 2008, il a remporté, avec l'équipe du *Chicago Tribune*, un prix Pulitzer pour ses reportages d'investigation. Depuis 2012, il est chercheur pour le National Registry of Exonerations, où il recueille les témoignages d'avocats ainsi que d'enquêteurs et a rédigé plus de 2300 résumés de décisions d'exonération ajoutés au Registry.



Angelia Pranthaman

Fondatrice et présidente de Sebaran Kasih (Spread Love) – Malaisie

Angelia Pranthaman est la fondatrice et présidente de Sebaran Kasih (Spread Love) qui vise à promouvoir et à développer la justice sociale en identifiant, construisant et renforçant les capacités des groupes marginalisés. Elle est la sœur de Pannir Selvam Pranthaman, un Malaisien condamné à mort à Singapour pour trafic de drogue. Son frère, un artiste, a écrit des chansons alors qu'il était dans le couloir de la mort, et les a publiées sous forme de singles. ECPM soutient la campagne #SavePannir depuis 2020.



Xavière Prugnard

Représentante de la Fédération internationale des ACAT (FIACAT) auprès de l'Union africaine et responsable du programme sur l'abolition de la peine de mort – France

Xavière Prugnard a travaillé auprès du Conseil national des droits de l'homme du Maroc sur la mise en œuvre du mécanisme national de prévention de la torture et sur le développement de la coopération avec les Nations unies et l'Organisation internationale de la Francophonie. Elle représente aujourd'hui la FIACAT auprès de l'Union africaine et est responsable du programme sur l'abolition de la peine de mort.



Lavu Nageswara Rao

Ancien juge de la Cour suprême de l'Inde – Inde

Lavu Nageswara Rao a été juge de la Cour suprême de l'Inde. Il a été nommé en 2006, devenant ainsi la septième personne à être directement promu du Barreau à la Cour suprême. Avant d'être nommé à la Cour suprême, il était avocat et a exercé les fonctions d'avocat général adjoint de l'Inde pendant trois mandats. Il a pris sa retraite en juin 2022.



Javaid Rehman

Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran – Pakistan

Javaid Rehman est le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran depuis 2018. Il est professeur de droit international des droits humains et de constitutionnalisme islamique à l'université Brunel, à Londres. Il a publié de nombreux articles sur le droit international des droits humains, le droit islamique et les pratiques constitutionnelles des États à majorité musulmane.



Moses Sakai

Tuteur à l'école d'économie et de politique publique de l'Université de Papouasie Nouvelle-Guinée – Papouasie Nouvelle-Guinée

Moses Sakai a récemment obtenu son master en économie et politique publique. Sa thèse de master portait sur les facteurs qui ont incité la Papouasie Nouvelle-Guinée à « ne pas recourir à la peine [de mort] contre les personnes condamnées dans le couloir de la mort ». Il a également écrit un article sur les raisons pour lesquelles la Papouasie Nouvelle-Guinée devrait mettre en place une Commission nationale des droits de l'homme.

**Chiara Sangiorgio**

Conseillère en matière de politiques relatives à la peine de mort chez Amnesty International – Royaume-Uni

Chiara Sangiorgio est conseillère en matière de politiques relatives à la peine de mort au secrétariat international d'Amnesty International, où elle rédige des rapports et coordonne les campagnes en faveur de l'abolition. Amnesty International plaide pour la transparence sur la peine de mort et publie des rapports annuels sur son utilisation dans le monde, qui se fonde sur des données officielles, notamment des décisions de justice, des informations fournies par les personnes condamnées à mort et leurs familles ou leurs représentants, des rapports des médias et des rapports d'autres organisations de la société civile.

**Günter Sautter**

Directeur général de l'ordre international, des Nations Unies et de la maîtrise des armements du ministère fédéral des Affaires étrangères – Allemagne

L'ambassadeur Dr Günter Sautter est le directeur général de l'ordre international, des Nations unies et de la maîtrise des armements du ministère fédéral des Affaires étrangères, ainsi que le commissaire du gouvernement fédéral pour le désarmement et la maîtrise des armements. Après avoir étudié les sciences politiques, il a rejoint le service extérieur allemand en 2022. L'ambassadeur Sautter a été chef de mission adjoint de l'ambassade de Managua, conseiller pour les affaires extérieures à la Représentation permanente auprès de l'Union européenne, secrétaire particulier du ministre fédéral allemand des Affaires étrangères et représentant permanent adjoint de la République fédérale d'Allemagne auprès des Nations unies à New York.

**William Schabas**

Professeur de droit international, Université de Middlesex – Royaume-Uni

William Schabas est professeur de droit international à l'Université de Middlesex ainsi que professeur émérite à l'Université de Leiden et à l'Université de Galway. Il a travaillé comme consultant sur la peine capitale pour l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, et a rédigé les projets de rapport du Secrétaire général sur le statut de la peine de mort de 2010, 2015 et 2020. Il a écrit de nombreux articles et publications relatifs à la peine de mort.

**Tobias Smith**

Professeur adjoint d'administration de la justice au Ohlone College – États-Unis

Tobias Smith est un chercheur, un pédagogue et un militant spécialisé dans la variabilité des sanctions pénales, notamment en Chine et aux États-Unis. Il est professeur adjoint d'administration de la justice au Ohlone College. Il a publié de nombreux articles sur la peine de mort, notamment un article de recherche intitulé « Body Count Politics: Quantification, Secrecy and Capital Punishment in China ». Il est titulaire d'un diplôme en droit et d'un doctorat de l'Université de Californie, Berkeley.

**Idrissa Sow**

Président du groupe de travail sur la peine de mort de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) – Sénégal

Dr Idrissa Sow est juge et conseiller à la Cour suprême du Sénégal ainsi que chargé d'enseignement à l'Institut des métiers du droit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il est spécialiste du droit des organisations africaines d'intégration et a été chargé d'enseignement à l'Institut des métiers du droit de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Depuis novembre 2021, il est le président du groupe de travail sur la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées en Afrique de la CADHP.

**Sviatlana Tsikhanouskaya**

Leader des forces démocratiques du Bélarus – Lituanie

Sviatlana Tsikhanouskaya est à la tête des forces démocratiques biélorusses. Elle vit actuellement en exil en Lituanie, ayant été contrainte de fuir son pays d'origine à la suite des élections présidentielles frauduleuses de 2020. Depuis, Tsikhanouskaya est devenue un symbole de la lutte pacifique pour la démocratie et du *leadership* féminin. Parmi des dizaines d'autres distinctions, elle est lauréate du prix Sakharov décerné par le Parlement européen.

**Nestor Toko**

Président du Réseau des avocats camerounais contre la peine de mort (RACOPEM) – Cameroun

Nestor Toko est avocat au barreau du Cameroun et président du RACOPEM. Il est également le fondateur de Droits et paix, qui œuvre à la réalisation d'une société respectueuse des droits humains, plus juste et pacifique à travers le plaidoyer, la sensibilisation du public, l'action juridique et l'assistance aux victimes. En 2019, il a dirigé l'équipe d'enquêteurs ayant recueilli les données auprès des personnes condamnées à mort et a rendu possible la rédaction et la publication du rapport d'ECPM « Condamné à l'oubli: mission d'enquête dans les couloirs de la mort au Cameroun ».

**Neetika Vishwanath**

Responsable (condamnations) et membre du comité exécutif de pilotage de Project 39A – Inde

Neetika Vishwanath est une avocate spécialisée dans les études de genre. Elle supervise le travail de Project 39A sur les condamnations et fait partie de leur comité exécutif de pilotage. Ses recherches portent sur les violences sexuelles, les condamnations et la peine de mort. Précédemment, en tant que membre de l'Association for Advocacy and Legal Initiative, Neetika assurait, à titre gracieux, la représentation juridique des personnes survivantes de violences sexuelles et domestiques.



Christelle Vuanga

Députée à l'Assemblée nationale – RDC

Journaliste de formation, Christelle Vuanga est députée à l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, au sein de laquelle elle est présidente de la commission « Femme, genre, famille et enfant », après avoir occupé la présidence de la Commission des droits de l'homme, entre 2019 et 2021. Elle est également présidente du Réseau des parlementaires contre la peine de mort en RDC.



Charlène Yangazo

Coordinatrice d'Outre Neuve Asbl – RDC

Charlène Yangazo est avocate à la Cour d'appel de Kinshasa-Matete et conseil à la Cour pénale internationale. Elle est la coordinatrice d'Outre Neuve Asbl, une ONG de défense des droits des femmes détenues qui cherche à protéger leurs droits fondamentaux et à promouvoir leur réinsertion sociale ainsi que l'humanisation du système carcéral.



Ogarit Younan

Fondatrice de l'Université pour la non-violence et les droits humains – Liban

Diplômée en sociologie, Ogarit Younan milite contre toutes les formes de violence. Elle est la cofondatrice de l'Université pour la non-violence et les droits humains, première université non violente fondée en 2009. Elle est l'une des pionnières du mouvement abolitionniste au Liban.



Camikara Yuwono

Membre de la délégation indonésienne de l'Abolition Now Tour – Indonésie

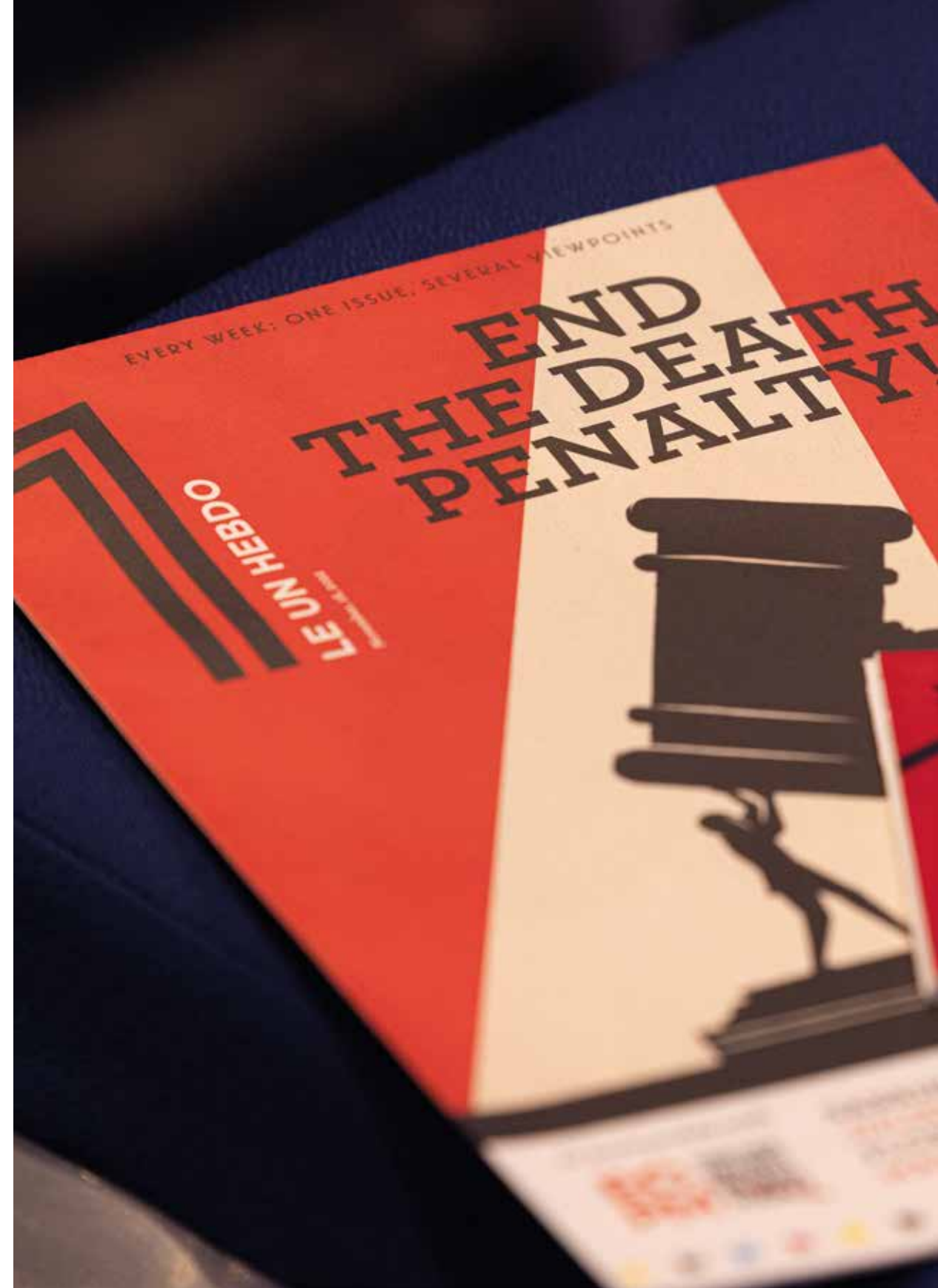
Camikara Yuwono est un militant des droits des minorités sexuelles et de genre, installé en Indonésie. Il a travaillé à l'optimisation de la stratégie de communication et d'engagement dans des organisations locales et internationales de défense des droits humains, notamment Amnesty International et Forum Asia. Il fait également partie de la délégation indonésienne de l'Abolition Now Tour et est membre du Comité académique du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort.



Rafic Zakharia

Avocat et membre de l'Association libanaise des droits civils – Liban

Rafic Zakharia est un avocat spécialisé dans les droits humains et la médiation. Il est membre de l'Association libanaise pour les droits civils, association reconnue pour son expertise innovante en matière de formation active et d'action directe non violente. L'association est partenaire de longue date d'ECPM.



À propos d'ECPM



Ariane Grésillon,
directrice adjointe, ECPM

L'équipe du Congrès mondial de Berlin

Ramla Liatouji, coordinatrice du congrès
Philippe Dorche, chargé de logistique et de production
Nathan Huet, assistant logistique et production
Ariane Jacobberger, responsable du programme des débats
Camille Aubinais, assistante programme
Colline Boutois, assistante programme
Anna Levy, chargée de mobilisation politique et *fundraising*
Tessy Fernoc, assistante mobilisation politique
Sarah Hajjar, responsable culture et mobilisation de la société civile
Africa Moreno, assistante culture et mobilisation de la société civile
Isadora Carvalho, responsable de l'application du congrès
Maira Guarabyra, chargée de la logistique des voyages

L'équipe permanente

Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général
Ariane Grésillon, directrice adjointe
Nadège Poulain, directrice administrative et financière
Nicolas Perron, directeur des programmes
Bertin Leblanc, directeur de la communication
Julie Rouvière, chargée administrative et financière
Yaël Davigo, assistante administrative et financière
Marie-Lina Pérez, responsable Afrique-Asie
Julia Bourbon-Fernandez, responsable Moyen-Orient et Afrique du Nord
Mathilde Millier, chargée des projets internationaux
Anna Dubarle, assistante programmes internationaux
Laure Boukabza, responsable du programme « Éduquer »
Solène Paloma, chargée de programme « Éduquer »
Léa François, service civique au programme « Éduquer »
Adèle Martignon, chargée de contenu éditorial
Émilie Fournier, chargée de communication

Le conseil d'administration

Aminata Niakate, présidente
Emmanuel Maistre, administrateur
Laurent Duarte, administrateur
Me Richard Sédillot, administrateur
Véronique Mary, trésorière
Marie Doucet-Lechantre, administratrice
Emmanuel Oudar, administrateur
Me Edmond Fréty, administrateur

L'histoire d'ECPM

Depuis 2000, ECPM soutient la création de coalitions nationales et régionales, mène des actions d'éducation auprès de la jeunesse, conduit des missions d'enquête auprès des personnes condamnées à mort et fait du renforcement de capacités auprès des acteurs locaux. Tous les trois ans, l'association organise le Congrès mondial contre la peine de mort, plus grand événement abolitionniste mondial.

- 2000** Naissance de l'association à la suite de la publication du livre *Lettre ouverte aux Américains pour l'abolition de la peine de mort* et d'une pétition réunissant **500 000 signatures**
- 2001** **Robert Badinter**, ancien garde des Sceaux français, devient le président d'honneur de l'association et prononce le discours d'ouverture du premier Congrès mondial au Parlement européen de Strasbourg
- 2002** ECPM cofonde à Rome la **Coalition mondiale contre la peine de mort**
- 2005** ECPM reçoit le **Prix des droits de l'homme** pour sa mission d'enquête judiciaire en **République démocratique du Congo**. Cette même année, ECPM participe pour la première fois à la **Marche des Fiertés de Paris**
- 2006** ECPM soutient Mumia Abu-Jamal, journaliste afro-américain condamné à mort en 1982, aux côtés du collectif **Libérons Mumia!**
- 2010** Lancement du **projet d'éducation à l'abolition** destiné aux collégiens et lycéens
- 2011** Publication du premier **rapport annuel sur la peine de mort en Iran** aux côtés d'Iran Human Rights
- 2016** Obtention du **statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC)**, lui donnant la possibilité d'agir au sein des institutions onusiennes à Genève (Conseil des droits de l'homme), New York (siège de l'ONU et du Conseil de sécurité) et Vienne (UNODC – Office des Nations unies contre le crime et le trafic de drogue)
- 2017** Obtention du statut d'observateur à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- 2018** Obtention du statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie
- 2021** ECPM célèbre **les quarante ans de l'abolition en France** aux côtés de **Robert Badinter**, son président d'honneur



Aminata Niakate, présidente, ECPM, et Christiane Taubira, ancienne garde des Sceaux

Les partenaires et soutiens financiers

En partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort

Composée de plus de 160 ONG, barreaux d'avocat-es, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002. Sa création fait suite à l'engagement pris par les signataires de la Déclaration finale du premier Congrès mondial contre la peine de mort, organisé par l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM) en juin 2001, à Strasbourg. La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. Pour cela, elle soutient le travail de ses organisations membres et coordonne le plaidoyer international en faveur de l'abolition. La Coalition a également fait du 10 octobre la Journée mondiale contre la peine capitale. Elle est partenaire du Congrès mondial contre la peine de mort qui a lieu tous les trois ans.

Les parrains du Congrès

Allemagne - France - Suisse - Union européenne

Avec le soutien financier de

Norvège - Monaco - Luxembourg - Agence française de développement (AFD) - Belgique - Espagne - Fondation de France - Barreau de Paris - Conseil de l'Europe

Les organisations qui nous ont soutenus

Freie Universität - Humboldt Universität - Human Rights Film Festival Berlin - Babylon cinema - France 24 - MCD - RFI - France Médias Monde - Le 1 hebdo - Fondation Hironnelle - Ville de Berlin - Visit Berlin - Pierre Boulez Saal - German Coalition Against the Death Penalty - RIEA

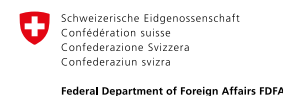
Organisé par



Sous le parrainage de



Co-financé par



Co-financé par l'Union européenne



En partenariat avec



Résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort

Analyse du vote en session plénière

Le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale des Nations unies réunie en session plénière a voté à une très large majorité en faveur de la résolution A/RES/77/222 pour un **moratoire universel sur l'application de la peine de mort**. La résolution a été adoptée par **125 États**, **37 États** ont voté contre, **22 se sont abstenus** et **9 n'ont pas pris part au vote**

Principales évolutions par rapport au vote en session plénière en 2020

Des évolutions positives ont eu lieu au Ghana, au Libéria et au Myanmar, qui sont passés d'une abstention à un vote en faveur, ainsi qu'en Ouganda qui, après s'être opposé au texte en 2020, a voté pour en 2022. Deux États qui étaient absents en session plénière en 2020 ont voté en faveur du texte (Îles Salomon et Palaos). Un État est passé d'un vote contre à une abstention (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Enfin, deux États ont fait marche arrière en votant contre la résolution: le Yémen, qui s'était abstenu en 2020 et la République démocratique du Congo, qui était absente.

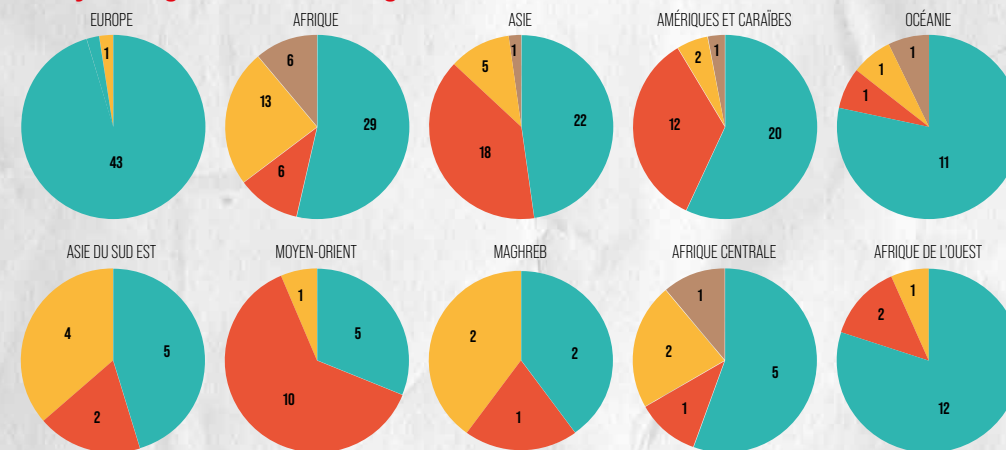
Principales évolutions par rapport au vote en 3^e commission en 2022

L'Ouganda a montré des signes encourageants en votant en faveur du texte après s'être abstenu en 3^e Commission. Par ailleurs, le Lesotho est passé d'un vote contre à une abstention. Trois États qui avaient voté en faveur en 3^e Commission (Seychelles, Somalie, Vanuatu) étaient absents lors du vote en plénière. La République démocratique du Congo, qui n'avait pas pris part au vote en 3^e Commission, s'est opposée au texte pour la première fois.

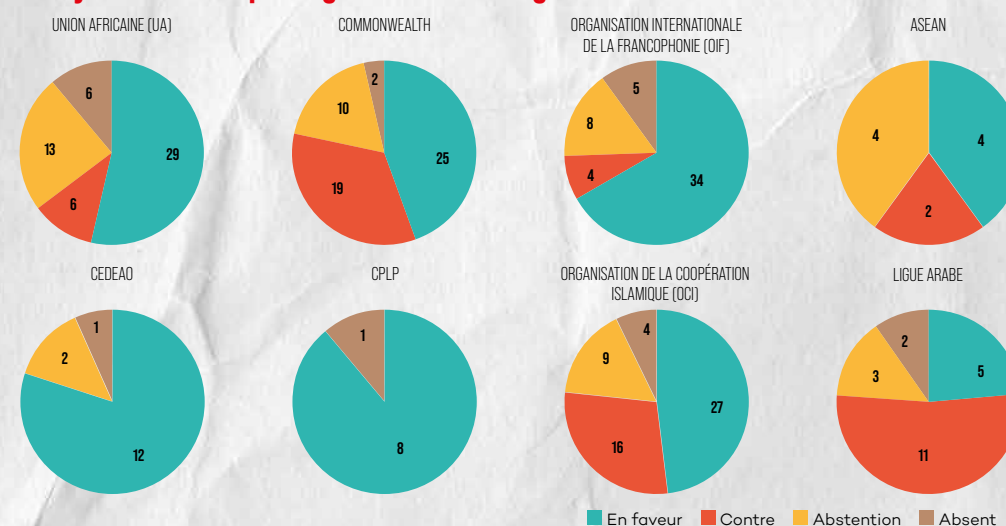
Cohérence des votes par rapport à la situation nationale

- Parmi les 9 absents au vote en session plénière, 5 États sont abolitionnistes (Seychelles, Vanuatu, Sénégal, Sao-Tomé et Príncipe, Venezuela) et un État (Comores) n'a pas exécuté depuis plus de 10 ans;
- Parmi les 37 États ayant voté contre la résolution, 17 États n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus et ne votent donc pas en cohérence avec leur situation nationale;
- Parmi les 22 États s'étant abstenus, 14 États n'ont pas voté en cohérence avec leur situation nationale puisque 11 d'entre eux n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus, 2 sont abolitionnistes (Burundi et Gabon) et un État a voté l'abolition en 2022 (Papouasie-Nouvelle-Guinée).

Analyses régionale et sous régionale des votes



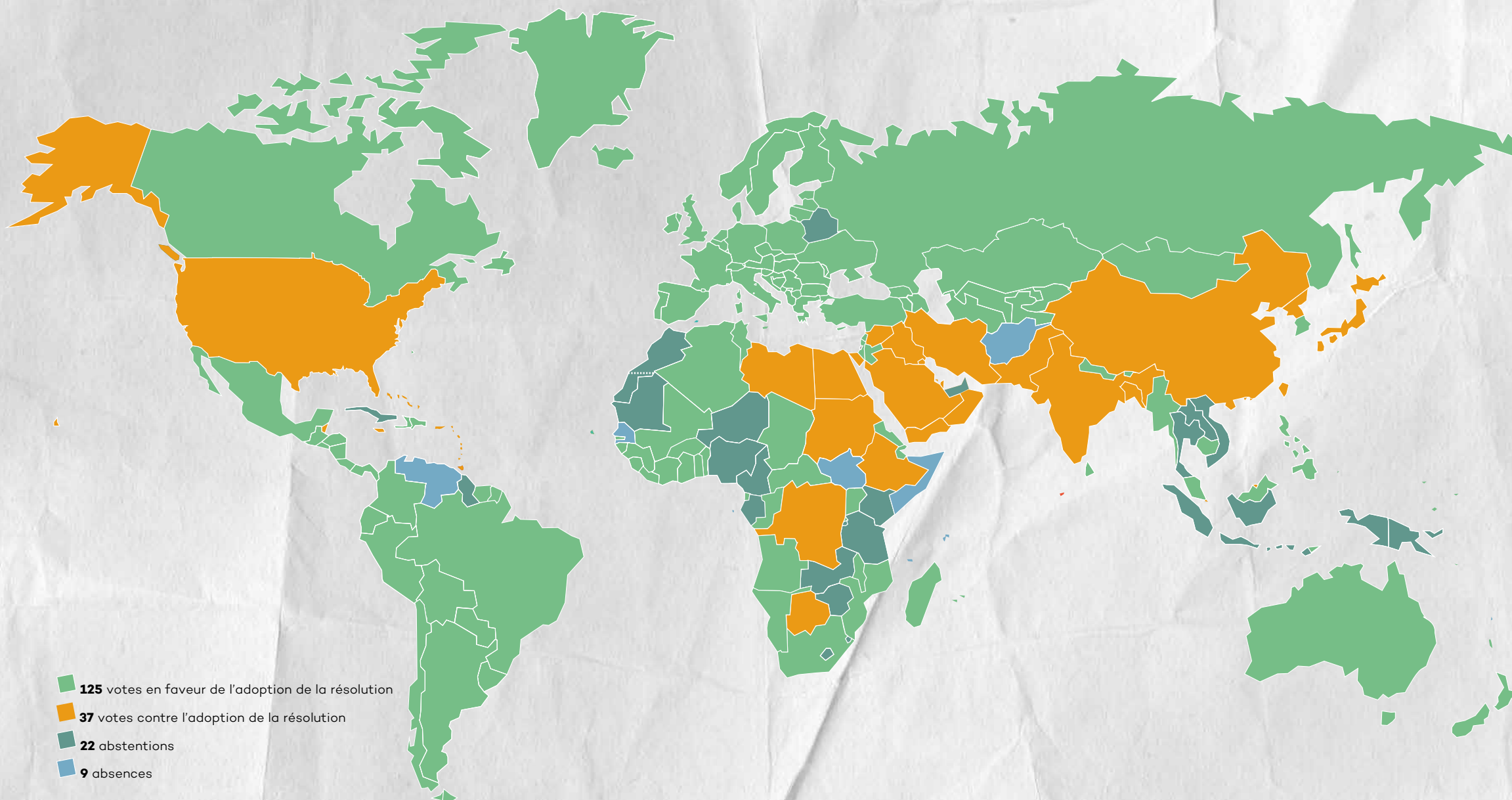
Analyse des votes par organisations intergouvernementales



Des avancées positives ont été observées dans la plupart des régions du monde. Une nouvelle fois, les principaux soutiens à la résolution viennent d'Europe et d'Afrique. Le continent le moins favorable au texte reste l'Asie malgré des évolutions positives depuis 2020 (20 votes positifs en plénière en 2020, 22 votes positifs en 2022). Un nombre substantiel d'États était absent en session plénière cette année, pesant négativement sur l'issue du vote.

Au sein des organisations internationales, une minorité des membres de l'OIF et de l'UA sont opposés au texte. Au sein de l'OCI et de l'ASEAN, plus de la moitié des États votent en faveur ou s'abstiennent. La Ligue arabe est la seule organisation enregistrant une majorité de votes contre la résolution.

Carte du vote de la résolution pour un moratoire universel sur l'application de la peine de mort à l'ONU en 2022





ABOLITION

NOW

Plus d'informations sur:
www.ecpm.org

Regardez la vidéo du 8^e Congrès mondial contre la peine de mort
ainsi que des entretiens exclusifs sur notre chaîne YouTube:
www.youtube.com/ECPMAssociation



Échangez avec la communauté abolitionniste:

 **www.ecpm.org**

 **AssoECPM**

 **@AssoECPM**

Achévé d'imprimer en novembre 2023
sur les presses d'Imprim' Ad Hoc, Paris.
Dépôt légal: novembre 2023